

# COMMISSION CLIMAT POUR LA REGION DU SAHEL



## VOLUME 2 : PLAN D'INVESTISSEMENT CLIMAT POUR LA RÉGION DU SAHEL (PIC-RS 2018-2030)

### RAPPORT FINAL

OCTOBRE 2018

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	I
LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES PHOTOS ET FIGURES .....	VI
LISTE DES ANNEXES.....	VII
LISTE DES ACRONYMES.....	VIII
GLOSSAIRE .....	XII
RESUME EXECUTIF .....	I
INTRODUCTION GENERALE.....	8
<b>I. CHAPITRE 1 : OBJECTIFS DE L'ETUDE .....</b>	<b>9</b>
<b>II. CHAPITRE 2 : APPROCHE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>10</b>
<b>2.1 ÉLABORATION D'UNE METHODOLOGIE GLOBALE DE L'ETUDE .....</b>	<b>10</b>
<b>2.2 MISSIONS DANS LES PAYS.....</b>	<b>11</b>
2.2.1 Répartition des consultants en équipes.....	11
2.2.2 Méthodologie et déroulement des missions.....	11
2.2.3 Résultats des missions.....	12
2.2.4 Difficultés rencontrées.....	13
2.2.5 Résultats de la réunion de débriefing.....	14
2.2.6 Structuration globale des livrables.....	14
<b>2.3 ÉLABORATION DU RAPPORT DIAGNOSTIC SUR L'ETAT DES LIEUX.....</b>	<b>14</b>
<b>2.4 ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT DIAGNOSTIC.....</b>	<b>14</b>
<b>2.5 ÉLABORATION DU PIC-RS ET DES AUTRES LIVRABLES.....</b>	<b>14</b>
<b>2.6 ATELIER DE VALIDATION DU PIC-RS ET DES AUTRES LIVRABLES .....</b>	<b>15</b>
<b>III. CHAPITRE 3 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ENJEUX ET DEFIS MAJEURS .....</b>	<b>16</b>
<b>3.1 VULNERABILITE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....</b>	<b>16</b>
<b>3.2 TENTATIVES DE RIPOSTES .....</b>	<b>18</b>
3.2.1 Politiques, stratégies et programmes mis en œuvre au niveau des États .....	18
3.2.2 Politiques, stratégies et programmes mis en œuvre au niveau des Organismes de bassin et des organisations régionales d'intégration.....	19
3.2.3 Actions de communication et de plaidoyer .....	21
3.2.4 Au plan institutionnel et de la gouvernance .....	22
3.2.5 Opportunités de financement et conditions d'accès .....	23
3.2.6 Expériences et bonnes pratiques.....	24
<b>3.3 ATOUTS ET OPPORTUNITES .....</b>	<b>25</b>
<b>3.4 PRINCIPAUX DEFIS.....</b>	<b>25</b>
<b>IV. CHAPITRE 4 : VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PIC-RS .....</b>	<b>26</b>
<b>4.1 DEFIS, OPPORTUNITES ET ENJEUX MAJEURS.....</b>	<b>26</b>
4.1.1 Défis critiques.....	26
4.1.1.1 Défis d'une gouvernance environnementale de qualité .....	26
4.1.1.2 Défis socio-démographiques .....	26
4.1.1.3 Lobbying et plaidoyer pour accroître la part des financements dédiés à l'adaptation.....	27
4.1.1.4 Défis liés à l'accès aux guichets de financement.....	27
4.1.2 Opportunités.....	27
4.1.2.1 Opportunités démographiques.....	27
4.1.2.2 Potentialités agricoles, halieutiques et sylvo-pastorales importantes.....	27
4.1.2.3 Richesses en ressources biologiques forestières.....	28

4.1.2.4	Ressources minières abondantes et diversifiées.....	28
4.1.2.5	Opportunités touristiques.....	28
4.1.3	<i>Enjeux majeurs</i> .....	28
<b>4.2</b>	<b>VISION</b> .....	28
<b>4.3</b>	<b>FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PIC-RS</b> .....	29
4.3.1	<i>Fondements</i> .....	29
4.3.2	<i>Principes directeurs du PIC-RS</i> .....	29
4.3.2.1	Leadership des États.....	30
4.3.2.2	Subsidiarité et partenariat.....	30
4.3.2.3	4.3.2.3. Gestion axée sur les résultats .....	30
4.3.2.4	Approche intersectorielle .....	30
4.3.2.5	Coordination proactive .....	30
4.3.2.6	Équité et réduction des inégalités.....	30
4.3.2.7	Capitalisation des leçons apprises .....	31
<b>4.4</b>	<b>OBJECTIFS ET RESULTATS STRATEGIQUES VISES</b> .....	31
4.4.1	<i>Objectif global du PIC-RS</i> .....	31
4.4.2	<i>Objectifs spécifiques</i> .....	31
4.4.3	<i>Résultats stratégiques attendus</i> .....	31
4.4.4	<i>Les orientations stratégiques du PIC-RS</i> .....	32
<b>V.</b>	<b>CHAPITRE 5 : PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES ET ACTIONS MAJEURES PAR AXE STRATEGIQUE ....</b>	<b>33</b>
<b>5.1</b>	<b>AXE 1 (A1) : RESTAURATION ET REHABILITATION DES TERRES DEGRADEES ET DES ECOSYSTEMES</b> .....	<b>33</b>
5.1.1	<i>Programme P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres</i> .....	34
5.1.1.1	Sous-programme : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres.....	34
5.1.1.2	Sous-programme : Développement de « l'économie de la dégradation des terres » et de « l'Économie verte »... 34	
5.1.1.3	Indicateurs du programme P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres .....	35
5.1.2	<i>Programme P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience</i> .....	35
5.1.2.1	Sous-programme : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar.....	36
5.1.2.2	Sous-programme : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (peuplements de mangroves, la brousse tigré, les cuvettes et les oasis).....	36
5.1.2.3	Sous-programme : Protection des zones côtières .....	36
5.1.2.4	Indicateurs du programme P2 : Gestion intégrée des milieux sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience.....	36
5.1.3	<i>Programme P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone</i> .....	36
5.1.3.1	Sous-programme : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels d'importance .. 37	
5.1.3.2	Sous-programme : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux..... 37	
5.1.3.3	Sous-programme : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse .....	37
5.1.3.4	Indicateurs du Programme P3 « Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone ».....	37
5.1.4	<i>Programme P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone</i> .....	38
5.1.4.1	Sous-programme : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel.....	38
5.1.4.2	Sous-programme : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales des pays de la Région du Sahel et des plantations privées .....	38
5.1.4.3	Indicateurs du Programme P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone .....	38
<b>5.2</b>	<b>AXE 2 (A2) : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU</b> .....	<b>39</b>
5.2.1	<i>Programme P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau</i> .....	40
5.2.2	<i>Programme P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine</i> .....	41
5.2.3	<i>Programme P7 : Préservation et gestion des ressources en eau</i> .....	41
5.2.4	<i>Programme P8 : Hydrauliques urbaine et villageoise</i> .....	42
5.2.5	<i>Programme P9 : Hydrauliques pastorale et agricole</i> .....	42
5.2.6	<i>Programme P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau</i> .....	43

<b>5.3</b>	<b>AXE 3 (A3) : GESTION DURABLE DES SYSTEMES AGRICOLES ET PASTORAUX.....</b>	<b>43</b>
5.3.1	<i>Programme P11 : Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone.....</i>	<i>44</i>
5.3.1.1	Sous-programme Gestion durable de la fertilité des sols .....	44
5.3.1.2	Sous-programme Gestion durable des systèmes irrigués .....	45
5.3.1.3	Indicateurs du Programme P11 : Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone.....	45
5.3.2	<i>Programme P12 : Promotion de systèmes de production animale sobres en carbone .....</i>	<i>46</i>
5.3.2.1	Sous-programme Promotion de systèmes intégrés agriculture élevage.....	46
5.3.2.2	Sous-programme Sécurisation des systèmes de production pastoraux.....	47
5.3.2.3	Indicateurs du Programme P12 : Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone.....	47
5.3.3	<i>Programme P13 : Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables..</i>	<i>48</i>
5.3.3.1	Sous-programme Promotion de modèles d'intensification agricole durables.....	48
5.3.3.2	Sous-programme Promotion de modèles d'intensification de la production animale durables.....	49
5.3.3.3	Indicateurs du Programme P13 : Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	49
5.3.4	<i>Programme P14 : Restauration des terres agricoles et pastorales .....</i>	<i>50</i>
5.3.4.1	Sous-programme Restauration des terres agricoles .....	50
5.3.4.2	Sous-programme Restauration des parcours pastoraux.....	52
5.3.4.3	Indicateurs du Programme P14 : Restauration des terres agricoles et pastorales .....	53
5.3.5	<i>Programme P15 : Gestion des risques agricoles et pastoraux.....</i>	<i>54</i>
5.3.5.1	Sous-programme Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales .....	54
5.3.5.2	Sous-programme Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	55
5.3.5.3	Indicateurs du Programme P15 : Gestion des risques agropastoraux .....	56
<b>5.4</b>	<b>AXE 4 (A4) : AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE.....</b>	<b>56</b>
5.4.1	<i>Programme P16 : Efficacité énergétique.....</i>	<i>57</i>
5.4.1.1	Sous-programme : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois.....	58
5.4.1.2	Sous-programme : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	58
5.4.1.3	Sous-programme : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier .....	58
5.4.1.4	Sous-programme : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores.....	58
5.4.1.5	Sous-programme : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique.....	58
5.4.1.6	Sous-programme : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires.....	59
5.4.1.7	Indicateurs du Programme P16 : Efficacité énergétique .....	59
5.4.2	<i>Programme P17 : Amélioration du Mix énergétique .....</i>	<i>60</i>
5.4.2.1	Sous-programme : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle.....	60
5.4.2.2	Sous-programme : Valorisation des potentialités en hydroélectricité.....	60
5.4.2.3	Sous-programme : Promotion et Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification.....	61
5.4.2.4	Indicateurs du Programme P17 : Amélioration du mix énergétique.....	61
5.4.3	<i>Programme P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie .....</i>	<i>62</i>
5.4.3.1	Sous-programme : Promotion et développement de l'électrification rurale durable .....	63
5.4.3.2	Sous-programme : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie .....	63
5.4.3.3	Sous-programme : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie et forces motrices.....	63
5.4.3.4	Indicateurs du Programme P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie .....	63
<b>5.5</b>	<b>AXE 5 (A5) : DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE PLAIDOYER SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....</b>	<b>64</b>
5.5.1	<i>Programme P19 : Élaboration d'une stratégie de communication régionale en changements climatiques...</i>	<i>65</i>
5.5.1.1	Sous-programme : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication régionale .....	65
5.5.1.2	Sous-programme : Création et animation d'un portail régional « Changements climatiques et résilience au Sahel »	65
5.5.1.3	Indicateurs du programme P19 : Élaboration d'une stratégie de communication régionale en changements climatiques.....	65
5.5.2	<i>Programme P20 : Mise en œuvre du plaidoyer.....</i>	<i>66</i>
5.5.2.1	Sous-programme : Lancement d'une campagne « Le Sahel, c'est maintenant ! » avec les Premières Dames du Sahel, sous le Haut Patronage du Président de la République du Niger .....	66

5.5.2.2	Sous-programme : Organisation annuelle d'un Gala Régional de l'Excellence doté de 8 prix qui récompenseront les meilleures productions de presse sur les changements climatiques.....	66
5.5.2.3	Sous-programme : Création et animation d'un mouvement Régional « Les Volontaires du Sahel ».....	66
5.5.2.4	Indicateurs du programme P20 : Mise en œuvre du plaidoyer.....	67
<b>5.6</b>	<b>AXE 6 (A6) : RENFORCEMENT DES CAPACITES.....</b>	<b>67</b>
5.6.1	<i>Programme P21 : Renforcement des capacités institutionnelles.....</i>	<i>68</i>
5.6.1.1	Sous-programme Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques.....	68
5.6.1.2	Sous-programme Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur le Changements Climatiques.....	68
5.6.1.3	Sous-programme Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement.....	69
5.6.1.4	Sous-programme Traduction du PIC-RS en projets opérationnels.....	69
5.6.1.5	Sous-programme Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie.....	69
5.6.1.6	Indicateurs du Programme P21 : Renforcement des capacités institutionnelles.....	69
5.6.2	<i>Programme P22 : Renforcement des capacités des acteurs.....</i>	<i>70</i>
5.6.2.1	Sous-programme : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME).....	70
5.6.2.2	Sous-programme : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations.....	70
5.6.2.3	Sous-programme : Mise en œuvre des programmes de formation des cadres dans le domaine des négociations.....	70
5.6.2.4	Sous-programme : Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer.....	70
5.6.2.5	Indicateurs du programme P22 : Renforcement des capacités des acteurs.....	71
5.6.3	<i>Programme P23 : Renforcement de la coordination aux niveaux national et régional.....</i>	<i>71</i>
5.6.3.1	Sous-programme « Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds Climat.....	72
5.6.3.2	Sous-programme : Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (CGT).....	72
5.6.3.3	Sous-programme Plaidoyer en faveur des Organismes de bassin.....	72
5.6.3.4	Sous-programme Plaidoyer en faveur des Organisations sous-régionales.....	72
5.6.3.5	Indicateurs du programme P23 : Renforcement de la coordination aux niveaux national et régional.....	72
<b>5.7</b>	<b>INITIATIVES PHARES.....</b>	<b>73</b>
<b>VI.</b>	<b>CHAPITRE 6 : ÉVALUATION DES COUTS DU PIC-RS.....</b>	<b>74</b>
6.1.	<b>NORMES D'ESTIMATION DES COUTS.....</b>	<b>74</b>
6.1.1	<i>Normes d'allocation des financements climat au plan international.....</i>	<i>74</i>
6.1.2	<i>Bases d'estimation des coûts du PIC-RS.....</i>	<i>74</i>
6.2.	<b>ÉVALUATION DES COUTS DU PRP ET DU PIC GLOBAL.....</b>	<b>76</b>
<b>VII.</b>	<b>STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES, DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET PLAN DE SUIVI ET EVALUATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PIC-RS.....</b>	<b>84</b>
<b>VIII.</b>	<b>ANALYSE DES RISQUES.....</b>	<b>85</b>
8.1	<b>INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE DES ÉTATS.....</b>	<b>85</b>
8.2	<b>FAIBLE MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES DES ÉTATS.....</b>	<b>85</b>
8.3	<b>PERSISTANCE DU DEFICIT DE CAPACITES.....</b>	<b>85</b>
8.4	<b>CONJONCTURES SOUS REGIONALE ET INTERNATIONALE DEFAVORABLES.....</b>	<b>85</b>
8.5	<b>ALEAS CLIMATIQUES ET URGENCES HUMANITAIRES.....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>87</b>	<b>87</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Programmes et sous-programmes de l'Axe A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes .....	33
<b>Tableau 2</b> : Indicateurs du Programme P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres .....	35
<b>Tableau 3</b> : Indicateurs du Programme P2 : Gestion intégrée des milieux sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience .....	36
<b>Tableau 4</b> : Indicateurs du Programme P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone.....	37
<b>Tableau 5</b> : Indicateurs du Programme P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone.....	38
<b>Tableau 6</b> : Programmes et sous-programmes de l'Axe 2 (A2) : Gestion intégrée des ressources en eau .....	39
<b>Tableau 7</b> : Indicateurs du Programme P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau .....	40
<b>Tableau 8</b> : Indicateurs du Programme P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine.....	41
<b>Tableau 9</b> : Indicateurs du Programme P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.....	42
<b>Tableau 10</b> : Indicateurs du Programme P8 : « Hydraulique urbaine et villageoise » .....	42
<b>Tableau 11</b> : Indicateurs du Programme P9 : « Hydrauliques pastorale et agricole » .....	43
<b>Tableau 12</b> : Indicateurs du Programme e P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau .....	43
<b>Tableau 13</b> : Programmes et sous-programmes de l'Axe 3 : Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux .....	44
<b>Tableau 14</b> : Indicateurs du Programme P11 : Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone .....	45
<b>Tableau 15</b> : Indicateurs du Programme P12 : Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone .....	47
<b>Tableau 16</b> : Indicateurs du Programme P13 : « Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales » .....	49
<b>Tableau 17</b> : Indicateurs du Programme P14 : Restauration des terres agricoles et pastorales .....	54
<b>Tableau 18</b> : Indicateurs du Programme P15 : Gestion des risques agricoles et pastoraux.....	56
<b>Tableau 19</b> : Programmes et sous-programmes de l'Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique ...	57
<b>Tableau 20</b> : Indicateurs du Programme P16 Efficacité énergétique.....	59
<b>Tableau 21</b> : Indicateurs du Programme P17 « Amélioration du mix énergétique » .....	61
<b>Tableau 22</b> : Indicateurs du Programme P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie.....	63
<b>Tableau 23</b> : Programmes et sous-programmes de l'Axe 5 : Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques .....	64

<b>Tableau 24</b> : Indicateurs du Programme P19 : Élaboration d’une stratégie de communication régionale en changements climatiques .....	65
<b>Tableau 25</b> : Indicateurs du Programme P20 : Mise en œuvre du plaidoyer .....	67
<b>Tableau 26</b> : Programmes et sous-programmes de l’Axe 6 : Renforcement des capacités.....	67
<b>Tableau 27</b> : Indicateurs du Programme P21 : Renforcement des capacités institutionnelles.....	69
<b>Tableau 28</b> : Indicateurs du Programme P22 : Renforcement des capacités des acteurs.....	71
<b>Tableau 29</b> : Indicateurs du Programme P23 : Renforcement de la coordination aux niveaux national et régional .....	72
<b>Tableau 30</b> : Initiatives phares régionales structurantes .....	73
<b>Tableau 31</b> : Vue synoptique des coûts du PRP et du PIC-RS par axe, programme et sous-programme .....	78

## LISTE DES PHOTOS ET FIGURES

<b>Figure 1</b> : Évolution de l’indice pluviométrique au Sahel de 1950 à 2005, Source, AGRHYMET .....	17
<b>Figure 2</b> : Répartition du PIC-RS par axe et par phase .....	77
<b>Figure 3</b> : Coûts du PIC RS par pays .....	83
<b>Carte 1</b> : Évolution du Lac Tchad (1963-2006) – Source : PNUD, 2006 .....	18
Photo 1 : Inondations au Sahel (Source Association Racine).....	16
Photo 2 : Destruction des infrastructures par l’érosion hydrique (Source Association Racine).....	16

## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe 1</b> : Vue synoptique du PRP et PIC-RS par pays (en Millions de dollars US).....	88
<b>Annexe 2</b> : PRP et PIC-RS du Bénin (en Millions de dollars US).....	92
<b>Annexe 3</b> : PRP et PIC-RS du Burkina Faso (en Millions de dollars US).....	99
<b>Annexe 4</b> : PRP et PIC-RS du Cameroun (en Millions de dollars US).....	106
<b>Annexe 5</b> : PRP et PIC-RS du Cap Vert (en Millions de dollars US).....	113
<b>Annexe 6</b> : PRP et PIC-RS de la Côte d'Ivoire (en Millions de dollars US).....	120
<b>Annexe 7</b> : PRP et PIC-RS de Djibouti (en Millions de dollars US).....	127
<b>Annexe 8</b> : PRP et PIC-RS de l'Érythrée (en Millions de dollars US).....	134
<b>Annexe 9</b> : PRP et PIC-RS de l'Éthiopie (en Millions de dollars US).....	141
<b>Annexe 10</b> : PRP et PIC-RS de la Gambie (en Millions de dollars US).....	148
<b>Annexe 11</b> : PRP et PIC-RS de la Guinée (en Millions de dollars US).....	155
<b>Annexe 12</b> : PRP et PIC-RS du Mali (en Millions de dollars US).....	162
<b>Annexe 13</b> : PRP et PIC-RS de la Mauritanie (en Millions de dollars US).....	169
<b>Annexe 14</b> : PRP et PIC-RS du Niger (en Millions de dollars US).....	176
<b>Annexe 15</b> : PRP et PIC-RS du Nigeria (en Millions de dollars US).....	183
<b>Annexe 16</b> : PRP et PIC-RS du Sénégal (en Millions de dollars US).....	190
<b>Annexe 17</b> : PRP et PIC-RS du Soudan (en Millions de dollars US).....	197
<b>Annexe 18</b> : PRP et PIC-RS du Tchad (en Millions de dollars US).....	204
<b>Annexe 19</b> : Cadre Logique du PIC-RS.....	211
<b>Annexe 20</b> : Termes de référence.....	219



## LISTE DES ACRONYMES

<b>ABN</b>	Autorité du Bassin du Niger
<b>ABV</b>	Autorité du Bassin de la Volta
<b>ACMAD</b>	Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au
<b>AEP</b>	Alimentation en Eau Potable
<b>AFC</b>	African Finance Corporation
<b>AFD</b>	Agence française de Développement
<b>AFOLU</b>	Agriculture, Forestry and Other Land Use
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenu
<b>AGRHYMET</b>	Centre régional de formation et d'application en Agro-Hydro-
<b>AIC</b>	Agriculture Intelligente au Climat
<b>AME</b>	Accord Multilatéral sur l'Environnement
<b>AND</b>	Autorité Nationale Désignée
<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>APGMV</b>	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
<b>ARS</b>	Assurance Récolte Sahel
<b>ASE</b>	Accès au Service Énergétique moderne
<b>BAD</b>	Banque Africaine du Développement
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africain de Développement
<b>CAHOSCC</b>	Comité des Chefs d'État et de Gouvernement Africains sur le Changement Climatique
<b>CBLT</b>	Commission du Bassin du Lac Tchad
<b>CC</b>	Changements Climatiques
<b>CCD</b>	Convention de Lutte Contre la Désertification
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
<b>CC-RS</b>	Commission Climat de la Région du Sahel
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée National
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CES</b>	Conservation des Eaux et du Sol
<b>CILSS</b>	Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CLSG</b>	Projet d'Interconnexion Électrique
<b>CMAE</b>	Conférence des ministres Africains de l'Environnement
<b>CO2</b>	Gaz carbonique
<b>COP</b>	Conférence Of Parties/ Conférence des parties
<b>CORAF</b>	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le développement
<b>COS</b>	Comité d'Orientation et de Suivi
<b>CPDN</b>	Contribution Prévues Déterminées Nationales
<b>CRDI</b>	Centre de Recherche pour le Développement International
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DDC : SDC</b>	Direction du développement et de la coopération Suisse
<b>DEEC</b>	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés Développement
<b>DFID</b>	Department for International Development (Royaume Uni)
<b>DNSE</b>	Dispositifs Nationaux de Surveillance Environnementale
<b>DSCE</b>	Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
<b>ECOWAP</b>	Politique Agricole Régionale de la CEDEAO
<b>ECREEE</b>	ECOWAS Center for Renewable Energy and Energy Efficiency en Afrique de l'Ouest

<b>EnR</b>	Energie Nouvelle et Renouvelable
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture / United Nations Food and Agriculture Organization
<b>FEM/GEF</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FFEM</b>	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement Agricole
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FVC</b>	Fonds Vert Climat
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>GDT</b>	Gestion Durable des Terres
<b>GDT/E</b>	Gestion Durable des Terres et de l'Eau
<b>GEEREF</b>	Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund
<b>GES</b>	Gaz à Effets de Serre
<b>GgE-CO2</b>	Gaz équivalent CO2
<b>GIEC</b>	Groupe Inter-gouvernemental d'Études sur le Climat
<b>GMN</b>	Groupe Multisectoriel National
<b>GRN</b>	Gestion des Ressources Naturelles
<b>GTC</b>	Groupe de Travail Conjoint
<b>GTC—CC-RS</b>	Groupe de Travail Conjoint de la Commission Climat de la Région du Sahel
<b>ICRAF</b>	International Center for Research on Agro-Forestry ICRAF / International Center for Research on Agro-Forestry
<b>ICRAF</b>	International Center for Research on Agro-Forestry
<b>ICRISAT</b>	International Crop Research Institute for Semi-Arid Tropics
<b>IDE</b>	Investissement Direct Etranger
<b>IGAD</b>	Intergovernmental Authority on Development
<b>IGMVSS</b>	Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel
<b>IIB</b>	Investissement Intérieur Brut
<b>INSAH</b>	Institut du Sahel
<b>IRENA</b>	Agence Internationale de l'Energie Renouvelable
<b>LBC</b>	Lampe à Basse Consommation
<b>LCD</b>	Lutte Contre la Désertification
<b>LPDSE</b>	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie
<b>MDP</b>	Mécanisme pour un Développement Propre
<b>MESU/DD</b>	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
<b>NASPA-CCN</b>	National Adaptation Strategy and Plan of Action on Climate Change for
<b>NEPAD</b>	New Partnership for African Development / Nouveau partenariat pour le développement en Afrique
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>ODD</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMM</b>	Organisation Météorologique Mondiale
<b>OMVG</b>	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Gambie
<b>OMVS</b>	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal
<b>ONC</b>	Organe National de Coordination
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	Organisations de Producteurs
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>OSS</b>	Observatoire du Sahara et du Sahel
<b>PADD</b>	Plan d'Action de Développement Durable
<b>PADLT</b>	Plan d'Action de Développement du Lac Tchad

<b>PAMO/PREAO</b>	Plan d'Action de Mise en Œuvre de la Politique des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest
<b>PAN LCD</b>	Programme d'Actions National de Lutte Contre la Désertification
<b>PANA</b>	Plan d'Action National d'Adaptation
<b>PANEE</b>	Plan d'Action pour la Promotion de l'Efficacité Énergétique
<b>PANER</b>	Plan d'Action pour la Promotion des Énergies Renouvelables
<b>PANGIRE</b>	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>PASR-RV-AO</b>	Programme d'Action Sous Régional de Réduction de la Vulnérabilité
<b>PAU</b>	Politique Agricole de l'UEMOA
<b>PDDAA/CAADP</b>	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
<b>PFIE</b>	Programme Formation et Information sur l'Environnement
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIC</b>	Plan d'Investissement Climat
<b>PIC-RS</b>	Plan d'Investissement pour la Région du Sahel
<b>PIDAC</b>	Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changement Climatiques
<b>PIP</b>	Programme d'Investissement Prioritaire
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés
<b>PNA</b>	Plan National d'Adaptation
<b>PNB</b>	Produit National Brut
<b>PNCC</b>	Programme National Changement Climatique
<b>PNIA</b>	Plan National d'Investissement Agricole
<b>PNUD/UNDP</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>PPTÉ</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PPU</b>	Pratique de Placement Profond de l'Urée
<b>PQ1</b>	Programme Quinquennal 1
<b>PQ2</b>	Programme Quinquennal 2
<b>PRAPS</b>	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
<b>PRIA</b>	Programme Régional d'Investissement Agricole
<b>PRP</b>	Programme Régional Prioritaire
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PTFM</b>	Plateforme Multifonctionnelle pour l'allègement des Femmes
<b>RAN</b>	Rapport Annuel National
<b>RANET</b>	Réseau de Radios communautaires d'information sur le climat
<b>REPSAHEL</b>	Projet d'Amélioration de la Résilience des populations Sahéliennes
<b>RETF</b>	Rapport d'Exécution Technique et Financière
<b>RLACC</b>	Rural Livelihood's Adaptation to Climate Change in the Horn of Africa
<b>RMO</b>	Rapport de Mise en Œuvre
<b>RNA</b>	Régénération Naturelle Assistée
<b>ROSELT</b>	Réseau d'observatoires de surveillance écologique à long terme
<b>S&amp;E</b>	Suivi-Évaluation
<b>SCRIP</b>	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
<b>SE4ALL</b>	Sustainable Energy for All
<b>SED</b>	Stratégie Energie Domestique
<b>SIDA</b>	Agence Suédoise de Développement International
<b>SMDD</b>	Sommet Mondial sur le Développement Durable
<b>SRI</b>	Système de Riziculture Intensive
<b>TeP/hbt</b>	Tonne équivalent Pétrole//hbt
<b>UA</b>	Union Africaine

<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africain
<b>UNCCD</b>	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<b>USD</b>	Dollar des Etats-Unis
<b>WAPP</b>	West African Power Pool of ECOWAS

## GLOSSAIRE

**Adaptation** : c'est l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou exploiter des opportunités bénéfiques (troisième rapport du GIEC). On distingue deux types d'adaptation :

**Aléa (climatique)** : Phénomènes physiques, contingents qui peuvent subvenir sur un territoire, représentant la probabilité selon laquelle un événement extrême peut se produire.

**Atténuation** : Intervention humaine visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en provenance de différentes sources ou à renforcer leur absorption par des puits.

**Capacité d'adaptation** : C'est la capacité d'ajustement d'un système ou d'un organisme face au changement climatique (y compris à la variabilité et aux extrêmes climatiques) afin d'atténuer les effets potentiels, d'exploiter les opportunités, ou de faire face aux conséquences (MEEDDM).

**Changement climatique** : Selon le GIEC, le changement climatique s'entend par une variation de l'état du climat que l'on peut déceler par des modifications de ses propriétés et qui persistent pendant une longue période, généralement pendant des décennies. La CCNUCC, définit succinctement les changements climatiques comme des changements qui sont attribués directement ou indirectement aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

**Climat** : C'est l'état moyen de l'atmosphère en un lieu et pour une période de plusieurs dizaines d'années (la période type est de 30 ans). Les valeurs moyennes des paramètres, leurs valeurs extrêmes et les fréquences d'occurrence de certains phénomènes sont prise en compte. On parle de climat actuel, mais aussi de climat passé et futur.

**Effet de serre** : est par essence un phénomène naturel par lequel l'atmosphère, à travers certains de ses constituants, capture à la surface de la terre la chaleur émise par la terre sous l'effet du rayonnement solaire (sans cette action la température moyenne à la surface du globe serait de  $-18^{\circ}\text{C}$  au lieu de  $15^{\circ}\text{C}$ ). Les constituants de l'atmosphère qui participent au phénomène de l'effet de serre sont la vapeur d'eau, le gaz carbonique, l'ozone, le méthane et l'oxyde nitreux communément appelés **gaz à effet de serre**.

**Exposition aux aléas ou aux événements climatiques** : c'est le type, l'ampleur et le rythme des variations du climat et des événements climatiques auxquels les communautés et les écosystèmes sont exposés.

**Gaz à Effet de Serre (GES)** : sont les gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations qui rencontrent d'autres molécules de gaz, répétant ainsi le processus et créant l'effet de serre, avec augmentation de la température. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre, ayant pour origine les activités humaines (utilisation des combustibles fossiles), est en effet l'un des principaux facteurs du réchauffement.

**Résilience** : il s'agit de l'ampleur d'un changement dont un système peut être l'objet sans changer l'état. On distingue **la résilience écologique** : degré selon lequel des perturbations peuvent être absorbées par un système avant qu'il passe d'un état à un autre (Ludwig et al., 2002) et **la résilience sociale** : capacité des groupes ou communautés à s'adapter et à apprendre à faire face à des stress et à des perturbations externes d'ordre politique, social, économique ou environnemental (Adger, 2000).

**Sensibilité:** proportion dans laquelle un élément exposé, une collectivité ou un organisme est susceptible d'être affecté par la manifestation d'un aléa (événement climatique);

**Variabilité climatique :** Caractéristique inhérente au climat qui se manifeste par des changements et déviations dans le temps. Le degré de variabilité climatique peut être décrit par les différences à la moyenne à long terme des valeurs observées des paramètres climatiques (température, humidité, pluie, durée des saisons).

**Vulnérabilité:** condition résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux, qui prédispose les éléments exposés à la manifestation d'un aléa (un événement climatique) à subir des préjudices ou des dommages.

La vulnérabilité est une relation entre la probabilité de manifestation d'un événement (choc) et de la capacité de la population touchée d'y faire face", (Chambers 1990).

## RESUME EXECUTIF.

Le processus d'élaboration d'un Plan d'Investissements Climat pour la Région du Sahel tire son fondement du « Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale » tenu le 16 novembre 2016 à Marrakech, à l'initiative de Sa Majesté, le Roi Mohammed VI du Maroc et qui a regroupé plusieurs Chefs d'État et de délégation d'Afrique, en marge de la 22<sup>ème</sup> Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22). Il s'agit, pour l'Afrique, de traduire son « ambition de s'inscrire dans un sentier de co-émergence durable, en construisant son propre modèle de développement inclusif et durable, répondant ainsi aux aspirations légitimes des populations africaines et préservant les intérêts des générations futures ».

La concrétisation de cette ambition nécessite pour l'Afrique et le Sahel de prendre en main leur destin, de parler d'une seule voix et d'unir leurs forces pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcer leur résilience.

### ***Une Région à forte vulnérabilité face aux changements climatiques.***

La Région du Sahel, l'une des plus importantes zones semi-arides et arides du monde, s'étend de l'océan atlantique à la corne de l'Afrique sur une superficie d'environ 10 millions de km<sup>2</sup> et compte 17 pays ayant des caractéristiques géo-climatiques similaires (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Conakry, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tchad). C'est une mosaïque de zones éco-climatiques contrastées et d'écosystèmes soumis à une forte variabilité climatique caractérisée par des modifications des régimes pluviométriques, des températures extrêmes, des sécheresses récurrentes avec des effets perceptibles sur les terres agricoles, les pâturages et la disponibilité en eau. Elle regroupe une population de 509 805 830<sup>1</sup> d'habitants.

La Région du Sahel est soumise à une extrême vulnérabilité face aux changements climatiques, ce qui fragilise à la fois les conditions de vie des populations et les écosystèmes (l'Afrique sub-saharienne a un taux de dégradation des sols de 67% des terres dont 25% sévèrement à très sévèrement dégradées, et 4% à 7% irrécupérables). L'érosion côtière de plus en plus accentuée (1 à 2 mètres par an au Sénégal et à Djibouti et plus de 20 à 30 mètres par an dans le Golfe de Guinée) entraîne la disparition progressive des infrastructures attenantes aux côtes et des cordons de protection, ainsi que la dégradation des écosystèmes côtiers (peuplements de mangroves et récif corallien).

Les changements climatiques constituent de nos jours l'une des principales préoccupations de l'humanité tout entière et représentent une réelle menace pour les sociétés humaines et la planète. La recherche de stratégies planétaires et régionales, pour faire face à ce défi, nécessite la coopération la plus large possible de tous les pays et une capacité de riposte efficace et appropriée pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des émissions mondiales des gaz à effet de serre. Ces stratégies visent une meilleure résilience des écosystèmes et des populations face aux effets néfastes de ce phénomène.

### ***D'importants efforts entrepris par les États en matière de riposte face aux menaces.***

Face à cette situation de vulnérabilité, les États de la Région du Sahel ainsi que les organismes de bassin et les organisations régionales ont élaboré des visions stratégiques pour traduire leurs ambitions respectives à long terme, en s'appuyant sur certaines initiatives au niveau mondial (Conventions de Rio, Agenda 2030, SE4ALL) et continental (Agenda 2063) afin d'intégrer les changements climatiques dans leur processus de développement. Ces visions à long terme ont été ensuite traduites en cadres

---

<sup>1</sup> Banque mondiale, 2017.

stratégiques à moyen terme, lesquels ont été dotés de politiques, stratégies et programmes sectoriels à différentes échelles (nationale, sous régionale et régionale).

Dans les différents domaines (Environnement, ressources en eau, agropastoral, énergie et efficacité énergétique, etc.), des programmes et projets ont été mis en œuvre pour faire face à la menace et pour préserver les populations et les écosystèmes de la Région du Sahel.

### ***Une forte vision issue du Sommet de Marrakech.***

Le PIC-RS, traduction de la Vision du Sommet de Marrakech, se veut un ensemble cohérent qui s'articule autour : (i) d'objectifs et de résultats visés ; (ii) de stratégies pour parvenir à ces objectifs et résultats ; (iii) de programmes et sous-programmes pour l'atteinte de ces résultats ; (iv) d'une stratégie de mobilisation des ressources ; (v) d'un cadre de mise en œuvre pour l'exécution des différents programmes ; (vi) d'un mécanisme de suivi-évaluation pour en garantir l'efficacité.

Le PIC-RS, en tant qu'outil d'opérationnalisation, sur la période 2018-2030, de la Déclaration de Marrakech et de la Vision qui s'en est dégagée, se fixe comme objectif global, de contribuer à l'effort planétaire d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et d'accroître les capacités d'adaptation et de résilience de la Région du Sahel aux changements climatiques.

Les objectifs spécifiques visés par le PIC-RS 2018-2030 sont : i) Renforcer l'action environnementale d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation/résilience aux changements climatiques ; ii) Améliorer la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation humaine et le développement des activités économiques ; iii) Assurer la durabilité des systèmes de productions agricoles et pastorales face aux effets des changements climatiques ; iv) Promouvoir les options de productions, transmissions et consommations énergétiques durables ; v) Renforcer les capacités d'information, de sensibilisation et de plaider sur les changements climatiques ; vi) Renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la gouvernance environnementale.

### ***Le Plan d'Investissement Climat en tant que réponse spécifique et vision partagée à long terme pour la résilience des populations et des écosystèmes de la Région du Sahel.***

Les enjeux majeurs pour les pays de la Région du Sahel sont ceux qu'appelle la situation de fragilité environnementale des pays de la Région et l'impérieuse nécessité de parvenir à : i) créer les conditions d'une résilience des populations et des écosystèmes sahéliens ; ii) améliorer la gouvernance environnementale ; iii) assurer la transition vers l'économie verte ; iv) assurer une bonne transition démographique et sa transformation rapide en dividende démographique ; v) préserver l'environnement.

Le PIC-RS est une contribution à la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de l'Accord de Paris.

Dans cette démarche, le PIC-RS est un Plan stratégique d'Investissement à long terme pour la Région du Sahel face aux défis des changements climatiques. Il vise à soutenir et à promouvoir la coopération régionale et internationale en vue de la mobilisation d'une action climatique plus forte et plus ambitieuse de la part de toutes les parties prenantes. Il porte sur la période 2018-2030 et se subdivise en trois (3) documents programmatiques sur trois (3) phases de mise en œuvre :

- Le Programme Régional Prioritaire (PRP 2018-2020) ;
- Le Plan Quinquennal 1 (PQ1) 2021-2025 ;
- Le Plan Quinquennal 2 (PQ2) 2026-2030.

### ***Un PIC-RS décliné en (06) axes stratégiques, 23 programmes, 69 sous-programmes.***

Le PIC-RS constitue, dans ce contexte, une réponse spécifique et une vision partagée à long terme pour la résilience des populations et des écosystèmes de la Région du Sahel. La formulation de ses



orientations stratégiques sur l'horizon 2030, s'est appuyée essentiellement sur les opportunités, les défis et enjeux majeurs mis en évidence dans l'analyse-diagnostic, sous l'éclairage de la Vision issue de la Déclaration de Marrakech, ainsi que des agendas régionaux et internationaux.

Sur la base de l'analyse-diagnostic et des défis majeurs identifiés, la structure programmatique du PIC-RS a été déclinée en six (06) axes, 23 programmes, 69 sous-programmes.

Ces axes stratégiques sont cohérents, interdépendants et s'articulent harmonieusement de manière à proposer, à travers les programmes et les sous-programmes qu'ils développent, des solutions appropriées, aux niveaux national et sous-régional, pour atteindre les objectifs et les résultats du Plan en vue de faire face aux défis que posent les changements climatiques dans la Région du Sahel.

Les 6 axes du PIC-RS sont : i) Restauration et réhabilitation des terres dégradées ; ii) Gestion intégrée des ressources en eau ; iii) Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux ; iv) Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre ; v) développement de la communication et du plaidoyer ; et vi) Renforcement des capacités.

***L'axe 1 « Restauration et réhabilitation des terres dégradées » s'articule autour de 4 programmes et 10 sous-programmes.***

En effet, la Région du Sahel est constituée de pays à économies essentiellement rurale, reposant sur l'exploitation du milieu naturel. Pour cette raison, la préoccupation de ces pays en matière de lutte contre les changements climatiques, est de mettre en œuvre en priorité des programmes d'adaptation des populations, de leurs moyens d'existence et des écosystèmes qui fournissent les biens et services.

Ces pays accordent en particulier une importance capitale à la Gestion Durable des Terres et de l'Eau (GDT/E) comme réponses aux effets des changements climatiques.

En outre, tous les pays de la Région du Sahel envisagent de renforcer le potentiel de séquestration du carbone par une amélioration du couvert végétal, en particulier du couvert forestier national à travers la mise en œuvre de véritables plans d'aménagement durable des forêts naturelles et le renforcement des efforts de reboisements par l'État, les collectivités locales et le secteur privé.

***L'axe 2 « Gestion intégrée des ressources en eau » est décliné en 6 programmes et 19 sous-programmes.***

L'amélioration de la connaissance du domaine de l'eau est importante, pour d'une part, mesurer l'impact des phénomènes de changements climatiques sur les ressources en eau de surface et les réserves d'eaux souterraines, à travers leur niveau de disponibilité et leur comportement et, d'autre part contribuer à la mise en œuvre d'actions efficaces pour la préservation et la pérennisation de la ressource dans le temps et dans l'espace.

Le taux d'accès à l'eau potable est un indicateur de base pour caractériser le niveau de développement des États. Ces objectifs ont été réaffirmés à travers les engagements internationaux dont les Objectifs de Développement Durable.

***L'axe 3 « Gestion Durable des systèmes agricoles et pastoraux » est décliné en 5 programmes et 10 sous-programmes.***

Plusieurs actions prévues dans le secteur agropastoral ont des incidences à la fois sur l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux changements climatiques. La classification d'un programme dans l'une ou l'autre des catégories tient compte de la dimension dominante de ses actions majeures.

***L'axe 4 « Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre » est décliné en 3 programmes et 12 sous-programmes.***

Les investissements prévus pour l'amélioration de l'efficacité énergétique visent notamment à réduire les émissions de GES. Ces investissements ciblent les sous-secteurs et filières énergétiques où les rendements des modes de production, de transmission (transport et distribution) et/ou de consommation d'énergie sont inefficaces, à savoir, par ordre d'importance : la filière bois-énergie, la production d'électricité d'origine thermique, le transport en général, la transmission de l'énergie électrique (réseaux) et les habitudes de consommation d'énergie dans les bâtiments publics. Il s'agit pour l'essentiel des investissements permettant de faire d'énormes économies d'énergie.

Les potentialités en énergies renouvelables de la Région du Sahel sont énormes, mais sous exploitées à cause du retard technologique et économique de la région. Parallèlement à cet état de fait, la région est connue pour sa pauvreté énergétique mesurée à travers son faible niveau de consommation d'énergie conventionnelle et sa dépendance à la biomasse-énergie en déperdition plus ou moins irréversible.

Le sous-développement énergétique de la Région du Sahel se manifeste par son faible taux d'électrification. En effet, aucun des pays de la région n'a atteint 100% de taux d'électrification urbaine, et le taux d'accès à l'électricité en zone rurale est compris entre 5% et 25% de la population rurale, selon les pays.

***L'axe 5 « Développement de la communication et du plaidoyer » est décliné en 2 programmes et 5 sous-programmes.***

La communication sur les changements climatiques revêt une importance capitale, en raison des enjeux liés à la problématique. C'est pourquoi le développement de la communication et d'un plaidoyer sur les changements climatique apparaît comme une prioritaire à prendre en compte dans les actions du PIC-RS.

Par ailleurs, l'implication des communautés locales, celles-là mêmes qui sont les plus vulnérables face à la détérioration des écosystèmes, s'impose à travers notamment des campagnes de sensibilisation, d'information et de renforcement des capacités.

En outre, des actions pertinentes de plaidoyer à entreprendre en direction des partenaires permettront de donner la visibilité nécessaire au PIC-RS.

***L'axe 6 « Renforcement des capacités » est structuré en 3 programmes et 13 sous-programmes.***

Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'administration, des institutions de recherches et de développement, des organisations de la société civile et des acteurs locaux prend en compte l'équipement des structures en outils et équipements, l'accès à ces outils ainsi que leur utilisation. Il prend également en compte l'appropriation des outils et méthodes par les acteurs.

L'occurrence des événements climatiques extrêmes nécessite de disposer d'institution de recherches, d'observations et de collecte de données et informations afin que leurs analyses et interprétations par des compétences nationales puissent éclairer les différents acteurs et les populations sur les prises de décision. Les systèmes d'information, les bases de données ainsi que les systèmes d'alerte doivent être développés pour faciliter les prises de décision sur les mesures d'adaptation dans les différents domaines d'activités économiques.

***Un Programme Régional Prioritaire (PRP 2018-2020) bâti sur la base d'actions urgentes.***

Le Programme Régional Prioritaire (PRP 2018-2020) a été bâti sur la base d'actions identifiées comme urgentes au niveau de chaque secteur/thématique. Le PRP est établi sur la base : (i) d'une hiérarchisation des actions au niveau de chaque secteur ; et (ii) des possibilités réelles de mobilisation des ressources. Il constitue un portefeuille prioritaire de mesures, projets et programmes régionaux afin de répondre aux

besoins urgents de la Région du Sahel. Le PRP est un ensemble de programmes ordonnés, présentés par axe stratégique, par programme, par sous-programme et par pays sur la période triennale. Il vise à définir de façon précise la manière dont les choix stratégiques sectoriels opérés vont être réalisés sur le court et le moyen terme.

Le PRP comporte en particulier six (06) initiatives phares structurantes dont la mise en œuvre contribuera efficacement à lancer le PIC-RS : (i) Initiative Phare sur la Récupération des Terres ; (ii) Initiative Phare d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau des Grands Bassins Versants du Sahel (Organismes de Bassin) ; (iii) Initiative sur le Développement de la Chaîne des Valeurs Agricoles et Forestières par la Diffusion des Technologies résilientes ; (iv) Initiative sur la Gestion du Pastoralisme ; (v) Promotion des énergies de substitution ; (vi) Initiative de Renforcement des Capacités d'Adaptation aux Changements Climatiques au Sahel.

Ce faisant, le PRP a vocation à créer et à mettre en place les conditions optimales au démarrage du PIC-RS, à travers notamment l'exécution d'actions préalables dont la réalisation facilitera la mise en œuvre des Programmes Quinquennaux PQ1 (2021-2025) et PQ2 (2026-2030).

### **Normes d'évaluation et estimation des coûts.**

- Pour l'axe 1, l'estimation de coûts a été faite sur la base : i) des prévisions des projets CDN ; ii) des coûts moyens des actions calculés à partir de moyennes sur plusieurs pays ; iii) des superficies GDT calculées à partir de normes fournies par certains pays ; iv) d'une prise en compte de superficies limitées pour la gestion des écosystèmes fragiles (zones humides, mangrove...) en raison de son caractère expérimental ; v) de l'affectation de 10% des coûts d'aménagement aux actions connexes à ces aménagements (lutte contre le déboisement ou le défrichage, lutte contre les feux de brousse, etc.).
- Pour l'axe 2, les estimations ont été faites à partir des prévisions des projets CDN.
- Pour l'axe 3, les estimations ont été faites à partir de : i) des CDN et projets des pays ; ii) d'une indexation des actions du domaine agropastoral sur le poids démographique ; iii) d'un ratio de + /- 387 dollars par habitant ; iv) d'une répartition de 40% pour l'atténuation et 60% pour l'adaptation.
- Pour l'axe 4, les estimations sont basées sur : i) l'évaluation financière utilisée pour le costing des gaps de financement de SE4ALL des pays de la Région du Sahel ; ii) les coûts indicatifs établis par référence aux normes de coûts déjà établis. Les coûts sont indicatifs et établis en valeur courante (2018). Ils sont susceptibles d'évolution.
- Pour les axes 5 et 6 à caractère transversal, l'estimation a été faite sur la base des normes usuelles en la matière.

Le coût global du PIC-RS 2018-2030 a été estimé à 392,709 milliards de dollars US répartis ainsi qu'il suit :

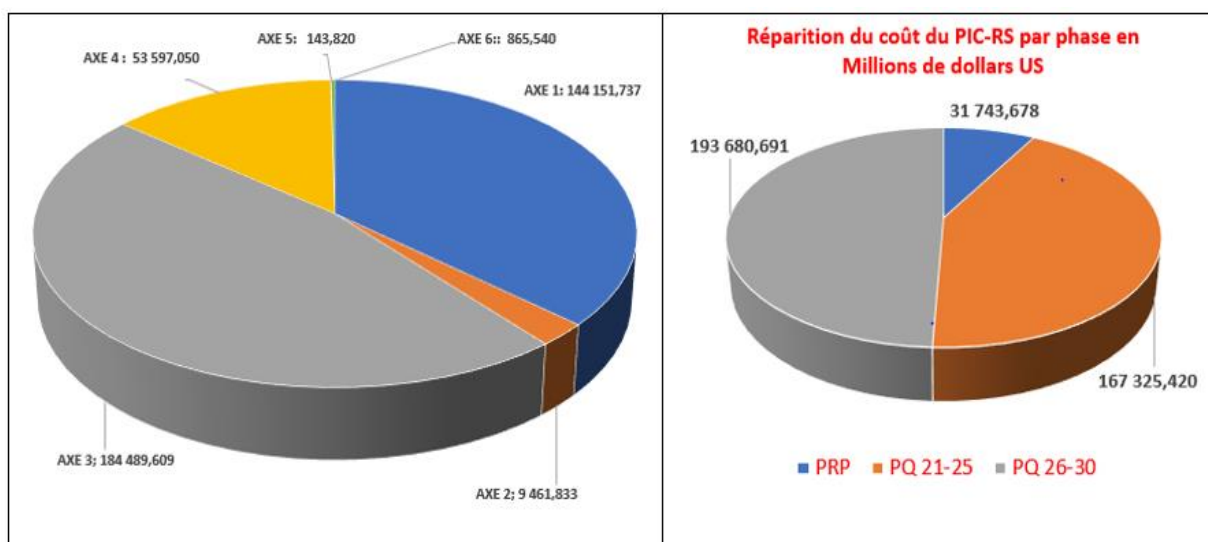
- PRP-RS (2018-2020) : 31,743 milliards de dollars US
- PQ1 2021-2025 : 167,325 milliards de dollars US ;
- PQ 2026-2030 : 193,680 milliards de dollars US.

Par axe, la répartition des coûts du PIC-RS est la suivante :

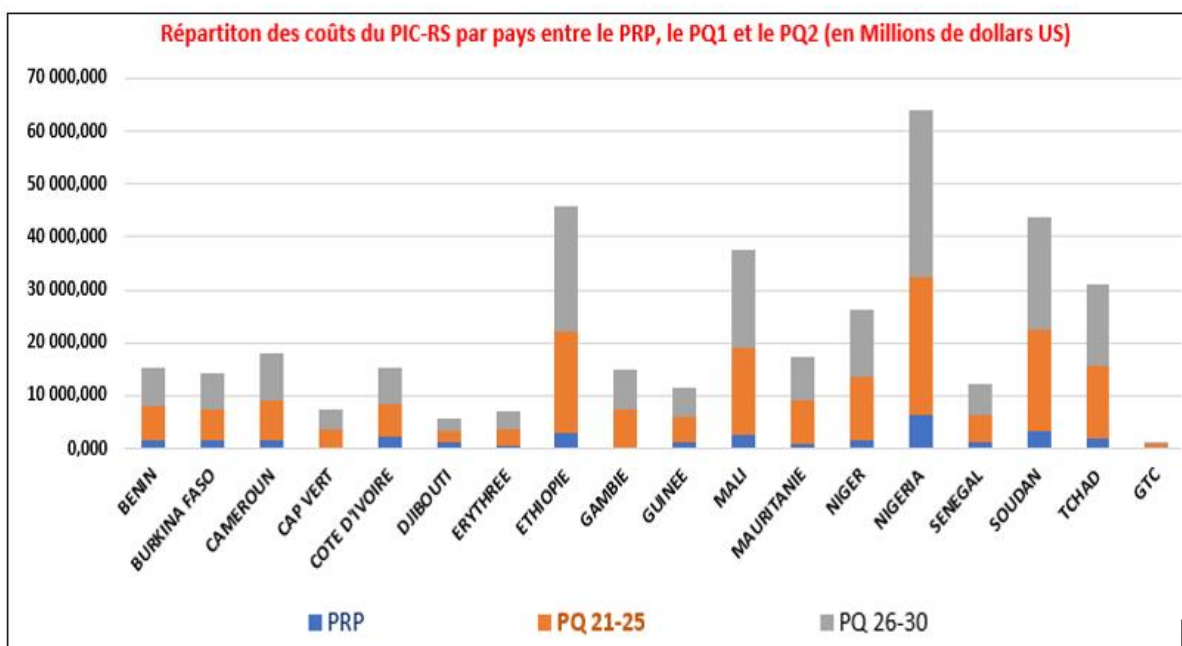
- Axe 1 « Restauration et réhabilitation des terres dégradées » : 144,152 milliards de dollars US dont 180 millions pour le PRP.
- Axe 2 « Gestion intégrée des ressources en eau » : 9,462 milliards de dollars US, dont 3,040 milliards de dollars US pour le PRP.

- Axe 3 « Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux » : 184,490 milliards de dollars US, dont 17,975 milliards de dollars US pour le PRP.
- Axe 4 « Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre » : 53,597 milliards de dollars US dont 10,081 milliards de dollars correspondant au PRP.
- Axe 5 « Développement de la communication et du plaidoyer » : 144 millions de dollars US, dont 35 millions correspondant au PRP.
- Le coût total de l'axe 6 « renforcement des capacités » : 866 millions de dollars US dont 434 millions correspondant au PRP.

Les figures ci-après donnent la répartition du PIC-RS par axe et par phase.



En ce qui concerne la répartition par pays, elle est caractérisée par une grande hétérogénéité en raison des différences dans les estimations des CDN et des poids démographiques respectifs des pays (voir figure ci-après).



***Un dispositif à la fois pertinent et cohérent pour assurer la mise en œuvre du PIC-RS.***

Le dispositif de mise en œuvre du PIC-RS est appuyé par : i) une stratégie de mobilisation des ressources, assortie d'un plan de communication et de plaidoyer permettant de mobiliser les Partenaires et les ressources nécessaires autour du financement du Plan ; ii) un cadre de mise en œuvre pour l'exécution des différents programmes et sous-programmes ; iii) un mécanisme de suivi-évaluation pour garantir l'efficacité de l'exécution du Plan.

***Des risques susceptibles de compromettre la mise en œuvre du PIC-RS.***

La mise en œuvre réussie du PIC-RS pourrait être affectée par la survenue de plusieurs facteurs de risques endogènes ou exogènes. Au nombre de ces facteurs, on peut citer : i) l'instabilité sociopolitique des États ; ii) la faiblesse du leadership des États ; iii) la faible mobilisation des ressources intérieures par les États ; iv) la persistance du déficit de capacités ; v) une conjoncture sous régionale et/ou internationale défavorable ; et vi) les aléas climatiques et les urgences humanitaires.

Aussi, convient-il d'ores et déjà, de prendre des dispositions et des mesures durables de mitigation de ces risques afin, sinon de les contrecarrer, du moins de les atténuer afin qu'ils ne puissent pas constituer des contraintes insurmontables à la mise en œuvre efficace du PIC-RS.

## INTRODUCTION GENERALE

Les changements climatiques constituent de nos jours l'une des principales préoccupations de l'humanité tout entière et représentent une menace potentielle pour les sociétés humaines et la planète. La recherche de stratégies planétaires et régionales, pour faire face à ce défi, nécessite la coopération la plus large possible de tous les pays et une capacité de riposte efficace et appropriée pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des émissions mondiales des gaz à effet de serre. Ces stratégies visent une meilleure résilience des écosystèmes et des populations face aux effets néfastes de ce phénomène. Dans cette démarche, il apparaît clairement la nécessité de soutenir et de promouvoir la coopération régionale et internationale afin de mobiliser une action climatique plus forte et plus ambitieuse de la part de toutes les parties prenantes.

Dans ce combat contre les effets néfastes des changements climatiques, le continent africain, en dépit de son faible taux d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale (7%), reste le plus vulnérable. Cette vulnérabilité touche à la fois les populations et leurs moyens d'existence, à savoir l'agriculture, l'élevage, les forêts, les ressources en eau, l'énergie, les infrastructures, la santé, etc.

Le Continent africain a pris une part active aux différentes rencontres et négociations sur le climat. Le « Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale » tenu à Marrakech, en marge de la 22ème Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), a constitué l'expression de la forte volonté de l'Afrique « de prendre en main son destin, de parler d'une seule voix et d'unir ses forces pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcer sa résilience ». La Déclaration dite de Marrakech qui en est issue, a insisté en particulier, sur : i) l'importance d'une mise en œuvre adéquate des Objectifs de Développement Durable, fondés sur les principes de Rio, en particulier celui de « la responsabilité commune mais différenciée », pour relever le défi du changement climatique et ; ii) l'engagement concret et substantiel des pays africains à contribuer à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

À cet effet, le Sommet a décidé de la création de trois (3) commissions dédiées à : i) la Région du Sahel, présidée par la République du Niger ; ii) la Région du Bassin du Congo, présidée par la République du Congo ; iii) les États insulaires, présidée par la République des Seychelles.

Après son endossement par la vingt-huitième Session de l'Assemblée de l'Union Africaine (UA), tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba, conférant ainsi la base juridique et la légitimité continentale nécessaires à la création effective de ces trois commissions, la Déclaration de Marrakech constitue ainsi le principal mécanisme concret de la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Afrique en général et au Sahel en particulier.

Placée sous la présidence de la République du Niger, la Commission Climat de la Région du Sahel est ainsi chargée de : i) la coordination et le suivi des initiatives prioritaires dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable dans cet espace ; ii) la mobilisation des partenaires bilatéraux et multilatéraux aux fins de recueillir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ces initiatives entre autres.

Afin de matérialiser la mission qui lui est ainsi dévolue, le Niger, en partenariat avec l'ensemble des pays de la Région du Sahel, a engagé un processus participatif et inclusif devant conduire à l'élaboration d'un Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel (PIC-RS 2018-2030) destiné à assurer à court, moyen et long termes la résilience des populations et des écosystèmes de l'espace concerné.

Ce faisant, ce PIC-RS a vocation à devenir une réponse spécifique et une vision partagée à long terme pour la résilience des populations et des écosystèmes de la Région du Sahel.

## **I. CHAPITRE 1 : OBJECTIFS DE L'ETUDE**

L'objectif général est de contribuer, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech, à l'opérationnalisation de la Commission pour la Région du Sahel.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

1. Élaborer un rapport diagnostic sur l'état des lieux ;
2. Élaborer un Plan d'investissement climat pour la Région du Sahel PIC-RS (2018-2030) assorti d'un Programme régional prioritaire PRP-RS (2018-2020) pour la résilience des populations et des écosystèmes de la zone d'étude ;
3. Élaborer une Stratégie de mobilisation des ressources assorti d'un plan de communication et de plaidoyer du PIC-RS ;
4. Élaborer un dispositif institutionnel de gouvernance pour la mise en œuvre du PIC-RS (2018-2030) incluant une an ;
5. Analyse des parties prenantes ;
6. Élaborer un plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS (2020-2030).

Les résultats attendus de l'étude sont les suivants :

- Un rapport diagnostic sur l'état des lieux est élaboré ;
- Un Plan d'investissement Climat pour la Région du Sahel PIC-RS (2018-2030) assorti d'un Programme Régional Prioritaire PRP-RS (2018-2020) pour la résilience des populations et des écosystèmes de la zone d'étude est élaboré ;
- Une Stratégie de mobilisation des ressources assortie d'un plan de communication et de plaidoyer du PIC-RS est élaborée ;
- Un dispositif institutionnel de gouvernance du PIC-RS (2018-2030) incluant une analyse des parties prenantes est élaboré ;
- Un plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS (2018-2030) est élaboré.

## II. CHAPITRE 2 : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le processus de formulation du PIC-RS et des autres livrables a été conduit à travers plusieurs étapes dont les principales sont les suivantes : i) élaboration d'une méthodologie globale de l'étude ; ii) réalisation de missions dans les pays du sahel ; iii) élaboration du rapport diagnostic ; iv) atelier de validation du rapport diagnostic ; v) élaboration du PIC-RS et des autres livrables ; vi) atelier de validation du PIC-RS et des autres livrables.

### 2.1 Élaboration d'une méthodologie globale de l'étude

Après sa mise en place, la première tâche pour l'équipe de consultants consistait à élaborer et à soumettre à l'appréciation du maître d'ouvrage une méthodologie globale pour la conduite de l'exercice de formulation du PIC-RS et des autres livrables.

Après avoir rappelé le contexte général de l'étude et le mandat de la mission, la démarche méthodologique a été articulée autour des axes suivants :

- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en septembre 2015, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de la Conférence de Paris sur le Climat et de la Déclaration de Marrakech, etc. comme les fondements du PIC-RS.
- La Gestion Axée sur les Résultats (GAR), l'approche intersectorielle, l'inclusivité, le partenariat et la responsabilisation les principes qui guident le processus de formulation.
- Les mécanismes de coordination et de partage de l'information entre les différents acteurs afin : i) d'assurer une organisation et un management global de la mission ((planification efficace, coordination efficace, chronogramme rigoureux des activités et du déroulement de toutes les phases de l'étude) ; ii) de faciliter l'accès aux données de base particulièrement, celles disponibles auprès des parties prenantes de l'étude, de susciter des échanges utiles avec les personnes ressources, une bonne compréhension ainsi qu'une collaboration entre les consultants, le Ministère chargé de l'Environnement du Niger et le Groupe de Travail Conjoint.
- La mise en place d'un mécanisme suffisamment fluide de concertation et de communication entre l'équipe de consultants, la Direction Générale de Développement Durable et des Normes Environnementales du Niger, le Groupe de Travail Conjoint et les États, à travers : i) la création d'un système d'archivage des documents entre les consultants permettant de stocker et de mettre en commun l'ensemble de la documentation collectée afin de son partage et de son exploitation par chaque consultant ; ii) un réseau de communication entre les consultants et les principaux acteurs, comportant les noms et prénoms des différents intervenants, ainsi que leurs contacts respectifs (Téléphone, adresse de courrier électronique, Fax, Pays).
- Une identification des parties prenantes à cet exercice (les États, les Organismes de bassin, les Organisations sous-régionales spécialisées, les Institutions de recherche, les Ministères impliqués dans les changements climatiques, les Collectivités, la Société civile, le Secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers, etc.
- La structuration des rapports : i) volume 1 : rapport diagnostic sur l'état des lieux ; ii) volume 2 : PIC-RS 2018-2030 et PRP-RS 2018-2020 (intégrant une Stratégie de mobilisation des ressources assortie d'un plan de communication et de plaidoyer du PIC-RS, un dispositif institutionnel de gouvernance du PIC-RS (2018-2030) incluant une analyse des parties prenantes et un Plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS 2020-2030.
- L'élaboration d'un calendrier et d'un plan de travail déterminant les différentes étapes du processus.



## 2.2 Missions dans les pays

### 2.2.1 Répartition des consultants en équipes

L'équipe de consultants a effectué du 03 au 28 mars 2018 des missions dans les pays de la région du Sahel en vue de collecter des informations pertinentes et de procéder à des échanges directs avec les parties prenantes (institutions gouvernementales et organisations sous régionales, régionales et internationales) dans le cadre de l'élaboration des différents livrables. À cet effet, trois (3) équipes ont été constituées pour sillonner les 13 pays suivants :

- Équipe 1 : Abdou SOULEY et Sidi El Moctar CHEIGUER : Gambie, Cap Vert, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire ;
- Équipe 2 : Aminou TASSIOU et Alioune Tamchir THIAM : Nigéria, Mali, Bénin, Burkina Faso, Cameroun ;
- Équipe 3 : Aboubacar ISSA et Djibrine NGARMIG NIG: Djibouti, Éthiopie, Soudan, Érythrée.

En ce qui concerne, le Tchad, la Mauritanie, le Sénégal, il a été convenu, pour des raisons pratiques, de faire assurer leur couverture par les consultants respectifs résidant dans ces pays. S'agissant du Niger, la démarche retenue consistait à faire assurer l'exercice de collecte et d'entretien avec les parties prenantes par l'ensemble des 6 consultants, juste avant le départ pour les missions dans les autres pays.

Les objectifs spécifiques assignés aux missions dans les pays sont les suivants :

- Rencontrer les acteurs locaux en vue d'échanger sur les processus de mise en œuvre de la politique d'adaptation et de résilience aux changements climatiques ;
- Rencontrer les responsables des organismes de bassins et des organisations sous régionales ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers pour examiner les actions en cours pour la mobilisation des financements en faveur de l'adaptation et de la résilience au profit des états membres ;
- Faire un état des lieux des visions, des stratégies, des politiques, programmes et projets et relever les obstacles à la mobilisation des partenariats et des financements nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des populations face aux changements climatiques.

### 2.2.2 Méthodologie et déroulement des missions

Les missions dans les pays se sont déroulées du 03 au 21 mars 2018 pour l'équipe N° 1, du 03 au 23 mars pour l'équipe N° 2 et du 15 au 28 mars 2018 pour l'équipe N°3. Cependant, en raison de difficultés de dernière heure intervenues, liées en particulier à des questions de visa, 11 (onze) pays ont pu être visités, l'équipe N° 3 n'ayant pas pu entrer en Érythrée et au Soudan, en dépit de toutes les tentatives déployées sur le plan diplomatique.

Les équipes de consultants ont consacré en moyenne 2 à 3 jours ouvrables par pays. Selon le cas, en fonction des approches retenues par les différents pays, les équipes de consultants ont tenu des réunions introductives réunissant plusieurs représentants de structures (Bénin, Cameroun Mali, Guinée Conakry, Gambie) ou avec seulement le point focal et ses collaborateurs (Burkina Faso, Nigéria, Cap Vert, Cote d'Ivoire) complétées par des rencontres individuelles avec les représentants d'un certain nombre de parties prenantes ( structures sous- régionales, institutions internationales, etc.).

Au cours des réunions introductives et des entretiens individuels, les équipes de consultants ont rappelé tout d'abord le contexte de l'initiative de préparation du PIC-RS et ont présenté, conformément au guide d'entretien adopté, les cinq principales thématiques autour desquelles les entretiens ont été conduits :

- Niveau de préparation du pays en matière d'information et de sensibilisation pour la création d'une vision nationale sur les dimensions et enjeux de l'Environnement et des Changements climatiques.
  - ✓ Actions de plaidoyer et de partage de connaissances initiées sur l'Environnement et les changements climatiques.
  - ✓ Études et prospectives réalisées sur l'Environnement et les changements climatiques.
- Niveau d'appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l'Environnement et les changements climatiques.
  - ✓ Niveau et indicateurs d'appropriation nationale des questions et enjeux.
  - ✓ Participations actives des nationaux aux rencontres et échanges internationaux sur l'Environnement et les changements climatiques.
- Niveau de prise en compte et d'intégration des questions environnementales et de changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement du pays.
  - ✓ Création et / ou renforcement d'un cadre organisationnel de concertation et de coopération.
  - ✓ Ancrage et intégration effective des problèmes et questions liés à l'Environnement et aux changements climatiques dans les politiques et stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté.
  - ✓ Formulation de politiques et stratégies nationales sur l'Environnement et les changements climatiques.
  - ✓ Formulation de programmes et projets en rapport avec l'Environnement et les changements climatiques.
- Acquis, contraintes et perspectives en matière de mobilisation de partenariats, de coopérations et de financements pour l'Environnement et les changements climatiques.
  - ✓ Mobilisation par rapport à l'Environnement et aux changements climatiques.
  - ✓ Mobilisation par rapport à l'Énergie durable pour tous à l'horizon 2030 (Initiative mondiale SE4ALL-2030).
- Formulation et mise en œuvre de programmes thématiques de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.
  - ✓ Programmes biodiversité et écosystèmes fragiles.
  - ✓ Programmes gestion durable des ressources naturelles.
  - ✓ Programme sur les pollutions et nuisances environnementales et gestion des déchets.
  - ✓ Programmes de prévention des crises et relèvements.
  - ✓ Programmes d'adaptation aux changements climatiques.

### 2.2.3 Résultats des missions

À la fin des réunions et des entretiens, la documentation pertinente existante sur les thématiques discutées, a été remise à l'équipe de consultants ou promise pour une transmission ultérieure. La liste ainsi que l'ensemble des documents collectés figurent sur la DROPBOX créée par l'équipe et alimentée en temps réel. Globalement, malgré la durée de séjour très réduite par pays, les missions ont répondu aux attentes des consultants.

Bien que tous les pays visités aient pris des engagements face aux effets néfastes des changements climatiques à travers leur contribution déterminée au niveau national pour la réduction des gaz à effet de serre, il ressort des entretiens que le niveau de préparation des pays en matière d'information et de sensibilisation pour la création d'une vision nationale sur les dimensions et enjeux de l'Environnement et des changements climatiques est fortement hétérogène.

Les pays les plus avancés en la matière, semblent être la Gambie, la Guinée Conakry, le Mali, le Burkina Faso et le Nigéria. Quant à la Côte d'Ivoire et Djibouti, leurs forces résident essentiellement dans le développement d'une approche holistique dans le domaine des changements climatiques pour transcender le cloisonnement institutionnel.

La vision nationale reste à parfaire pour le Bénin, le Cap Vert et surtout le Cameroun.

Dans le domaine de la mobilisation des ressources, la Gambie, Djibouti et l'Éthiopie disposent de compétences humaines avérées, d'une bonne coordination des programmes et projets, ainsi que d'un dispositif efficace de coordination des PTF, toutes choses ayant permis à ces derniers d'accéder plus facilement aux différents fonds climats.

Dans les pays ayant un niveau de vision nationale plus affirmé, on note une prise en compte et l'intégration des questions environnementales et de changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement du pays.

Au niveau des Institutions régionales et internationales, il faut noter les contraintes liées à : i) la coordination, l'harmonisation et le financement des programmes par les États (IGAD) ; ii) l'existence d'une multitude d'initiatives et d'institutions sous régionales nécessitant un effort de rationalisation (UA) ; iii) un besoin d'encadrement et d'appui nécessaires aux États pour accéder aux différents fonds climats (BAD).

S'agissant de acquis, contraintes et perspectives en matière de mobilisation de partenariats, de coopérations et de financements pour l'Environnement et les changements climatiques, certains pays tels que le Mali, le Burkina Faso et la Gambie sont assez avancés dans la préparation de l'accréditation de structures nationales pour le fonds vert climat.

Enfin, il est à noter qu'il existe, dans tous les pays, mais à des degrés divers, des programmes thématiques formulés ou mis en œuvre dans le domaine de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques.

#### 2.2.4 Difficultés rencontrées

Les principaux problèmes rencontrés au cours de ces missions concernent en particulier : i) les difficultés relatives à l'obtention de visa d'entrée dans certains pays (Érythrée et Soudan), en dépit des initiatives et tentatives tous azimut déployées sur le plan diplomatique ; ce qui a contraint l'équipe N°3 à revenir à Niamey, engendrant ainsi une perte de temps considérable et d'énergie ; ii) la non réception par certains Points Focaux (Côte D'Ivoire, Burkina, Cameroun) des lettres du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Niger annonçant l'arrivée et le calendrier des missions par pays ; ce qui a parfois créé quelques surprises au niveau de ces Points Focaux qui ont dû s'adapter à cette situation ; iii) l'indisponibilité de certains Points Focaux (Cap Vert) qui n'ont pas su prendre les dispositions nécessaires pour organiser des réunions élargies avec les différentes parties prenantes et préparer des rencontres individuelles avec celles-ci ; iv) la durée très limitée des séjours (au maximum 2,5 jours ouvrables par pays) a considérablement limité les possibilités de rencontre et d'échange avec certaines parties prenantes ; v) la déprogrammation de certains vols (Air Ivoire) suite à des intempéries, ce qui a contraint l'équipe N°2 à rentrer à Niamey le 23 mars 2018 au lieu du 22.

### 2.2.5 Résultats de la réunion de débriefing

Après les missions dans les pays, une réunion de débriefing a été organisée du 24 au 28 mars 2018 à Niamey, avec pour objectifs de : i) partager entre l'ensemble des consultants la documentation collectée par les équipes respectives ; ii) adopter un canevas précis et une démarche appropriée pour l'élaboration des différents livrables ; iii) déterminer les contributions de chaque expert et adopter un calendrier détaillé pour la poursuite du processus. Cette réunion a regroupé les deux (2) premières équipes qui sont rentrées à Niamey ; mais des échanges à distance, en temps réel, ont été organisés avec la 3<sup>ème</sup> équipe et ont permis de partager et de valider les différentes démarches.

A l'issue de la réunion de débriefing, l'ensemble de la documentation collectée a été classé par pays et intégrée dans la DROPBOX créée au démarrage de l'étude et qui reste accessible à chaque expert. En outre, les canevas de rédaction des différents livrables de même que les démarches pour y parvenir ont été précisés. Enfin un calendrier a été validé pour la suite du processus.

### 2.2.6 Structuration globale des livrables

L'équipe de consultants a convenu avec le GTC de regrouper les livrables en cinq (05) volumes :

- **Volume I** : Rapport - diagnostic général sur la situation des États, des Organismes de bassin et Organisations sous-régionales sur les changements climatiques.
- **Volume II** : Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel (2018-2030) et Programme Régional Prioritaire (2018-2020).
- **Volume III** : Stratégie de mobilisation des ressources, assortie d'un plan de communication et de plaidoyer du PIC-RS.
- **Volume IV** : Dispositif institutionnel de gouvernance et de coordination du PIC-RS, incluant une analyse des parties prenantes.
- **Volume V** : Plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS.

## 2.3 Élaboration du rapport diagnostic sur l'état des lieux

Sur la base de rapports diagnostics sectoriels et thématiques (agropastoralisme, environnement, ressources en eau, énergie, communication, Politiques et stratégies nationales de développement etc.) produits par les différents experts, un rapport diagnostic global sur l'état des lieux a été élaboré.

## 2.4 Atelier de validation du rapport diagnostic

Le rapport diagnostic sur l'état des lieux ainsi qu'une Note d'orientation et de cadrage de la formulation du PIC-RS ont été soumis à un atelier technique de validation organisé à Niamey le 26 juillet 2018 par le GTC regroupant les Points Focaux de l'ensemble des pays du Sahel. Cette conférence des Experts a été suivie le 27 juillet 2018 par la Conférence des Ministres chargés de l'Environnement des pays de la Région du sahel qui a procédé à la validation finale des deux (2) documents.

## 2.5 Élaboration du PIC-RS et des autres livrables

Sur la base des rapports diagnostics sectoriels/thématiques, l'équipe a identifié les principaux problèmes dans le domaine des changements climatiques au niveau de la Région du Sahel, en a construit les arbres à problèmes au niveau sectoriel/thématique, avant d'en faire une consolidation pour obtenir l'arbre à problème global du PIC-RS.

De cet exercice, l'équipe a dégagé les orientations stratégiques : i) un objectif global pour le PIC-RS ; ii) des objectifs spécifiques ; iii) des axes stratégiques ; iv) l'impact ; v) les effets spécifiques/sectoriels ; vi) la chaîne des résultats du PIC-RS ; et vii) la structure programmatique du PIC-RS.

## **2.6 Atelier de validation du PIC-RS et des autres livrables**

Le PIC-RS ainsi que les autres livrables ont été soumis à l'examen de la troisième réunion du GTC (les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2018) et à la deuxième Conférence ministérielle des Ministres chargés de l'Environnement de la Région du Sahel (le 3 octobre 2018). Au cours de ces réunions, ces documents ont fait l'objet d'observations et validés sous réserve de la prise en compte de ces observations.

### III. CHAPITRE 3 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ENJEUX ET DEFIS MAJEURS

#### 3.1 Vulnérabilité aux changements climatiques

La Région du Sahel, l'une des plus importantes zones semi-arides et arides du monde, s'étend de l'océan atlantique à la corne de l'Afrique sur une superficie d'environ 10 millions de km<sup>2</sup> et compte 17 pays ayant des caractéristiques géo-climatiques similaires (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Conakry, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tchad). C'est une mosaïque de zones éco-climatiques contrastées et d'écosystèmes soumis à une forte variabilité climatique caractérisée par des modifications des régimes pluviométriques, des températures extrêmes, des sécheresses récurrentes avec des effets perceptibles sur les terres agricoles, les pâturages et la disponibilité en eau.

La Région du Sahel est soumise à une extrême vulnérabilité face aux changements climatiques, ce qui fragilise à la fois les conditions de vie des populations et les écosystèmes (l'Afrique sub-saharienne a un taux de dégradation des sols de 67% des terres dont 25% sévèrement à très sévèrement dégradées, et 4% à 7% irrécupérables). La photo ci-dessous, relative aux vents de sable en est une illustration.

*Photo 1 : Inondations au Sahel (Source Association Racine)*



*Photo 2 : Destruction des infrastructures par l'érosion hydrique (Source Association Racine)*



L'érosion côtière de plus en plus accentuée (1 à 2 mètres par an au Sénégal et à Djibouti et plus de 20 à 30 mètres par an dans le Golfe de Guinée) entraîne la disparition progressive des infrastructures attenantes aux côtes et des cordons de protection, ainsi que la dégradation des écosystèmes côtiers (peuplements de mangroves et récif corallien).

Le réchauffement climatique influence fortement les ressources en eau en quantité et en qualité à travers notamment l'augmentation de la température moyenne des eaux et l'évaporation induite, la baisse de la pluviométrie, du niveau des nappes phréatiques et du débit d'écoulement des cours d'eau.

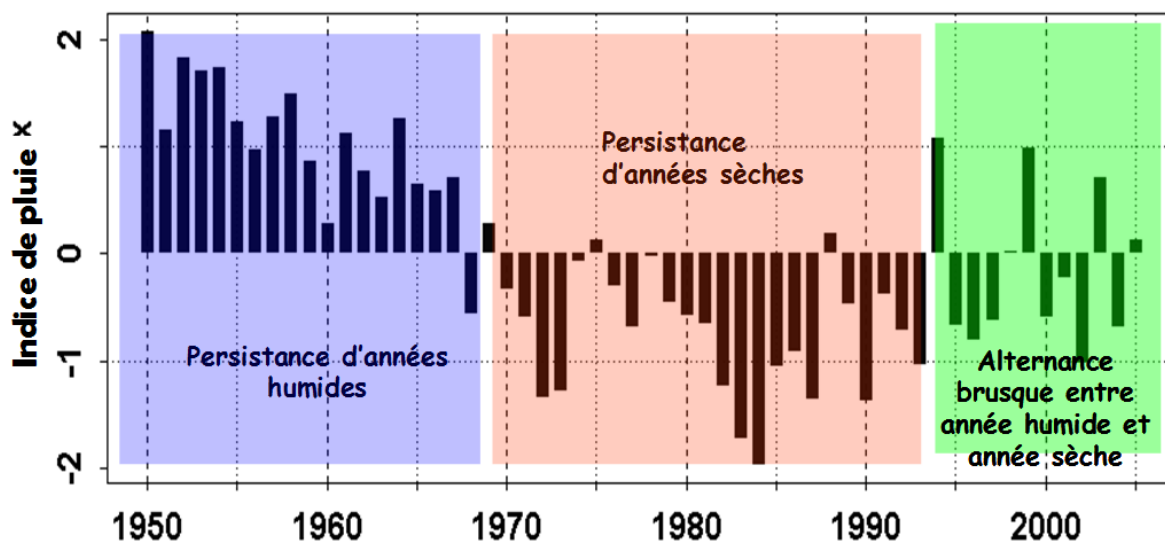
Depuis 1950, le Sahel est la Région du monde qui connaît le déficit pluviométrique le plus important (SPINONI et al.2013). Selon plusieurs rapports scientifiques, cette tendance à l'aridification de la Région du Sahel pourrait se prolonger durant le 21ème siècle. Cependant, cette dégradation des précipitations annuelles se serait accompagnée d'une augmentation considérable des phénomènes météorologiques extrêmes et violents au cours des 35 dernières années dans la Région du Sahel.

Une analyse fine de la crise climatique des années 70 à 90 de la région du Sahel montre que la transition vers la sécheresse a été d'autant plus violente qu'elle a succédé directement à la période la plus arrosée du 20ème siècle. Il a été également enregistré, de 1982 à 2016, une augmentation de trois à quatre fois le nombre d'orages intenses et violents au Sahel.

La comparaison des isohyètes de la période dite humide de 1950 à 1967 à celle de la période de sécheresse de 1968 à 1985 met en évidence la diminution généralisée des précipitations qui se

matérialise par un retrait important des isohyètes vers le sud pouvant atteindre 200 km. Il a été noté que l'isohyète des 400 millimètres de la période 1968-1995 se superpose pratiquement à celle de 600 millimètres des années 1970-1980. Ce qui souligne l'importance de la péjoration climatique dans la Région du Sahel. La figure 1 ci-après donne l'évolution de l'indice pluviométrique au Sahel de 1950 à 2005.

Figure 1 : Évolution de l'indice pluviométrique au Sahel de 1950 à 2005, Source, AGRHYMET



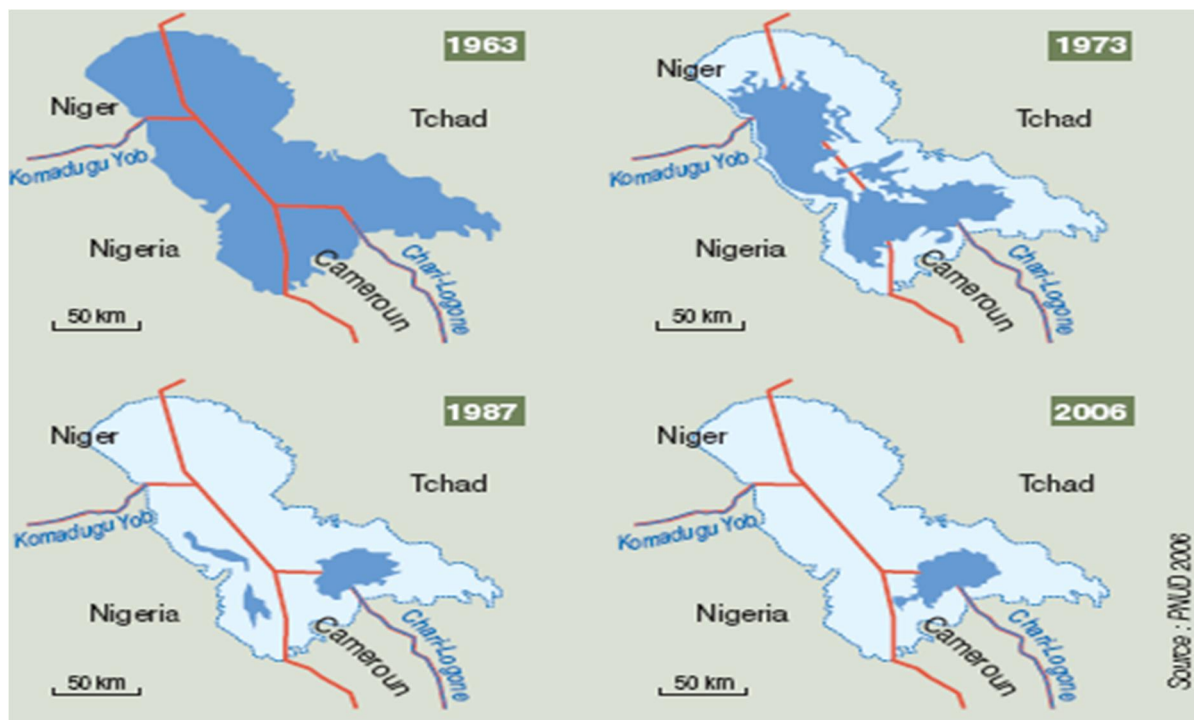
L'accroissement de l'aléa pluviométrique extrême étant lié aux changements climatiques, il pourrait donc se renforcer dans les décennies à venir et finalement engendrer de sérieuses répercussions sur l'agriculture et les infrastructures de la région. Le contexte général se caractérise par ailleurs par un accroissement des températures extrêmes, notamment avec des vagues de chaleur dont la fréquence devrait être de l'ordre de 10 fois plus importante en Afrique tropicale. Le climat global enregistrerait une augmentation des températures qui serait de 2°C au-dessus des températures préindustrielles. Ces modifications climatiques futures auront probablement des répercussions importantes sur la production de particules en suspension en Afrique de l'Ouest qui dégradent fortement la qualité de l'air et impactent grandement la santé des populations.

Par ailleurs, le Lac Tchad qui prend sa source dans les plateaux de l'Adamaoua et principalement du fleuve Congo, à travers les plaines de l'Oubangui-Chari verra sa superficie réduite de 90% entre 1963 (25 000 km<sup>2</sup>) et 1992 (2000 km<sup>2</sup>). Voir carte 1.

Dans le domaine agropastoral, la hausse des températures, associée à une variabilité accrue des précipitations entraîne des dysfonctionnements des saisons agricoles, des perturbations des cycles biologiques des cultures et une détérioration des productions agricoles (une tendance à la réduction des rendements agricoles et agropastoraux pouvant atteindre 50% à l'horizon 2050, selon les prévisions).<sup>2</sup> La raréfaction des points d'eau fonctionnels et des ressources fourragères en saison sèche, oblige les grands troupeaux à la transhumance, avec ses conséquences en termes de conflits entre agriculteurs et éleveurs et les problèmes sécuritaires sous-jacents.

<sup>2</sup> Centre AGRHYMET. Lutte contre le changement climatique : les réalisations du CILSS. Novembre 2016.

**Carte 1 : Évolution du Lac Tchad (1963-2006) – Source : PNUD, 2006**



Le secteur de l'énergie est considéré comme le second secteur émetteur de GES dans la Région du Sahel (30% en moyenne) derrière l'agriculture au sens large. Les cinq principales causes de vulnérabilité dans ce domaine sont : i) prépondérance des combustibles traditionnels d'origine forestière ; ii) forte dépendance aux technologies et aux financements extérieurs pour exploiter ses potentialités et ressources énergétiques conventionnelles ; iii) faible pouvoir d'achat des populations et la dispersion des établissements humains ; iv) absence/faiblesse d'un tissu industriel susceptible de rentabiliser un service électrique performant et de justifier certains investissements plus rentables ; v) contraintes liées à l'exploitation de combustibles fossiles dans un contexte environnemental mondial qui n'encourage plus leur exploitation .

### **3.2 Tentatives de ripostes**

#### **3.2.1 Politiques, stratégies et programmes mis en œuvre au niveau des États**

Face à cette situation de vulnérabilité, les États de la Région du Sahel ainsi que la plupart des organismes de bassin et les organisations régionales ont élaboré des visions stratégiques pour traduire leurs ambitions respectives à long terme, en s'appuyant sur certaines initiatives au niveau mondial (Conventions de Rio, Agenda 2030, SE4ALL) et continental (Agenda 2063) afin d'intégrer les changements climatiques dans leur processus de développement. Ces visions à long terme ont été ensuite traduites en cadres stratégiques à moyen terme, lesquels ont été dotés de politiques, stratégies et programmes sectoriels à différentes échelles (national, sous-régional).

En matière de gestion des ressources en eau, l'intégration de la question climatique dans les politiques et stratégies se traduit dans la plupart des pays de la Région, par : i) l'approche par bassin hydrographique comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation et la protection des ressources en eau ; ii) la promotion de la coopération interrégionale en particulier pour les ressources partagées ; iii) le développement d'une expertise nationale capable de concevoir, exécuter, exploiter et entretenir les infrastructures ; iv) la mise en œuvre, au plan institutionnel, de politiques de décentralisation.



Dans le domaine agropastoral, les politiques et stratégies sectorielles mises en œuvre ont été orientées vers : i) la mobilisation des eaux de surface ; ii) la maîtrise des eaux souterraines à des fins de production agropastorale ; iii) la promotion de l'irrigation ; iv) la promotion de systèmes de productions durables reposant notamment sur la vulgarisation d'espèces végétales adaptées et résistantes à la sécheresse et aux maladies ainsi que de paquets technologiques appropriés ; v) la promotion de l'agroforesterie ; vi) la promotion de systèmes de production pastorale durables et la vulgarisation d'espèces animales adaptées, l'amélioration génétique des races locales, la promotion des exploitations d'agro-élevage intégrées, l'amélioration de la gestion des parcours, la régénération des pâturages naturels, le développement de l'hydraulique pastorale la réduction des mouvements migratoires des éleveurs et la responsabilisation des communautés pastorales.

Dans le secteur énergétique, les politiques et stratégies nationales sont, pour la plupart, alignées sur les orientations de l'Initiative Mondiale (SE4ALL, 2030), avec comme objectifs: i) l'accès universel aux services énergétiques modernes ; ii) l'amélioration du mix énergétique national à travers l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables ; iii) le doublement de l'efficacité énergétique globale. Les initiatives, programmes et projets mis en œuvre au niveau des pays de la région du Sahel s'appuient sur : i) des programmes d'adaptation prenant en compte la gestion des risques et catastrophes par le biais de systèmes d'urgence et d'alerte précoce ; ii) des programmes sectoriels relatifs à l'agriculture, la santé, les infrastructures, l'énergie, la gestion durable des ressources naturelles incluant les ressources en eau, promouvant notamment la résilience sociale et économique des populations ainsi que la valorisation des pratiques et connaissances ; iii) des programmes d'atténuation des effets des changements climatiques dans le secteur de l'énergie en favorisant l'accès aux énergies propres et renouvelables, la réduction des émissions de GES liées à la déforestation ; iv) des actions de renforcement des capacités, (v) des projets d'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes ; vi) des projets d'amélioration du mix énergétique national à travers l'emploi des énergies nouvelles et renouvelables ; vii) des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique globale.

Dans la région du Sahel, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ont été préparées à partir d'une situation de référence élaborée à l'aide d'indicateurs clairement définis. L'analyse des CDN des 17 pays de la Région du Sahel offre une photographie de la Région, qui peut être caractérisée par : i) un secteur AFOLU responsable des émissions de GES dans une proportion de 68% à 90% ; ii) un secteur énergétique qui émet en moyenne 30% des GES ; iii) de faibles capacités de séquestration du carbone ; iv) une vulnérabilité très élevée des populations et des écosystèmes, liée essentiellement à la dégradation des terres.

L'analyse des CDN des 17 pays de la Région du Sahel révèle : i) une prédominance des activités rurales (agriculture, élevage, pêche et forêts) dans les économies des pays, une pression anthropique liée à une forte croissance démographique entraînant une surexploitation des ressources naturelles et une dégradation accélérée des terres, ainsi qu'un faible taux d'émission de GES au plan global ; ii) une orientation commune vers l'adaptation tournée vers l'aménagement des terres, l'aménagement pastoral, le développement de l'élevage et une agriculture intelligente au climat, une ambition d'amorcer une trajectoire de développement économique sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques, iii) des investissements énergétiques orientés vers l'atténuation à travers l'amélioration du mix énergétique du secteur de l'électricité qui ne représente que moins de 10% des bilans, iv) la problématique de l'amélioration de l'efficacité énergétique de la filière biomasse-énergie de plus en plus reléguée au second plan.

### 3.2.2 Politiques, stratégies et programmes mis en œuvre au niveau des Organismes de bassin et des organisations régionales d'intégration

La Région du Sahel recèle d'importants bassins hydrographiques dont les ressources en eau contribuent à la production agricole, notamment irriguée, ainsi qu'au renouvellement des ressources naturelles. Ces

bassins offrent à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, etc. un espace exploitable de plus de huit millions de km<sup>2</sup>. Les politiques et stratégies d'intervention des organismes de bassins prennent en compte le développement des capacités d'irrigation et d'exploitation des terres par l'agriculture et l'élevage, la restauration du couvert végétal des plaines de cultures pluviales et des bas-fonds de cultures irriguées, ainsi que l'amélioration des conditions de recharge des nappes phréatiques et de réalimentation des lacs, parcs naturels, et autres zones humides.

La préservation et la gestion des ressources en eau dans les bassins transfrontaliers sont devenues des enjeux politiques, économiques et sociaux mais également des sources potentielles de conflits entre les États d'une part, et entre les différents usagers d'autre part. Dans ce contexte, les actions visant à relever les impacts des changements climatiques sur la ressource et à évaluer les efforts entrepris par les États du Sahel, les organismes de bassins en vue d'y faire face, revêtent un caractère prioritaire.

En 2015, l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) a élaboré un Plan d'Investissement Climat (PIC) pour le renforcement de la résilience au changement climatique du bassin du fleuve Niger, comportant 245 projets d'un coût global de 3,1 milliards de dollars US orientés vers : i) la collecte et la génération d'informations, outils de prévision des aléas climatiques ; ii) l'intégration de d'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques ; iii) l'évaluation de la vulnérabilité, la communication et la sensibilisation; iv) le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes du bassin aux impacts du changement climatique, etc.

L'OMVS, pour sa part, s'est dotée d'une vision à l'horizon 2030 qui nécessite un certain nombre de réformes et de méthodes d'adaptation permettant de résoudre les problèmes environnementaux les plus urgents et d'atténuer les effets des changements climatiques.

OMVG met l'accent sur une valorisation rationnelle des ressources communes des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Géba et Koliba-Corubal. L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) a élaboré un programme stratégique pour assurer la disponibilité de l'eau pour ses principaux utilisateurs. Pour les pays sahéliens de la Corne de l'Afrique, l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), lancée en 1999, constitue un cadre de coopération pour une vision partagée du développement, l'utilisation équitable et le partage des avantages de la ressource commune.

Les plans d'investissement climat des organismes de bassin contiennent généralement des programmes prioritaires à mettre en œuvre par tous les pays membres, en vue de résoudre les problèmes transfrontaliers identifiés et des programmes d'investissement en infrastructures tels que les grands barrages pour le développement socio-économique, équitable et durable des pays.

Les différentes organisations d'intégration régionale agissant dans la Région du Sahel ont défini leurs stratégies d'intervention autour d'actions de renforcement de la gouvernance environnementale et de promotion de la gestion des ressources naturelles. La mission d'intégration se traduit par la promotion de programmes techniques fédérateurs et transfrontaliers, de programmes de recherche conjoints aux pays et de programmes de formation auxquels participent plusieurs pays de la Région du Sahel (ICRAF, CORAF, ICRISAT, CILSS/AGRHYMET/INSAH, OSS, ACMAD, etc.).

*Au plan continental*, le NEPAD pilote le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) adopté en 2003 à Maputo (Mozambique) avec un engagement des chefs d'États africains de consacrer au moins 10% des budgets nationaux au développement agricole.

*Au plan sous régional*, après l'adoption en 2005 d'une politique agricole régionale (ECOWAP+) par la CEDEAO, des mécanismes de mise en œuvre ont été conçus, notamment à travers les Programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIA) et le Programme régional d'investissements agricoles (PRIA) qui fédèrent les priorités régionales. En 2011, la CEDEAO a défini sa vision agricole 2020, en conformité avec le PDDAA du NEPAD.

La Politique agricole de l'UEMOA (PAU) adoptée en 2001 vise à renforcer la sécurité alimentaire et développer les marchés des produits agricoles, tout en améliorant l'adaptation des systèmes de production. L'UEMOA s'investit dans la lutte contre les changements climatiques à travers ses politiques d'environnement, d'énergie et d'aménagement du territoire.

Les politiques et stratégies du CILSS sont orientées principalement vers : i) le renforcement des options d'adaptation aux changements climatiques dans les pays membres et ceux de la zone CEDEAO ; ii) la production et la diffusion de l'information climatique aux producteurs en vue de permettre à ces derniers de mieux planifier leurs activités de production agro-sylvo-pastorale ; iii) le développement des ressources humaines ; iv) l'appui-conseil aux pays de la sous-région.

De par ses objectifs et enjeux, le Livre Blanc régional de la CEDEAO/UEMOA reste, dans le domaine énergétique, une initiative pertinente. Pour la valorisation des énergies renouvelables près d'une quinzaine de projets hydroélectriques régionaux sont en cours de préparation ou de mise en œuvre dans la zone CEDEAO/UEMOA. Ces projets régionaux totalisent une capacité de production hydroélectrique de l'ordre de 1954 MW, pour un coût global de 3 435 Millions USD. Plus d'une quinzaine de projets régionaux d'interconnexion des pays sont en cours de préparation ou de mise en œuvre dans la zone CEDEAO/UEMOA. Ces projets régionaux totalisent une extension de plus de 9 000 km de lignes de transport électrique pour un coût global d'environ 3 500 Millions USD.

Les pays de la CEEAC ont engagé un processus politique régional capitalisant les expériences et bonnes pratiques de la région de l'Afrique de l'Ouest (avec la CEDEAO). Le « Pool Énergétique de la CEEAC » poursuit la construction d'un système transfrontalier d'échange d'énergie électrique, à l'instar du WAPP de la CEDEAO.

### 3.2.3 Actions de communication et de plaidoyer

Dans le domaine de la communication sur les changements climatiques, en dépit du caractère prioritaire consigné dans les documents constitutifs de la Convention des Nations unies pour les Changements climatiques, on note un déficit important de ce volet dans les programmes et projets environnementaux dans les pays du Sahel.

En effet, hormis l'APGMV qui vient de se doter d'un Plan de Communication, la plupart des pays des organismes ne disposent pas de véritables stratégies de communication/information destinées à la prise en compte des changements climatiques.

Par ailleurs, il apparaît une faible implication des communautés locales, celles-là mêmes qui sont les plus vulnérables face à la détérioration des écosystèmes et qui sont les cibles prioritaires en matière de résilience. Même lorsqu'elles existent, les initiatives de communication ne bénéficient pas toujours des financements requis à la dimension des enjeux des changements climatiques.

Malgré cette contrainte, certains organismes ont entrepris des actions de communication environnementale plus ou moins structurées. Par exemple, le CILSS a entrepris, depuis sa création la production et la diffusion de l'information climatique aux acteurs étatiques. Il a accumulé dans ce domaine, une expérience qui remonte aux années 90 (Programme de Formation et d'Information en Environnement (PFIE)).

Le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) s'appuie, pour sa part, sur un dispositif de communication/vulgarisation utilisant le système RANET comme outil de diffusion de l'information météorologique par radio, pour mettre à la disposition des ruraux et des structures décentralisées des informations sur la disponibilité des ressources naturelles (pâturage, point d'eau).

Il faut noter qu'en matière de communication sur les changements climatiques, une des contraintes majeures reste le passage de l'information scientifique à une information compréhensible pour les

usagers locaux, car cela nécessite, de la part des acteurs, une grande capacité et une aptitude suffisante pour concevoir, élaborer et transmettre efficacement les messages aux utilisateurs.

La contribution des médias du Sahel à la lutte contre le réchauffement climatique est entravée par une série de contraintes à la fois exogènes et internes (l'organisation interne des entreprises de presse).

L'environnement institutionnel (économique et juridique) et la production « éditoriale », ajoutés au déficit en ressources humaines (méconnaissance avérée par les journalistes des enjeux de l'environnement), amenuisent les contenus environnementaux écrits, audio-visuels ou du Web-journalisme.

Les enjeux clés pour faire évoluer le secteur des médias et en faire un outil au service de la lutte contre les changements climatiques passent par la viabilité, l'indépendance éditoriale, l'accès à l'information et surtout le renforcement des capacités journalistiques.

#### 3.2.4 Au plan institutionnel et de la gouvernance

Sur le plan institutionnel et des mécanismes de gouvernance, alors que certains pays comme le Burkina Faso, le Bénin, le Mali ou l'Éthiopie ont intégré l'Organisme National de Coordination (ONC) au sein du Ministère en charge de l'Environnement afin de rester sur la thématique environnementale, d'autres pays comme le Niger ont placé cette structure sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre pour confirmer la transversalité de la thématique des changements climatiques et renforcer ainsi la capacité de coordination de l'ONC par rapport à tous les secteurs.

L'existence de l'ONC et la responsabilité partagée entre cet organe de coordination et le Ministère en charge de l'Environnement, ont facilité la mise en place des mécanismes d'harmonisation des programmes sectoriels, du plaidoyer et de la mobilisation des partenariats techniques et financiers et la participation des pays aux instances internationales.

Certains pays ont mis en place des commissions techniques permanentes dirigées par différents Ministères pour la préparation des plans d'action sectoriels. Mais au-delà des différents mécanismes mis en place, les Ministères Techniques ont poursuivi leurs rôles régaliens en intégrant progressivement les questions environnementales dans leurs programmes sectoriels.

En dépit des progrès enregistrés dans la mise en œuvre technique et scientifique des plans d'actions et programmes environnementaux dans tous les pays de la Région du Sahel, force est de constater que, sur le plan institutionnel et de la gouvernance, y compris la mobilisation des financements, la situation reste contrastée et les résultats fort mitigés.

Sur le plan de la préparation et de la mise en œuvre des plans d'action, il a été parfois observé un déficit en matière d'approche participative, ce qui n'a pas facilité la prise en compte de certaines dimensions (aspect juridique, socio-économique et/ou de la coopération internationale) en raison de la faiblesse des compétences dans ces domaines.

En outre, les faibles résultats obtenus dans la mise en œuvre des conventions environnementales dans plusieurs pays, se justifient par l'insuffisance des ressources financières, liée à leur faible capacité de plaidoyer et de mobilisation des ressources disponibles auprès des différents fonds mais dont l'accès reste sous certaines conditionnalités non encore maîtrisées par la plupart des pays de la Région du Sahel.

En effet, le niveau d'information et de sensibilisation pour la création d'une vision nationale sur les dimensions et enjeux de l'Environnement et des Changements climatiques est, à certains égards, satisfaisant ; Au niveau mondial, l'adoption des conventions de Rio à partir des années 90, a insufflé un nouveau dynamisme aux organisations régionales d'intégration dans leur responsabilité dans la mise en œuvre des conventions aux échelles sous régionale et régionale africaines. Dans cette optique, le CILSS est devenu le centre de liaison des Conventions de Rio pour la zone ouest africaine dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'environnement. Des groupes thématiques de travail conjoints aux différentes organisations régionales mis en place à la faveur de ces conventions, ont permis à ces organisations de

renforcer leurs politiques et stratégies relatives à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles.

Au niveau régional, la gouvernance environnementale s'est renforcée à travers une meilleure coordination des actions des institutions régionales et la création d'espaces de dialogue et de négociation entre elles.

Au niveau des états, on peut noter l'émergence d'un véritable leadership sur les questions environnementales, à travers l'engagement et les orientations impulsées par les instances ministérielles et surtout par les Chefs d'États, qui ont pris cette thématique à bras le corps en défendant les visions communes africaines dans les plus hautes instances des conventions environnementales.

### 3.2.5 Opportunités de financement et conditions d'accès

Dans le domaine du financement, la communauté internationale a encouragé la création de nombreux fonds pour soutenir les actions d'atténuation des émissions des GES et d'adaptation, notamment dans les pays en développement qui, malgré leur faible niveau d'émission de GES, sont ceux qui subissent le plus, les effets néfastes des changements climatiques.

Selon le Comité Permanent des Finances de la CCNUCC (rapport de 2014), le montant des dépenses mondiales en faveur du climat totalise en moyenne 340 à 650 milliards de dollars par an ; les flux financiers du Nord vers le sud représentent 40 à 175 milliards \$ par an et les fonds publics y représentent 35 à 50 milliards de dollars ; les privés quant à eux y contribuent pour 5 à 125 milliard \$. Les pays développés évaluent leurs dépenses à une moyenne de 30 milliards de dollars par an pour le climat, mais ces financements sont mobilisés dans le cadre de l'Aide Publique au Développement pour permettre à ces pays de tendre vers leur engagement initial de 0,7% du PIB dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'Afrique n'a bénéficié que de 12 à 15% des financements multilatéraux « Climat » et de 25% de l'APD intégrant des co-bénéfices pour le climat, loin derrière l'Asie et le Pacifique.

Il existe une vingtaine de fonds multilatéraux actifs dans l'octroi de financements climat pour la région du Sahel et l'Afrique au sud du Sahara de façon générale dont les deux principaux sont le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) et le Fonds pour les Technologies Propres (FTP), auxquels vient de s'ajouter le Fonds vert pour le climat (GCF). Selon le « *Climate Funds Update* »<sup>3</sup> (CFU), depuis 2003, 3,3 milliards US\$ ont été octroyés à 517 projets et programmes mis en œuvre en Afrique subsaharienne (45% pour les mesures d'adaptation).

De 2004 à 2017, les pays de la région Sahel ont conduit près de 200 projets en mobilisant environ un milliard de dollars à partir des fonds climat, alors que plus de 1 000 milliards de dollars ont été annoncés pour les mêmes projets pour l'ensemble des pays du monde.

En ce qui concerne les conditions d'accès aux financements climatiques, les pays de la Région du Sahel n'ont pas tous le même niveau de préparation pour accéder aux ressources du Fonds Vert Climat.

Dans le domaine de la mobilisation des financements, les principaux défis auxquels sont confrontés les pays de la Région du Sahel sont, pour l'essentiel : i) un déséquilibre entre le financement de l'atténuation de l'émission des GES (autour de 95% des financements) et celui de l'adaptation (5%)<sup>4</sup> ; ii) un faible niveau de préparation des pays de la Région, ne favorisant pas l'accès de ces pays aux opportunités de financement du FVC ( plus de la moitié des pays de la Région du Sahel dépend du quitus des Organisations internationales déjà accréditées, ce qui se traduit par une dépendance aliénante et réductrice) ; iii) la faiblesse des capacités des États dans le domaine de la formulation de requêtes de financements verts en rapport avec les critères d'éligibilité aux différents guichets bi et multilatéraux de

<sup>3</sup> <https://climatefundsupdate.org>

<sup>4</sup> Banque Africaine de Développement. Le financement du changement climatique : l'accès de l'Afrique aux fonds conventionnels. Note de synthèse de l'événement parallèle de haut niveau à la COP 18.

financement ; iv) l'absence d'une stratégie de mobilisation des ressources auprès du secteur privé national et sa faible implication dans le financement climatique.

### 3.2.6 Expériences et bonnes pratiques

On peut relever plusieurs expériences et bonnes pratiques au niveau de la Région du Sahel qui méritent d'être capitalisées, vulgarisées et mises à l'échelle. Il s'agit de :

- Au niveau régional :
  - ✓ La création des trois commissions climatiques (Sahel, Bassin du Congo et pays insulaires) et l'instauration d'un cadre de synergie et d'échanges à travers l'Union Africaine.
  - ✓ Au niveau sous régional (Afrique de l'Ouest), la CEDEAO et le CILSS, ont développé des initiatives dans les domaines de l'intégration et de la recherche scientifique :
    - La CEDEAO, par exemple, a développé un modèle d'intégration économique qui assure la mobilité des personnes et des biens dans l'espace régional ; des exemples réussis de coopération énergétique dans le domaine des échanges transfrontaliers d'électricité (WAPP), de coproduction d'hydroélectricité et d'échanges de gaz (gazoduc régional) avec des schémas institutionnels, juridiques et tarifaires susceptibles d'être capitalisés dans d'autres régions d'Afrique.
    - Le modèle OMVS de coopération entre les pays dans les domaines de l'énergie, de la navigation fluviale et de l'irrigation est aussi un bon exemple de mutualisation des moyens des États.
    - Dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture au sens large, le CILSS, avec ses deux instituts spécialisés (INSAH et AGRHYMET) a développé des référentiels scientifiques et pédagogiques susceptibles d'être capitalisés à l'échelle de toute la Région du Sahel ; il a aussi développé des compétences dans l'information climatique, l'alerte précoce agricole et environnementale, sollicités bien au-delà de la Région du Sahel ; son programme de formation et d'information environnementale (PFIE) est aussi un exemple réussi d'introduction de la question environnementale dans les programmes d'éducation et de formation de base.
- Au niveau des pays :
  - Les expériences réussies de production de bio carburant à base de Jatropha (Mali) et de Neem (Niger), offrent des solutions techniques (aux plans agronomiques et énergétiques) pouvant être répliquées et mises à l'échelle.
  - Les techniques de gestion durable des terres mises en œuvre au Niger et au Burkina (CES-DRS, RNA, etc...), constituent des expériences pratiques de récupération des terres dégradées.
  - Dans le cadre de la plateforme sur la gestion des risques agricoles, les expériences récentes initiées par le Sénégal et le Niger en matière d'assurance agricole offrent des perspectives pour la sécurisation des systèmes de productions agricoles.
  - Les plateformes solaires multifonctionnelles pour l'accès des zones rurales aux services énergétiques modernes, initiées en Mauritanie, dans le cadre de la coopération régionale appuyée par le PNUD, offrent des possibilités d'accès des zones rurales enclavées à des services énergétiques modernes.

- Les initiatives de diffusion de l'information au niveau local en Gambie et au Niger (radios communautaires, RANET, etc.), en langues nationales ont rendu accessible l'information climatique aux populations rurales.
- Dans le cadre d'une approche ouverte de communication et d'information, l'utilisation des NTIC dans la diffusion de l'information environnementale est une innovation encourageante dans la Région du Sahel (cas du Réseau des Chambres d'Agriculture au Niger).
- L'existence d'un réseau de journalistes africains de l'environnement (ANEJ) a permis à ces derniers de capitaliser une masse critique d'informations sur l'environnement et d'engager les décideurs étatiques sur les grands enjeux des changements climatiques.
- L'émergence, dans plusieurs pays de réseaux parlementaires engagés dans le plaidoyer pour une meilleure prise en compte des enjeux des changements climatiques est une donnée politique importante.

### **3.3 Atouts et opportunités**

Les perspectives à moyen et long termes sont bonnes pour la Région du Sahel car elle recèle d'énormes ressources minières et potentialités énergétiques non encore exploitées (solaire, hydroélectricité, éolienne, géothermale, hydrocarbures, énergies fossiles, etc.) et une population relativement jeune (plus de 50%), de plus en plus instruite et qui constitue un capital humain considérable.

Ses organisations régionales (CILSS, CEDEAO/UEMOA, CEEAC/CEMAC, IGAD etc.) sont dynamiques et très avancées sur la voie de l'intégration politique, économique, environnementale, énergétique, etc.

Par ailleurs, on relève : i) l'émergence d'une prise de conscience progressive sur la problématique et les enjeux des changements climatiques, résultant de lobbyings et plaidoyers des leaders d'opinion et des organisations de la société civile ; ii) un contexte mondial, de plus en plus favorable à la mobilisation des partenariats techniques et financiers pour la prise en compte de la spécificité de l'Afrique en général et de la Région du Sahel en particulier.

### **3.4 Principaux Défis**

Les principaux défis de la Région du Sahel sont : i) les défis d'une gouvernance environnementale de qualité ; ii) les défis sociodémographiques ; iii) le lobbying et plaidoyer pour accroître la part des financements dédiés à l'adaptation (situation actuelle : atténuation de l'émission des GES, 95% des financements contre 5% pour l'adaptation); iv) la maîtrise des procédures d'accès aux différentes sources de financements v) le dilemme de certains pays de la Région du Sahel concernant les possibilités d'exploitation de leurs énormes ressources énergétiques non renouvelables (charbon minéral au Niger, hydrocarbures, tourbes, etc.) dans le contexte mondial actuel défavorable à la valorisation des énergies non renouvelables.

## IV. CHAPITRE 4 : VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PIC-RS

### 4.1 Défis, opportunités et enjeux majeurs

La démarche visant la formulation des orientations stratégiques du PIC-RS sur l'horizon 2030 doit s'appuyer essentiellement sur les défis et enjeux majeurs mis en évidence dans l'analyse diagnostique, sous l'éclairage de la Vision issue de la Déclaration de Marrakech, ainsi que des agendas régionaux et internationaux.

De l'analyse-diagnostic, il ressort que les écosystèmes de la Région du Sahel restent particulièrement fragiles. Des défis critiques sont à relever dans tous les domaines en matière de changements climatiques. La Région dispose, certes, d'énormes potentialités naturelles pour y répondre adéquatement, mais elle devra auparavant les valoriser pour en faire véritablement des leviers susceptibles de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. En cela, résident les enjeux majeurs de plusieurs ordres auxquels devra faire face la Région du Sahel dans les prochaines années.

#### 4.1.1 Défis critiques

La prise en charge des problématiques mises en évidence dans la partie diagnostic nécessite d'apporter les réponses adéquates aux défis critiques ci-après : i) les défis d'une gouvernance environnementale de qualité ; ii) les défis sociodémographiques; iii) le lobbying et plaidoyer pour accroître la part des financements dédiés à l'adaptation (situation actuelle : atténuation de l'émission des GES, 95% des financements contre 5% pour l'adaptation), iv) la maîtrise des procédures d'accès aux différentes sources de financements.

##### 4.1.1.1 *Défis d'une gouvernance environnementale de qualité*

Les défis ont trait en particulier à : i) la dégradation accélérée du couvert végétal, la fragilisation des écosystèmes et à l'appauvrissement de la diversité biologique ; ii) la réduction de l'impact environnemental des activités minières par l'application de dispositions appropriées par les pays de la Région du Sahel ; iii) le dilemme auquel font face certains pays de la Région concernant les possibilités d'exploitation de leurs énormes ressources énergétiques non renouvelables (charbon minéral au Niger, hydrocarbures, tourbes, etc.) dans le contexte mondial actuel défavorable à la valorisation des énergies non renouvelables ; iv) la gestion durable des ressources naturelles (ressources en eau, ressources forestières, ressources halieutiques, ressources énergétiques) ; v) la préservation des domaines classés ou protégés ; vi) l'amélioration de la qualité du cadre de vie ; et vii) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des pays de la Région du Sahel en matière de protection de l'environnement.

Pour parvenir à sortir durablement de la fragilité des écosystèmes et créer les conditions de résilience des populations, la Région du Sahel devra asseoir une gouvernance environnementale de qualité. Les défis en la matière tiennent à une gouvernance respectueuse du droit, de la transparence, de la responsabilité et de la participation : la primauté du droit pour garantir la sécurité des populations ; la transparence pour optimiser la gestion des ressources naturelles ; la responsabilité pour améliorer l'efficacité de la gestion publique ; et la participation pour instaurer des processus décisionnels plus inclusifs.

##### 4.1.1.2 *Défis socio-démographiques*

Les défis sociodémographiques à relever sont : i) l'accroissement de l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, hygiène et assainissement) ; ii) l'amélioration de l'accès à ces services ;



iii) la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; iv) la promotion de l'emploi ; et v) la protection des groupes vulnérables (promotion des droits, protection légale et services de protection sociale).

#### 4.1.1.3 *Lobbying et plaidoyer pour accroître la part des financements dédiés à l'adaptation*

L'existence d'un déséquilibre entre le financement de l'atténuation de l'émission des GES (autour de 95% des financements) et celui de l'adaptation (5%) constitue une situation préjudiciable aux intérêts des pays de la Région du Sahel qui, comme déjà indiqué, sont ceux qui souffrent le plus des effets des émissions des GES, tout en y contribuant que très marginalement, et pour lesquels les besoins d'adaptation sont très élevés, avec des capacités locales et nationales très limitées.

Face à cette situation, des actions fortes de lobbying et de plaidoyer des États et des Organisations de la société civile, sont susceptibles de contribuer à rétablir les équilibres en faveur des pays de la région du Sahel.

#### 4.1.1.4 *Défis liés à l'accès aux guichets de financement*

Dans ce domaine, on peut relever deux principaux défis : i) la capacité de lobbying et de plaidoyer pour accroître la part des financements dédiés à l'adaptation (situation actuelle : atténuation de l'émission des GES, 95% des financements contre 5% pour l'adaptation); ii) la maîtrise des procédures d'accès aux différentes sources de financements.

### 4.1.2 Opportunités

Face à ces défis multiformes, la Région du Sahel dispose de plusieurs atouts. En effet, Les perspectives à moyen et long termes sont bonnes pour la Région du Sahel, car elle recèle d'énormes ressources minières et potentialités énergétiques non encore exploitées (solaire, hydroélectricité, éolienne, géothermale, hydrocarbures, énergies fossiles, etc.) et une population relativement jeune (plus de 50%), de plus en plus instruite et qui constitue un capital humain considérable. Ses organisations régionales (CILSS, CEDEAO/UEMOA, CEEAC/CEMAC, IGAD etc.) sont dynamiques et très avancées sur la voie de l'intégration politique, économique, environnementale, énergétique, etc.

Par ailleurs, on relève : i) l'émergence d'une prise de conscience progressive sur la problématique et les enjeux des changements climatiques, résultant de lobbyings et plaidoyers des leaders d'opinions et des organisations de la société civile ; ii) un contexte mondial, de plus en plus favorable à la mobilisation des partenariats techniques et financiers pour la prise en compte de la spécificité de l'Afrique en général et de la Région du Sahel en particulier.

#### 4.1.2.1 *Opportunités démographiques*

La plupart des pays de la Région du Sahel sont dans une phase de transition démographique. En dépit d'un taux de croissance démographique particulièrement élevé, qui pourrait constituer une certaine contrainte pour la Région, au regard du taux de croissance économique, la dynamique démographique, si elle est bien maîtrisée, peut être transformée en véritable opportunité permettant à la Région d'accéder au dividende démographique. Cela suppose au préalable un renforcement des politiques nationales en matière de santé, de fécondité, d'éducation, de création d'emplois productifs et de bonne gouvernance.

#### 4.1.2.2 *Potentialités agricoles, halieutiques et sylvo-pastorales importantes*

Les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche offrent généralement assez d'opportunités pour accélérer la croissance économique. A cet égard, les pays du Sahel peuvent s'appuyer sur l'exploitation de ces potentialités sur la base de moyens financiers consistants, de savoir-faire, et d'actions

en matière de commercialisation, de transformation, de transport et de stockage et de création d'infrastructures adéquates pour créer les conditions d'un développement durable inclusif. Le potentiel halieutique exploitable est important ; cependant, le poisson reste une ressource épuisable et périssable, menacée par les modes d'exploitation actuels et la dégradation des conditions biologiques et physico-chimiques des plans d'eau (pêches illicites, la pollution des plans d'eau par les déchets urbains et les déchets miniers).

#### 4.1.2.3 *Richesses en ressources biologiques forestières*

Les écosystèmes forestiers sont variés au Sahel : forêts, faune et flore diversifiées, offrant des opportunités au développement des autres secteurs, notamment le secteur du tourisme. La faune sauvage compte plusieurs espèces d'insectes, de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens. La production, l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits bruts et élaborés de la forêt constituent des sources importantes d'emplois et de création de revenus pour les populations.

#### 4.1.2.4 *Ressources minières abondantes et diversifiées*

La Région du sahel dispose d'importants gisements de matières premières inexploités. Ces ressources minières qui ont, jusqu'à présent, été peu exploitées, pourraient jouer un rôle moteur dans le développement économique des pays de la Région du Sahel, en tant que levier de développement des infrastructures économiques et sociales, de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et des services. Ce potentiel minier constitue une opportunité pour la Région de se doter de méga projets avec à la clé, la construction d'infrastructures de grandes capacités, l'accroissement des investissements dans la Région, la création d'emplois, le transfert des technologies pour aboutir à une croissance soutenue.

#### 4.1.2.5 *Opportunités touristiques*

La Région du Sahel dispose également d'un potentiel touristique important à travers une variété et une diversité de ses paysages, de ses microclimats, de sa faune, de sa flore et de son artisanat. Cela donne de réelles opportunités à la Région de développer une gamme variée de produits touristiques, notamment l'écotourisme, le tourisme culturel, de découverte, de randonnées, etc., susceptibles de générer d'importantes ressources pour les pays respectifs. De plus, il existe dans les différents pays plusieurs aires protégées comprenant des forêts classées.

### 4.1.3 Enjeux majeurs

L'environnement s'impose aujourd'hui comme une dimension essentielle pour l'ensemble de la planète et en particulier pour les pays de la Région du sahel, en raison des pressions exercées sur les ressources naturelles et les menaces que font peser sur le cadre de vie, différentes sortes de pollutions.

Les enjeux pour les pays de la Région du Sahel sont importants et relève de plusieurs ordres. Les enjeux majeurs sont ceux qu'appelle la situation de fragilité environnementale des pays de la Région et l'impérieuse nécessité de parvenir à : i) créer les conditions d'une résilience des populations et des écosystèmes sahéliens ; ii) améliorer la gouvernance environnementale ; iii) assurer la transition vers l'économie verte ; iv) assurer une bonne transition démographique et sa transformation rapide en dividende démographique ; v) préserver l'environnement et optimiser les ressources naturelles ; et (vi) prendre en charge les questions d'adaptation aux changements climatiques.

## 4.2 Vision

La Vision pour la Région du Sahel tire son fondement du « Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale » tenu le 16 novembre 2016 à Marrakech et qui a regroupé plusieurs Chefs

d'État et de délégation d'Afrique, en marge de la 22<sup>ème</sup> Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22). Elle se traduit pour l'Afrique par « **l'ambition de s'inscrire dans un sentier de co-émergence durable, en construisant son propre modèle de développement inclusif et durable, répondant ainsi aux aspirations légitimes des populations africaines et préservant les intérêts des générations futures** ».

La concrétisation d'une telle vision nécessite pour l'Afrique et le Sahel de **prendre en main leur destin, de parler d'une seule voix et d'unir leurs forces pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcer leur résilience.**

### 4.3 Fondements et principes directeurs du PIC-RS

#### 4.3.1 Fondements

Le PIC-RS 2018-2030 repose sur la Vision issue de la Déclaration de Marrakech, sur les agendas internationaux de développement, sur des principes directeurs et des valeurs devant guider l'action publique.

Le PIC-RS a vocation avant tout à concrétiser, sur la période 2018-2030, la Vision issue de la Déclaration de Marrakech qui aspire à inscrire l'Afrique « **dans un sentier de co-émergence durable, en construisant son propre modèle de développement inclusif et durable, répondant ainsi aux aspirations légitimes des populations africaines et préservant les intérêts des générations futures** ».

Au plan sous régional, le PIC-RS repose sur la Vision 2020 de la CEDEAO qui prône le passage d'une communauté des États à une communauté des peuples. Cette Vision sous régionale s'appuie sur cinq piliers transformationnels : i) la mise en valeur des ressources de la région ; ii) la paix et la sécurité ; iii) la gouvernance ; iv) l'intégration économique et monétaire et ; v) la croissance du secteur privé.

Au plan continental, le PIC-RS se fonde sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui aspire à : i) une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ; ii) un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ; iii) une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit ; iv) une Afrique pacifique et sécurisée ; v) une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte ; vi) une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes ; et vii) une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.

Au plan international, le PIC-RS s'aligne sur le programme universel de développement durable 2016-2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Accord de Paris (COP21) sur les changements climatiques de décembre 2015 et le New Deal ou l'engagement international en faveur des États fragiles pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.

#### 4.3.2 Principes directeurs du PIC-RS

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PIC-RS sont guidés par huit (7) principes directeurs, en tant que repères normatifs, auxquels toutes les parties prenantes doivent se conformer systématiquement lors de leurs interventions. Il s'agit de : i) le leadership des États ; ii) la subsidiarité et le partenariat ; iii) la gestion axée sur les résultats ; iv) l'approche intersectorielle ; v) la coordination proactive ; vi) la promotion de l'équité et la réduction des inégalités ; vii) la capitalisation des leçons apprises, des expériences et des bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays en vue de leur vulgarisation et mise à l'échelle.

#### 4.3.2.1 *Leadership des États.*

Ce principe recommande le renforcement du leadership des États dans la mise en œuvre du PIC-RS dans le but d'améliorer ses impacts sur les populations. Le leadership des États se renforcera avec : (i) la définition et la mise en œuvre d'orientations claires dans le domaine de la résilience ; (ii) le financement d'une grande partie des actions sur ressources propres ; (iii) la négociation des financements des PTF et leur orientation sur les priorités de développement retenues dans le PIC-RS ; (iv) la participation active des communautés de base à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et projets ; et (v) la tenue régulière des cadres de dialogue/concertation en vue de la prise en compte constante des aspirations des populations.

#### 4.3.2.2 *Subsidiarité et partenariat*

Ce principe signifie que la responsabilité d'une action revient à l'entité compétente la plus proche des populations concernées, et plus apte à définir et à exécuter ladite action. Avec ce principe, s'établit une meilleure répartition des rôles entre les niveaux local, national, sous-régional, d'une part et d'autre part entre l'État et les acteurs non étatiques, dans la mise en œuvre des programmes et projets.

#### 4.3.2.3 *Gestion axée sur les résultats*

La gestion axée sur les résultats (GAR) vise à améliorer l'efficacité, l'efficience, la redevabilité, la transparence et aussi la durabilité dans la gestion du développement. L'adoption de ce principe directeur exige : (i) le renforcement permanent de la participation, l'appropriation et la responsabilisation centrées sur les résultats à toutes les étapes du processus du PIC-RS ; (ii) l'alignement de la planification, du suivi et de l'évaluation sur les résultats escomptés prédéfinis dans le PIC-RS ; (iii) la mobilisation des ressources nécessaires, ainsi qu'une organisation rationnelle afin d'atteindre les résultats escomptés ; (iv) la simplicité, la rigueur et l'accessibilité des méthodes de suivi et d'évaluation dans la mise en œuvre du PIC-RS ; (v) la promotion de la reddition de comptes.

#### 4.3.2.4 *Approche intersectorielle*

Les secteurs étant interdépendants et relevant d'un même système, les interventions doivent se faire de manière cohérente et en synergie pour optimiser les chances de réussite du Plan. La mise en œuvre du PIC-RS se fera par conséquent sur la base d'une telle approche.

#### 4.3.2.5 *Coordination proactive*

Cela se traduit par une meilleure coordination des interventions de tous les acteurs afin de donner plus de chance de succès au PIC-RS. Il s'agit pour l'ensemble des acteurs, y compris les PTF, de fédérer leurs efforts, leur savoir-faire respectif, leurs ressources humaines et matérielles, et d'aligner toutes leurs actions sur les résultats escomptés du PIC-RS. L'application de ce principe directeur exige une bonne appropriation du PIC-RS par l'ensemble des acteurs et le renforcement des capacités de pilotage du Plan.

#### 4.3.2.6 *Équité et réduction des inégalités*

La réduction des inégalités sociales et régionales sera l'un des fils conducteurs déterminants dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PIC-RS. Ce principe recommande la prise en compte du genre et des spécificités régionales pour plus d'équité spatiale et de cohésion sociale. Ce qui exige la valorisation des potentialités régionales, le développement des capacités de résilience des couches sociales les plus vulnérables, l'équité intergénérationnelle et la bonne gouvernance.

#### 4.3.2.7 Capitalisation des leçons apprises

Le PIC-RS capitalise les leçons apprises, les expériences et les bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays de la Région du Sahel en vue de leur vulgarisation et de leur mise à l'échelle.

### 4.4 Objectifs et résultats stratégiques visés

Le PIC-RS est un ensemble cohérent qui s'articule autour : (i) d'objectifs et de résultats visés ; (ii) de stratégies pour parvenir à ces objectifs et résultats ; (iii) d'actions pour l'atteinte de ces résultats ; (iv) d'un mécanisme de suivi-évaluation pour en garantir l'efficacité.

#### 4.4.1 Objectif global du PIC-RS

Le PIC-RS, en tant qu'outil d'opérationnalisation, sur la période 2018-2030, de la Déclaration de Marrakech et de la Vision qui s'en est dégagée, se fixe comme objectif global, de contribuer à l'effort planétaire d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et accroître les capacités d'adaptation et de résilience de la Région du Sahel aux changements climatiques.

#### 4.4.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés par le PIC-RS 2018-2030 sont :

1. Renforcer l'action environnementale d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation/résilience aux changements climatiques ;
2. Améliorer la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation humaine et le développement des activités économiques ;
3. Assurer la durabilité des systèmes de productions agricoles et pastorales face aux effets des changements climatiques ;
4. Promouvoir les options de productions, transmissions et consommations énergétiques durables ;
5. Renforcer les capacités d'information, de sensibilisation et de plaidoyer sur les changements climatiques ;
6. Renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la gouvernance environnementale.

#### 4.4.3 Résultats stratégiques attendus

Les principaux résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre du PIC-RS sont :

- ✓ Les terres dégradées sont restaurées et les écosystèmes fragiles sont réhabilités ;
- ✓ Les capacités de séquestration du Carbone sont améliorées à travers des actions de boisement et de reboisement ;
- ✓ Les bases de données sur les ressources en eau sont renforcées ou constituées ;
- ✓ Des actions de préservation et de gestion des ressources en eau sont entreprises ;
- ✓ Les besoins en eau des secteurs domestiques et productifs sont satisfaits ;
- ✓ La coopération inter États pour la gestion des ressources est renforcée à travers les organismes de bassins ;
- ✓ Les émissions des GES dans les secteurs agricoles et pastoraux sont réduites ;
- ✓ La sécurisation des systèmes agricoles et pastoraux est assurée à travers la maîtrise de l'eau ;

- ✓ Des systèmes de production agricoles et pastoraux durables, ainsi que de bonnes pratiques et des paquets technologiques appropriés sont promus ;
- ✓ Les rendements énergétiques sont améliorés ;
- ✓ Le Mix énergétique à écobilan positif est amélioré ;
- ✓ L'accès des populations et des systèmes de productions aux services énergétiques modernes est amélioré ;
- ✓ La stratégie de communication et de plaidoyer est élaborée et mise en œuvre ;
- ✓ Les capacités des acteurs de la communication et du plaidoyer sont renforcées ;
- ✓ Les capacités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques, stratégies, programmes et projets sont renforcées ;
- ✓ Les informations climatiques sont disponibles aux niveaux stratégiques et opérationnels ;
- ✓ Les partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre du PIC sont renforcés.

#### 4.4.4 Les orientations stratégiques du PIC-RS

Sur la base de l'analyse-diagnostic et des défis majeurs identifiés, 6 axes stratégiques ont été identifiés en vue d'apporter les réponses aux problématiques sur les changements climatiques dans la Région du Sahel :

- i) Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes ;
- ii) Gestion intégrée des ressources en eau ;
- iii) Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux ;
- iv) Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre ;
- v) Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques ;
- vi) Renforcement des capacités.

Ces axes stratégiques sont cohérents, interdépendants et s'articulent harmonieusement de manière à proposer, à travers les programmes et les sous-programmes qu'ils développent, des solutions appropriées, aux niveaux national et sous-régional, pour atteindre les objectifs et les résultats du Plan en vue de faire face aux défis que posent les changements climatiques dans la Région du Sahel.

## V. CHAPITRE 5 : PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES ET ACTIONS MAJEURES PAR AXE STRATEGIQUE

La structure du PIC-RS est articulée autour de six (6) axes comprenant chacun des programmes, sous-programmes et actions majeures.

### 5.1 Axe 1 (A1) : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes

La Région du Sahel est constituée de pays à économies essentiellement rurale, reposant sur l'exploitation du milieu naturel ; Pour cette raison la préoccupation de ces pays en matière de lutte contre les changements climatiques est de mettre en œuvre en priorité des programmes d'adaptation des populations, de leurs moyens d'existence et des écosystèmes qui fournissent les biens et services.

Ces pays accordent en particulier une importance capitale à la Gestion Durable des Terres et de l'Eau (GDT/E) comme réponses aux effets des changements climatiques.

Au Sahel une importance capitale est accordée aux programmes d'adaptation du secteur AFOLU qui génèrent simultanément un co-bénéfice fort en atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, tous les pays de la Région du Sahel envisagent de renforcer le potentiel de séquestration du carbone par une amélioration du couvert végétal, en particulier du couvert forestier national à travers la mise en œuvre de véritables plans d'aménagement durable des forêts naturelles et le renforcement des efforts de reboisements par l'État, les collectivités locales et le secteur privés.

L'axe stratégique (A1) est décliné en quatre (4) programmes que sont : (i) Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres dégradées ; (ii) Gestion intégrée des milieux sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience, (iii) Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone et (iv) Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone. Ces programmes sont structurés en dix (10) sous-programmes (voir tableau ci-après).

**Tableau 1** : Programmes et sous-programmes de l'Axe A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES
P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres
	SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte
P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar
	SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)
	SP 2.3 : Protection des zones côtières
P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants
	SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux
	SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse



PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES
P 4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel
	SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées

#### 5.1.1 Programme P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme sont : (i) Les terres saines sont disponibles ;(ii) La fertilité et la matière organique des terres agricoles par le maintien d'un taux de couverture végétal, sont accrues ; (iii) Les activités économiques moins polluantes et réduisant les risques environnementaux sont accrues ; (iv) Les activités économiques vertes tel que le tourisme écologique ou l'utilisation de l'énergie solaire sont accrues.

Le Programme P1 est structuré en deux (2) sous programmes : (i) Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres ; (ii) Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte.

##### 5.1.1.1 *Sous-programme : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) Définition et appropriation des méthodes, outils et expertise relative à la neutralité ; (ii) Mise en place de systèmes d'information et de suivi d'indicateurs (iii) Mise à l'échelle de la restauration des terres au niveau national selon l'approche neutralité.

##### 5.1.1.2 *Sous-programme : Développement de « l'économie de la dégradation des terres » et de « l'Économie verte »*

L'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré l'année 2015 année internationale des sols et reconnaît à l'occasion que l'Afrique reste la région la plus gravement affectée par la dégradation des terres. Cette déclaration invite la communauté internationale à s'investir dans la lutte contre la dégradation des terres et à encourager des actions de lutte dont les bénéfices contrebalancent les coûts de mise en œuvre d'où la notion d'économie de la dégradation des terres.

Les données solides et les progrès enregistrés par les premières études sur l'érosion des sols et la baisse de productivités sur 100 millions d'ha de terres cultivées à travers 42 pays africains montrent que « ne pas agir pourrait avoir un impact de plus de 12% sur le Produit Intérieur Brut ».

L'approche « économie de la dégradation des terres » fournit ainsi un plaidoyer économique crédible permettant aux pays de la Région du Sahel d'atteindre les objectifs du développement durable.

Par ailleurs l'économie verte est un concept innovant dans « les stratégies de développement sobre en carbone » ; Elle est inscrite dans les CDN de plusieurs pays comme le Mali et le Niger. Elle encourage la promotion d'un ensemble d'activités moins polluantes et qui réduisent les risques environnementaux tout en évitant les pénuries de ressource et protégeant l'environnement. C'est le cas de la valorisation des produits forestiers non ligneux comme la gomme arabique, associée à des plantations d'*Acacia senegal* ; c'est le cas des formes d'irrigation basées sur l'énergie solaire et l'économie de l'eau.

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) Le renforcement des capacités nationales à effectuer l'évaluation des coûts de la dégradation des terres et des bénéfices des investissements (ii) La mise en œuvre de projets pilotes et vulgarisation des expériences ; (iii) L'appui à la diversification des



activités des l'économie verte ; (iv) L'appui aux promoteurs de l'économie verte et à la participation des populations à l'économie verte.

### 5.1.1.3 Indicateurs du programme P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres

Le suivi du programme sera assuré, sur la base des indicateurs proposés dans le tableau ci-après.

**Tableau 2** : Indicateurs du Programme P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 % des terres affectées par la dégradation	ND <sup>5</sup>	50%	25%	10%	Plans nationaux sur la neutralité
2 % des terres récupérées	ND	50%	75%	90%	Plans nationaux sur la neutralité
3 Superficies couvertes par l'AIC (ha)	ND	5 000	25 000	45 000	Idem
4 Formes dominantes de dégradation des terres et leurs coûts de dégradation	ND	10%	50%	100%	Rapport ministère de l'Environnement
5 Bénéfice des investissements sur les formes dominant de dégradation et évaluation des gains	ND	10%	50%	100%	Rapport ministère de l'Environnement
6 Nombre d'activités vertes appuyées et accompagnées	ND	20	60	100	Rapport ministère de l'Environnement
7 Nombre d'emplois vert créés	ND	100	1 000	5 000	Rapport ministère de l'Environnement

### 5.1.2 Programme P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience

Le programme consiste à identifier et à mieux gérer des zones particulièrement vulnérables qui sont à la fois des écosystèmes exceptionnels sur le plan de leur potentiel productif, de la biodiversité et des intérêts économiques et écologiques de haute importance pour la recherche.

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme 2 sont : (i) la biodiversité est améliorée ; (ii) Les connaissances scientifiques sur les écosystèmes fragiles sont améliorées ; (iii) La réglementation relative à la sauvegarde de ces milieux fragiles est respectée ; (iv) Les ouvrages de protections actives sont efficaces.

Le Programme 2 est structuré en trois (3) sous programmes : (i) Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la convention de Ramsar ; (ii) Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et Oasis) ; (iii) Protection mécanique et biologique des zones côtières.

<sup>5</sup> Pour l'ensemble des tableaux des indicateurs des Programmes, « ND » signifie « non disponible »

5.1.2.1 *Sous-programme : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) L'inventaire régulier des espèces, l'amélioration de la biodiversité et l'aménagement du milieu ; (ii) La gestion participative des zones humides impliquant les populations riveraines.

5.1.2.2 *Sous-programme : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (peuplements de mangroves, la brousse tigré, les cuvettes et les oasis)*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) Les études scientifiques des milieux fragiles (ii) La mise en œuvre de projets pilotes de suivi du fonctionnement des milieux fragiles ; (iii) La mise en œuvre de projets pilotes de valorisation des milieux fragiles.

5.1.2.3 *Sous-programme : Protection des zones côtières*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) La protection physique (mise en place d'épis de protection) et biologiques (rideaux de plantation) des zones côtières d'importance ; (ii) La définition et la mise en œuvre de réglementation adéquate des zones côtières

5.1.2.4 *Indicateurs du programme P2 : Gestion intégrée des milieux sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience*

Le suivi du programme P2 est assuré à travers les indicateurs ci-dessous proposés dans le tableau suivant :

**Tableau 3** : Indicateurs du Programme P2 : Gestion intégrée des milieux sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Nombre de sites humides inventoriés, décrites et protégés	ND	20	40	75	Rapports du Ministère de l'Environnement
2 Nombre de zones fragiles inventoriés, protégées et suivi au plan scientifiques (mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	ND	30	50	100	Rapports du Ministère de l'Environnement
3 Longueur des sites côtiers protégés par pays (Km)	ND	30	50	100	Rapports du Ministère de l'Environnement
4 % de superficies d'écosystèmes fragiles récupérés	ND	20%	50%	80%	Rapports du Ministère de l'Environnement

5.1.3 Programme P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme 3 sont : (i) La capacité de séquestration du carbone est accrue ; (ii) Le taux de déforestation/défrichement est réduit et maintenu à un niveau bas (Taux de déboisement variant de 60 000 à 100 000 ha par an et par pays) ; (iii) Le taux de couverture végétale par le reboisement est accru; (iv) Les émissions cumulées de GES par rapport à l'année de référence sont réduites d'ici à 2030.

Le Programme P3 est structuré en trois (3) sous programmes : (i) Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants ; (ii) Promotion de la création et de la gestion des

aires protégées et des parcs nationaux ; (iii) Lutte contre le déboisement / défrichement et les feux de brousse.

5.1.3.1 *Sous-programme : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels d'importance*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) l'appui à la régénération naturelle des forêts à travers un renforcement des brigades forestières et leur équipement (ii) les Sécurisations foncières et la mise en défens partielle des forêts, par la mise à la disposition des structures concernées des moyens de cartographie, de repérage et de jardinage ; (iii) le renforcement de la surveillance des forêts par la mise à la disposition des services compétents des moyens de clôture, d'inventaire et de régénération.

5.1.3.2 *Sous-programme : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux*

Ce sous-programme sera mis en œuvre sur la base des actions majeures suivantes : (i) le suivi de la biodiversité et enrichissement forestier des parcs nationaux par la création de pistes servant à la surveillance des écosystèmes et à la protection contre les feux (pare feux) ; (ii) le renforcement de la surveillance des parcs à travers la création de points d'eau et la mise à disposition de moyens d'inventaires ; (iii) l'aménagement touristique des aires protégées et des parcs nationaux par le biais de la formation et l'équipement de brigades forestières, ainsi que l'implication des populations locales.

5.1.3.3 *Sous-programme : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) la réalisation de schémas d'aménagement foncier, notamment par un accroissement des effectifs des services des eaux et forêts pour les brigades de surveillance et par un suivi des feux par surveillance satellitale ; (ii) la gestion participative des forêts impliquant les populations riveraines à travers la mise en place de pare feu avec l'appui des populations locales et l'élaboration de bases de données participatives sur les feux et sur les défrichements ; (iii) le renforcement de la surveillance des forêts

5.1.3.4 *Indicateurs du Programme P3 « Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone »*

Le suivi du programme sera assuré sur la base des indicateurs suivants :

**Tableau 4** : Indicateurs du Programme P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Taux de réduction des gaz à effet de serre (GES)	ND	10%	30%	50%	Communication nationale
2 Réduction du taux de déforestation par pays (ha)	ND	30 000	60 000	100 000	Rapports du Ministère de l'Environnement
3 Taux de réduction des superficies brûlées	ND	20%	40%	60%	Rapports du Ministère de l'Environnement
4 Accroissement de la couverture forestière nationale	ND	10%	20%	30%	Rapports du Ministère de l'Environnement

#### 5.1.4 Programme P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme P4 sont : (i) Les superficies boisées afin d'améliorer les capacités de séquestration du carbone sont accrues ; (ii) La conscience collective des populations sur le rôle du couvert végétal est accrue.

Le Programme P4 est structuré en deux (2) sous programmes : (i) Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel ; (ii) Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et les plantations privées.

##### 5.1.4.1 *Sous-programme : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) la programmation, l'identification et le reboisement de sites par entité administrative et par an, notamment par l'identification des sites, la production de pépinière et la mobilisation annuelle des populations pour le reboisement ; (ii) la protection, l'aménagement et le suivi des sites de plantation.

##### 5.1.4.2 *Sous-programme : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales des pays de la Région du Sahel et des plantations privées*

Ce sous-programme sera déployé à travers les actions majeures suivantes : (i) la programmation, l'identification et le reboisement de sites par commune et par an en mettant l'accent sur production de pépinière et la mobilisation annuelle des populations pour le reboisement ; (ii) la protection, l'aménagement et le suivi des sites de plantation ; (iii) L'appui au secteur privé pour la réalisation de plantations.

##### 5.1.4.3 *Indicateurs du Programme P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone*

Le suivi du programme P4 sera assuré sur la base d'indicateurs ci-après proposés.

**Tableau 5** : Indicateurs du Programme P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Superficie reboisées avec un taux de survie sup à 70% (ha)	ND	10 000	50 000	100 000	Communication nationale
2 Accroissement de la capacité de séquestration du carbone	ND				Communication nationale
3 Nombre de commune ayant un bois villageois	ND	30	50	150	Rapports nationaux de l'Environnement
4 Superficie des plantations privées	ND	1000 ha	5000 ha	15 000 ha	Rapports nationaux de l'Environnement
5 Accroissement de la capacité nationale de séquestration du carbone	2020	10%	30%	50%	Rapports nationaux de l'Environnement

## 5.2 Axe 2 (A2) : Gestion intégrée des ressources en eau

La gestion intégrée des ressources en eau nécessite l'amélioration de la connaissance des ressources, l'amélioration de l'accès à l'eau et la coopération régionales pour l'utilisation rationnelle et équitable des eaux transfrontalières.

L'amélioration de la connaissance du domaine de l'eau est importante, pour d'une part, mesurer l'impact des phénomènes de changements climatiques sur les ressources en eau de surface et les réserves d'eaux souterraines, à travers leur niveau de disponibilité et leur comportement et, d'autre part contribuer à la mise en œuvre des actions efficaces pour la préservation et la pérennisation de la ressource dans le temps et dans l'espace. En outre, la disponibilité de la ressource est essentielle pour la consommation humaine à travers de l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable mais aussi à l'assainissement qui est indissociable de celle-ci. Cette préoccupation figure dans les actions d'adaptation prévues dans les CDN, mais également dans tous les plans de développement des pays de la Région du Sahel, en adéquation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD-2015) et ensuite avec les ODD<sup>6</sup>. La ressource en eau est également indispensable pour le développement économique des pays à travers les usages productifs que sont l'irrigation, l'élevage, l'industrie, l'énergie, etc.

S'agissant du taux d'accès à l'eau potable il constitue un indicateur de base pour caractériser le niveau de développement des États. C'est en ce sens que les visions nationales déclinées en plans nationaux de développement pour certains pays ou en stratégies de croissance accélérée pour d'autres, accordent tous une importance capitale à l'accès des populations à l'eau potable et à un service d'assainissement adéquat. Ces objectifs ont été réaffirmés à travers les engagements internationaux dont les Objectifs du Millénaire pour le Développement, pour un taux d'accès à l'horizon 2015 de 60% pour l'eau potable et au moins 30% pour l'assainissement.

L'usage productif de l'eau porte sur le développement de l'agriculture à travers l'irrigation en maîtrise partielle ou totale comme seule voie pour accroître la production agricole. L'élevage dépend également en grande partie de la mobilisation des ressources en eau. La Déclaration de Malabo portant sur la "Transformation de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, grâce à l'exploitation des opportunités de croissance inclusive et de développement durable" met un accent particulier sur l'agriculture irriguée puisqu'elle fait suite au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

En ce qui concerne les eaux transfrontalières, les Organisations régionales, sous régionales et les Organismes de bassins hydrographiques se mobilisent pour élaborer des programmes en lien avec la résilience aux changements climatiques. Pour la mise en œuvre de ces programmes, un accent particulier est mis sur la coopération régionale comme moyen d'accélération de l'intégration.

L'axe 2 est décliné en six (6) programmes : i) Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau ; ii) Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine ; iii) Préservation et gestion des ressources en eau ; iv) Hydraulique urbaine et villageoise, v) Hydrauliques pastorale et agricole, vi) Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau (voir tableau ci-après).

**Tableau 6** : Programmes et sous-programmes de l'Axe 2 (A2) : Gestion intégrée des ressources en eau

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES
P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau.
	SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États
	SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.

<sup>6</sup> ODD : Objectifs de Développement Durable.

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES
P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États
	SP 6.2 : Appui à l'Installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.
	SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États.
P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États
	SP 7.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.
	SP 7.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États.
P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement.
	SP 8.2 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.
P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail
	SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles.
P 10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.
	SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.

#### 5.2.1 Programme P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau

Ce programme est décliné en trois sous programmes que sont : i) Recherche et développement sur l'eau ; ii) Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États (inventaire) ; iii) Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.

**Tableau 7** : Indicateurs du Programme P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
8 % des sources d'eau inventoriées et caractérisées	ND	20%	75%	100%	Rapports des ministères en charge de l'eau
9 Nombre de pays disposant de bases de données sur les ouvrages hydrauliques	ND	20%	75%	100%	Rapports des ministères en charge de l'eau
10 Nombre de pays disposant de bases de données sur les ressources souterraines	ND	20%	75%	100%	Rapports des ministères en charge de l'eau

### 5.2.2 Programme P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine

Le Programme P6, relatif à l'observation et à la surveillance des ressources en eau de surface et en eau souterraine, est fondamental, car il permet de prévenir toutes les évolutions de la ressource et de prendre les dispositions nécessaires pour sa préservation.

Ce programme est décliné en trois (3) sous programmes que sont : i) Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États ; ii) Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques ; iii) Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États.

**Tableau 8** : Indicateurs du Programme P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Volume d'eau douce disponible dans la région	ND	SR <sup>7</sup> +10%	SR+25%	SR+50%	Rapports des ministères en charge de l'eau
2 Nombre de pays disposant d'observatoires de l'eau	ND	20%	75%	100%	Rapports des ministères en charge de l'eau
3 Nombre de pays disposant de modèle opérationnel de prévision météorologique	2020	10%	50%	100%	Rapports des ministères en charge de l'eau
4 Bénéfice des investissements sur les formes dominant de dégradation et évaluation des gains	2020	10%	50%	100%	Rapport ministère de l'Environnement

### 5.2.3 Programme P7 : Préservation et gestion des ressources en eau

Ce programme, qui est la conséquence des deux programmes précédents, vise à appuyer toutes les actions permettant de préserver la ressource en eau et de renforcer sa gestion. Il est la matérialisation des actions d'adaptation aux changements climatiques des populations et de leurs moyens d'existence.

Il est décliné en quatre (4) sous programmes que sont : i) Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes aquatiques sauvages ; ii) Opérationnalisation des Programmes Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN GIRE); iii) Prévention des inondations et protection des berges et des littorales ; iv) Mobilisation des ressources en eau.

<sup>7</sup> SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)



**Tableau 9** : Indicateurs du Programme P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Amélioration de la qualité de l'eau douce dans la Région	ND	SR <sup>8</sup> +10%	SR+25%	SR+50%	Rapports des ministères en charge de l'eau
2 Nombre de pays disposant d'observatoires de l'eau	ND	20%	75%	100%	Rapports des ministères en charge de l'eau
3 Nombre de pays disposant de modèle opérationnel de prévision météorologique	2020	10%	50%	100%	Rapports des ministères en charge de l'eau

#### 5.2.4 Programme P8 : Hydrauliques urbaine et villageoise

La mise en œuvre de ce programme sera réalisée à travers deux (2) sous programmes que sont : i) Accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement ; ii) Développement de l'hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.

Les programmes d'hydrauliques urbaines et villageoises comportent des actions relatives aux études et à l'exécution des travaux d'hydrauliques urbaines avec les nouvelles adductions d'eau potable ou l'extension des réseaux existants en milieu urbain. Les programmes d'hydraulique villageoise concernent les projets de réalisation de forages équipés de pompes à motricité humaine ou des mini-systèmes à base d'énergie renouvelables principalement.

**Tableau 10** : Indicateurs du Programme P8 : « Hydraulique urbaine et villageoise »

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Nombre d'ouvrage hydraulique réalisés	ND	SR +10%	SR +25%	SR+ 50%	Rapports des ministères en charge de l'eau
2 Nombre de retenues d'eau à usage agricole et pastoral	ND	SR +10%	SR +25%	SR+ 50%	Rapports des ministères en charge de l'eau
3 Taux de couverture des besoins en eaux	2020	50%	75%	80%	Rapports des ministères en charge de l'eau

#### 5.2.5 Programme P9 : Hydrauliques pastorale et agricole

C'est l'un des programmes les plus ambitieux parce que l'agriculture et l'élevage constituent le pilier de l'économie de la plupart des États de la Région du Sahel. Le secteur agricole et celui de l'élevage sont les deux secteurs dont la vulnérabilité aux phénomènes des changements climatiques est la plus importante.

Ce programme sera mis en œuvre à travers deux (2) principaux sous programmes que sont : i) Aménagement de marres et puits pour le bétail ; ii) Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles.

<sup>8</sup> SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)



**Tableau 11** : Indicateurs du Programme P9 : « Hydrauliques pastorale et agricole »

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
4 Nombre d'ouvrage hydraulique réalisés	ND	SR +10%	SR +25%	SR+ 50%	Rapports des ministères en charge de l'eau
5 Nombre de retenues d'eau à usage agricole et pastoral	ND	SR +10%	SR +25%	SR+ 50%	Rapports des ministères en charge de l'eau
6 Taux de couverture des besoins en eaux	2020	50%	75%	80%	Rapports des ministères en charge de l'eau

### 5.2.6 Programme P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau

La réalisation de ce programme s'appuiera sur deux (2) sous programmes que sont : i) Gestion des ressources transfrontalières ; ii) Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.

**Tableau 12** : Indicateurs du Programme e P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Amélioration de la quantité de données et information échangée entre états	ND	SR <sup>9</sup> +10%	SR+25%	SR+50%	Rapports des ministères en charge de l'eau
2 Nombre de pays ayant respecté la totalité des directives et règles de gestion		SR +10%	SR +25%	SR+ 50%	Rapports des ministères en charge de l'eau
3 Nombre d'organismes de bassin disposant d'observatoires de l'eau	ND	20%	75%	100%	Rapports des organismes de bassin

## 5.3 Axe 3 (A3) : Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux

L'identification des programmes, sous-programmes dans le domaine agropastoral a été faite à partir des actions prévues par les 17 pays de la région Sahel, consignées dans leur CDN, dans le domaine agropastoral, en termes d'atténuation et d'adaptation et d'autres documents programmatiques (politiques et stratégies, plans, programmes et projets) ainsi que des problématiques majeures découlant du diagnostic établi. Il est à noter que bon nombre d'actions prévues dans le secteur agropastoral ont des incidences à la fois sur l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux changements climatiques. La classification d'un programme dans l'une ou l'autre des catégories tient compte de la dimension dominante de ses actions majeures.

Cet axe est décliné en cinq (5) programmes : (i) Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone ; (ii) Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone ; (iii) Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables ; (iv) Restauration des terres agricoles et pastorales ; (v) Gestion des risques agricoles et pastoraux (voir tableau ci-après).

<sup>9</sup> SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

**Tableau 13** : Programmes et sous-programmes de l'Axe 3 : Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES
P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols
	SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage
	SP 12.2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux
P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables
	SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables
P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles
	SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux
P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales
	SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales

### 5.3.1 Programme P11 : Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme P11 « Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone » sont : (i) La connaissance par les structures d'appui-conseil publiques et privées des systèmes de production agricoles sobres en Carbone ; est bonne ; (ii) La diffusion par les structures d'appui-conseil publiques et privées de modèles d'exploitation agricole sobres en Carbone, est bonne ; (iii) Le nombre d'exploitations agricoles appliquant des systèmes de production sobres en Carbone est accru ; (iv) Le nombre d'exploitation pratiquant un mode d'irrigation limitant la fermentation anaérobie est accru.

Le Programme P11 « Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone » est structuré en deux (2) sous programmes : (i) Gestion durable de la fertilité des sols ; (ii) Gestion durable des systèmes irrigués.

#### 5.3.1.1 *Sous-programme Gestion durable de la fertilité des sols*

Le sous-programme « Gestion durable de la fertilité des sols » concerne à la fois les cultures pluviales et les cultures irriguées. Ses actions majeures sont : (i) l'inventaire des bonnes pratiques agricoles et des techniques d'utilisation efficace et efficiente des engrais minéraux et de la fumure organique ; (ii) la diffusion des bonnes pratiques agricoles et des techniques d'utilisation efficace et efficiente des engrais minéraux et de la fumure organique (iii) l'amélioration des conditions de production et de transport de la fumure organique.

L'objectif est de réduire les apports d'engrais azotés, (microdoses, pratique du placement profond de l'urée - PPU), avec des avantages économiques et environnementaux, d'adapter les fréquences d'apports aux besoins des cultures et de réduire les pertes dues à la volatilisation. En ce qui concerne les bonnes pratiques culturales appropriées, il s'agira notamment de promouvoir la séquestration du carbone dans les sols à travers une agriculture de conservation (basée sur la réduction du travail du sol, la couverture du sol et la diversification / allongement des rotations culturales) et l'agroforesterie, à travers des alternatives à la pratique du brûlis et de diffuser des systèmes d'assolement-rotation adéquats..

### 5.3.1.2 Sous-programme Gestion durable des systèmes irrigués

Le sous-programme « *Gestion durable des systèmes irrigués* » concerne plus spécifiquement la riziculture, responsable d'émission de méthane en raison des conditions d'immersion des cultures. Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) l'inventaire des bonnes pratiques en matière de Système de Riziculture Intensif (SRI) ; (ii) la diffusion du Système de Riziculture Intensif (SRI).

Le SRI est une méthode agroécologique et intelligente face au climat qui permet aux agriculteurs d'augmenter les rendements de façon naturelle en repiquant, un par un, les plants jeunes au bout de 8 jours au lieu de 30 et en asséchant la rizière régulièrement. Le SRI est donc un ensemble de techniques intégrées associant la densité de repiquage, le choix de variétés adaptées, l'utilisation de quantités de semences réduites, la pratique d'un sarco-binage manuel, l'utilisation de la matière organique en substitution partielle aux engrais chimiques, une irrigation intermittente permettant d'éviter la présence d'une lame d'eau permanente. La réduction des périodes d'immersion du riz limite considérablement la fermentation et entraîne donc une baisse d'émissions de méthane (CH<sub>4</sub>). Avec un apport limité ou nul d'engrais azotés, il en résulte également peu d'émissions de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). Cependant du N<sub>2</sub>O peut être produit en cas d'épandage de la fumure organique d'origine animale avant la mise en eau.

### 5.3.1.3 Indicateurs du Programme P11 : Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone

Les indicateurs pertinents pour le suivi du programme « Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone » sont résumés dans le tableau ci-après. Les valeurs des indicateurs pour l'année de référence (2018) ne sont pas disponibles et sont donc à établir dans le cadre de la mise en œuvre du PIC-RS.

**Tableau 14** : Indicateurs du Programme P11 : Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Proportion de bonnes pratiques et de techniques connues d'utilisation efficace et efficiente des engrais minéraux inventoriées (%)	ND	100%	100%	100%	Structures nationales et régionales de Recherche et de développement
2 Proportion de bonnes pratiques et de techniques d'utilisation efficace et efficiente de la fumure organique inventoriées (%)	ND	100%	100%	100%	Structures nationales et régionales de Recherche et de développement
3 Proportion d'exploitations appliquant les bonnes pratiques et techniques d'utilisation efficace et efficiente des engrais minéraux (%)	ND	SR <sup>10</sup> +10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agricoles nationales
4 Proportion d'exploitations appliquant les bonnes pratiques et techniques d'utilisation efficace et efficiente de la fumure organique (%)	ND	SR+10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agricoles nationales
5 Proportion de bonnes pratiques et techniques culturales inventoriées (%)	ND	100%	100%	100%	Structures nationales et régionales de Recherche et de développement

<sup>10</sup> Dans les tableaux des indicateurs des Programmes, « SR » signifie « Situation de référence » (les valeurs à l'année de référence)

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
6 Proportion d'exploitations appliquant les bonnes pratiques et techniques culturales (%)	ND	SR+10%	SR+30%	SR+50%	Structures de développement agricoles nationales
7 Proportion de bonnes pratiques en matière de Système de Riziculture Intensif (SRI) inventoriées (%)	ND	100%	100%	100%	Structures nationales et régionales de Recherche et de développement
8 Proportion d'exploitation appliquant de bonnes pratiques en matière de Système de Riziculture Intensif (SRI) - (%)	ND	SR+10%	SR+30%	SR+50%	Structures de développement agricoles nationales

### 5.3.2 Programme P12 : Promotion de systèmes de production animale sobres en carbone

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme P12 « Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone » sont : (i) une bonne connaissance par les structures d'appui-conseil publiques et privées des systèmes de production animale sobres en Carbone ; (ii) une bonne diffusion par les structures d'appui-conseil publiques et privées de modèles d'élevage sobres en Carbone ; (iii) un accroissement du nombre d'exploitations de production animale (agro-éleveurs et pasteurs) appliquant des systèmes de production sobres en Carbone.

Le Programme P12 « Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone » est structuré en deux (2) sous programmes : (i) Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage ; (ii) Sécurisation des systèmes de production pastoraux.

#### 5.3.2.1 *Sous-programme Promotion de systèmes intégrés agriculture élevage*

L'intégration de l'agriculture et de l'élevage vise à valoriser les complémentarités entre les systèmes de culture (résidus des récoltes, autres sous-produits agricoles, production fourragère) et les systèmes d'élevage (production de fumure organique et d'énergie) pour réduire la consommation d'éléments contribuant à l'émission des GES (carburant, fertilisants chimiques) et en réduisant l'émission des GES par les animaux d'élevage.

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) l'inventaire des bonnes pratiques en matière d'alimentation animale et de systèmes de production animale sobres en Carbone ; (ii) la diffusion des bonnes pratiques d'amélioration de la qualité de l'alimentation animale ; (iii) la valorisation de l'énergie et de la matière organique d'origine animale.

De façon générale, l'élevage est source d'émission de GES, notamment le méthane (CH<sub>4</sub>) à travers la fermentation entérique. Pour réduire ce méthane, l'on agira sur l'amélioration de la qualité de l'alimentation animale en améliorant la digestibilité des fourrages. Pour cela il sera nécessaire de faire recours à un assolement réservant une place à des parcelles-prairies (dont on peut enrichir au besoin la composition floristique) et à des cultures fourragères que les animaux exploiteront en pâture directe à un stade approprié ou que l'on récoltera à un stade physiologique précoce, avant que les plantes ne soient plus riches en cellulose. En cas de récolte, les fourrages ligneux ou grossiers feront l'objet de broyage en vue d'en augmenter la digestibilité. On pourra également installer des plantes de couverture en association ou non avec des cultures industrielles ou des plantations d'arbres (hévéa, café, cacao, palmiers à huile...) ou des cultures à plusieurs fins, à la fois vivrières et fourragères (niébé, sorgho, arachide, etc.).

La valorisation de l'énergie et de la matière organique d'origine animale découlera d'un recours de plus en plus important à l'énergie animale bovine et asine pour la culture attelée et les transports et le développement de l'embouche de petits et gros ruminants. L'action consistera à appuyer les producteurs pour un développement plus significatif de l'exploitation de l'énergie animale et de l'utilisation rationnelle de la fumure organique en substitution partielle des engrais chimiques.

### 5.3.2.2 *Sous-programme Sécurisation des systèmes de production pastoraux*

Mode de sécurisation de l'élevage pour les uns, source de conflit et de dégradation de l'environnement pour les autres, l'élevage pastoral de la région sahélienne est au centre de la problématique de la gestion durable des ressources naturelles et de la responsabilisation des communautés.

Les actions majeures du sous-programme « Sécurisation des systèmes de production pastoraux » sont : (i) l'évaluation et la capitalisation des approches « unités pastorales » et « terroirs d'attache » ; (ii) la viabilisation et la gestion communautaire durable des espaces pastoraux ; (iii) la sécurisation de la transhumance transfrontalière.

### 5.3.2.3 *Indicateurs du Programme P12 : Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone*

Les indicateurs pertinents pour le suivi du programme « Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone » sont résumés dans le tableau ci-après. Les valeurs des indicateurs pour l'année de référence (2018) ne sont pas disponibles et sont donc à établir dans le cadre de la mise en œuvre du PIC-RS.

**Tableau 15** : Indicateurs du Programme P12 : Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Proportion de bonnes pratiques en matière d'alimentation animale et de systèmes de production animale sobres en Carbone inventoriées (%)	ND	100%	100%	100%	Structures nationales et régionales de Recherche et de développement
2 Proportion d'exploitations appliquant les bonnes pratiques en matière d'alimentation animale et de systèmes de production animale sobres en Carbone (%)	ND	SR+10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
3 Proportion d'exploitations valorisant l'énergie animale et ayant augmenté leur utilisation de fumure organique (%)	ND	SR+50%	SR+60%	SR+75%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
4 Proportion de terroirs pastoraux structurés en unités pastorales / terroirs d'attache (%)	ND	SR+10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
5 Proportion de superficies pastorales viabilisées et faisant l'objet d'une gestion durable (%)	ND	SR+10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agriculture/élevage nationales

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
6 Proportion de commissions de coopération mixte sur la transhumance entre pays limitrophes fonctionnelles (%)	ND	SR+25%	SR+50%	SR+100%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
7 Proportion de zones pastorales ayant fait l'objet de schémas d'aménagement foncier (%)	ND	SR+25%	SR+50%	SR+100%	Structures de développement agriculture/élevage nationales

### 5.3.3 Programme P13 : Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables

L'intensification vise à aboutir, de façon durable, à des rendements agricoles plus élevés, à travers l'augmentation des rendements par unité de surface ou de bétail et l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des intrants internes (travail, fumure organique, etc.) et externes (engrais minéraux, carburant, etc.). Il s'agit d'un véritable défi dans un contexte de conditions climatiques austères et de dégradation accélérée des ressources naturelles.

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme P13 sont : (i) la pratique d'une agriculture diversifiée s'est accrue ; (ii) l'accès aux énergies renouvelables pour l'irrigation s'est accru ; (iii) la pratique du contrôle écologique des maladies et ravageurs des cultures s'est accrue ; (iv) l'accès des producteurs aux intrants indispensables s'est amélioré ; (v) les exploitations agricoles sont sécurisées ; (vi) le recours aux races d'animaux les plus performantes s'est amélioré ; (vii) le nombre d'élevages intensifs et semi-intensifs s'est accru ; (viii) les valeurs ajoutées nationales dans le processus de commercialisation des produits animaux se sont accrues.

Le Programme P13 est structuré en deux (2) sous programmes : (i) Promotion de modèles d'intensification agricole durables ; (ii) Promotion de modèles d'intensification production animale durables.

#### 5.3.3.1 *Sous-programme Promotion de modèles d'intensification agricole durables*

En raison de la pauvreté initiale des sols en éléments fertilisants en zone sahélienne, de la difficulté d'accès aux engrais et de la faible valeur marchande de bon nombre de produits agricoles sahéliens, l'option d'intensification est orientée vers l'éco-intensification pour mieux en garantir la rentabilité et la durabilité. Il s'agira d'opérer une intégration des éléments de l'agriculture intensive, basée sur l'utilisation raisonnable d'engrais et d'autres intrants externes, et de l'agriculture écologique. Il est en effet possible d'intensifier la production grâce à des systèmes agro-sylvo-pastoraux permettant de tirer au mieux profit des cycles du carbone, de l'azote et des éléments minéraux sans grande dépendance vis-à-vis des intrants externes coûteux.

L'une des actions majeures de ce sous-programme est l'amélioration de la qualité des sols. Mais cette action n'est citée ici que pour mémoire car elle est l'objet central du sous-programme « gestion durable de la fertilité des sols » de l'axe 1 « réduction des émissions des GES ». Les autres actions majeures sont : (i) l'amélioration de la biodiversité végétale ; (ii) la promotion de l'efficacité des systèmes d'irrigation ; (iii) la promotion des systèmes d'irrigation utilisant les énergies renouvelables ; (iv) le contrôle écologique des maladies et ravageurs des cultures ; (v) l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants externes indispensables ; (vi) l'amélioration des techniques de stockage et de transformation et



le développement des infrastructures de commercialisation des produits agricoles ; (vii) la promotion de la sécurité foncière.

### 5.3.3.2 *Sous-programme Promotion de modèles d'intensification de la production animale durables*

L'élevage traditionnel (pastoralisme, élevage extensif sédentaire) n'est pas en mesure de répondre à une hausse continue de la demande des produits animaux (lait, viande, œufs, etc.) en nette croissance en raison de la forte croissance démographique, de l'urbanisation et de la hausse du niveau de vie qui s'accompagne d'une évolution des régimes alimentaires.

Si le pastoralisme semble constituer la forme la plus rentable de production dans les conditions climatiques sahéliennes, il n'en demeure pas moins que la modernisation et l'intensification des filières d'élevage s'imposent comme solutions alternatives complémentaires pour faire face à l'avenir. Au Niger, par exemple, on note que « *la productivité de l'élevage est tellement faible selon les études menées qu'il faudrait à l'heure actuelle au moins 26 bovins adultes, 5 veaux et diverses autres espèces composées de camelins, d'ovins, de chèvres et d'un âne pour assurer la survie d'une famille de 5 à 6 personnes dans les conditions actuelles de production de la zone pastorale alors que deux vaches Arawak correctement bien entretenues suffisent à couvrir les besoins d'une famille de 5 à 6 personnes* »<sup>11</sup>.

L'intensification s'impose donc, mais il importe de s'assurer que cette intensification se fasse en respectant l'environnement.

La première action majeure de ce sous-programme est la diffusion des techniques de production, conservation et utilisation efficace du fourrage. Cette action fait partie du sous-programme « promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage » et n'est donc mentionnée ici que pour mémoire.

Les autres actions de ce programme sont : (i) l'amélioration de la productivité des races animales, (ii) la promotion de l'élevage laitier et de l'embouche en système semi-intensif et intensif, (iii) la promotion de l'aviculture en système semi-intensif et intensif (iv) l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits animaux.

### 5.3.3.3 *Indicateurs du Programme P13 : Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables*

Les indicateurs pertinents pour le suivi du programme « Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables » sont résumés dans le tableau ci-après. Les valeurs des indicateurs pour l'année de référence (2018) ne sont pas disponibles et sont donc à établir dans le cadre de la mise en œuvre du PIC-RS.

**Tableau 16** : Indicateurs du Programme P13 : « Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales »

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Proportion additionnelle d'exploitations agricoles pratiquant une agriculture diversifiée (%)	ND	SR+10%	SR+30%	SR+50%	Structures nationales de développement
2 Proportion additionnelle d'exploitations appliquant une	ND	SR+5%	SR+15%	SR+30%	Structures de développement agriculture/élevage nationales

<sup>11</sup> Dr. Zakary RHISSA / FAO / Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales. Revue du secteur de l'élevage au Niger. Février 2010.

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
irrigation à base des énergies renouvelables (%)					
3 Proportion additionnelle d'exploitations pratiquant le contrôle écologique des maladies et ravageurs des cultures	ND	SR+5%	SR+15%	SR+30%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
4 Proportion d'exploitations agricoles accédant à l'engrais	ND	SR+10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
5 Proportion additionnelle d'exploitations agricole dont les terres sont sécurisées du point de vue foncier	ND	SR+10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
6 Proportion additionnelle d'élevages intensifs ou semi-intensifs	ND	SR+10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
7 Proportion additionnelle d'élevages intensifs ou semi-intensifs ayant recours aux races les plus performantes	ND	SR+10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
8 Part de la valeur ajoutée nationale par rapport dans le processus de commercialisation des produits animaux	ND	SR+10%	SR+25%	SR+50%	Structures de développement agriculture/élevage nationales

#### 5.3.4 Programme P14 : Restauration des terres agricoles et pastorales

L'Agriculture Intelligente au Climat, avec son approche d'intégration de l'arbre dans le milieu agraire, vise à accroître la productivité agro-pastorale tout en améliorant la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques et particulièrement face à la sécheresse ; Dans le cadre de la Gestion Durable des Terres dans les écosystèmes anthropisés tels que les zones de cultures et de pâturages, les technologies les plus éprouvées sont « la conservation des eaux et des sols / la défense et la restauration des sols (CES/DRS) et le développement d'un système agro-forestiers renforcé par la « Régénération Naturelle Assistée » d'arbustes à but multiples.

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme P14 sont : (i) les superficies agricoles restaurées ont augmenté ; (ii) les superficies de parcours pastoraux restaurés ont augmenté.

Ce Programme est structuré en deux (2) sous programmes : (i) Restauration des terres agricoles ; (ii) Restauration des parcours pastoraux.

##### 5.3.4.1 Sous-programme Restauration des terres agricoles

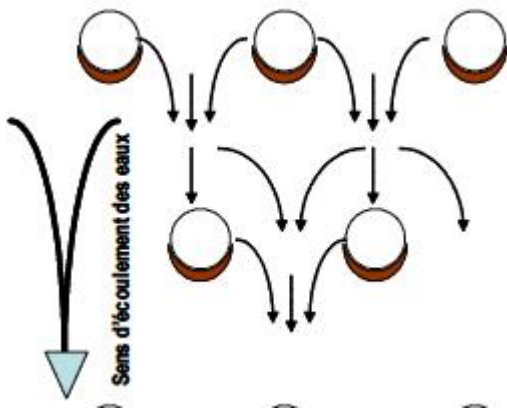
La restauration des terres de culture comporte des mesures physiques et biologiques de et des pratiques favorisant la restauration de la fertilité.

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) la récupération des terres de glakis et lutte contre l'érosion ; (ii) la régénération naturelle assistée.

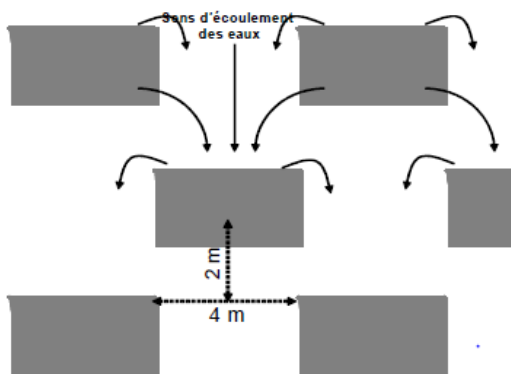


### i) La récupération des terres de glakis et lutte contre l'érosion

Il existe une gamme très diversifiée de techniques de récupération des terres et de lutte antiérosive, applicables en fonction de contextes spécifiques. Généralement regroupées sous le vocable de techniques de gestion durable des terres (GDT), ces techniques, appliquées seules ou en combinaison, se sont révélées avoir un impact certain sur l'augmentation des rendements en grains et en pailles des cultures, pouvant aller jusqu'à plus de 100% par rapport à la pratique traditionnelle des paysans. Nous citons ci-après quelques-unes de ces techniques<sup>12</sup>.



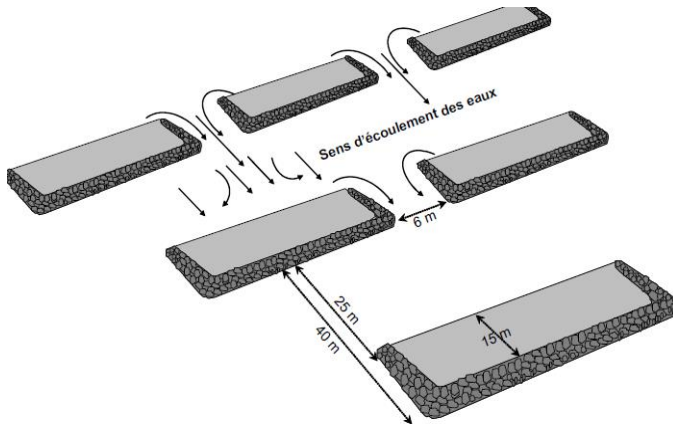
Le zai : il consiste à creuser des petites poches d'eau tout en disposant la terre excavée en arc de cercle à l'aval du trou de manière à capter les eaux des pluies au bénéfice des plantes. Il s'agit d'une technique pour traiter les glakis en provoquant une modification de la structure du sol par un apport localisé de capteur des eaux de ruissellement et l'apport de fumure organique. Il permet la mise en valeur des espaces dégradés, la mise à la disposition des plantes d'une plus grande quantité d'eau sur les sols imperméables par la réduction de l'érosion hydrique et l'augmentation de l'infiltration.



La demi-lune agricole est un ouvrage comprenant un bassin en demi-cercle utilisée en général pour l'aménagement de terrains faible pente. Elle permet de récupérer des terres à des fins agricoles, d'augmenter la disponibilité en eau pour les plantes et de réduire le ruissellement et l'érosion des sols en favoriser l'infiltration.

Les demi-lunes peuvent être remplacées par des tranchées en « V » en pierre qui créent une zone d'infiltration préférentielle au bénéfice des plantes

<sup>12</sup> Les illustrations et les descriptions sont tirées du « Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales » - Programme d'Actions Communautaires – Ministère du Développement Agricole – Niger.



Les banquettes agricoles sur glacis sont des ouvrages en terre, en pierres ou mixte, en forme de diguette antiérosive, réalisée selon les courbes de niveau. Elles peuvent être continues ou discontinues, perméables ou imperméable et permettent de capter l'eau de ruissellement, faciliter sa circulation et son infiltration sur toute la surface traitée et obtenir une re-végétalisation des glacis



Les cordons en pierres sèches : Ce sont des ouvrages antiérosifs constitués de pierres posées les unes sur les autres sans aménagement particulier, disposées en ligne suivant les courbes de niveau. L'objectif est de lutter contre la force érosive des eaux de ruissellement, améliorer l'infiltration des eaux, maintenir et améliorer la fertilité des sols par le captage et la rétention des particules déplacées ou déplaçables par le vent. Dans les zones où les pierres ne sont pas disponibles, les cordons en pierre sèches peuvent être remplacés par des bandes enherbées constituées d'herbacées, installées parallèlement aux courbes de niveau, dans les champs, seules ou en amont d'autres ouvrages antiérosifs. Les bandes enherbées ont un impact sur le ruissellement et l'érosion, comme les cordons pierreux en permettent de freiner les eaux de ruissellement, favoriser leur infiltration, stabiliser les sols et favoriser la production de biomasse.

## ii) La régénération naturelle assistée

La régénération naturelle assistée consiste à laisser au cours du défrichage 1 à 3 rejets issus des souches des différents arbres et arbustes pour qu'ils poursuivent leur croissance afin d'améliorer la fertilité des sols, de les protéger les terres de cultures contre l'érosion et de reconstituer un niveau acceptable de couvert végétal, avec des densités allant de 20 à 100 pieds/ha suivant les espèces.

La pratique de la RNA peut être combinée à la pratique de jachères améliorées qui consiste à planter dans les systèmes de cultures des espèces ligneuses à croissance rapide et fixatrices d'azote, produisant une quantité importante de biomasse foliaire à décomposition rapide. Parmi les espèces testées en zone sahélienne et qui remplissent ces conditions, on pourra citer : *Prosopis africana*, *Entada africana* et *Leuceana leucocephala*.

### 5.3.4.2 Sous-programme Restauration des parcours pastoraux

A l'instar du sous-programme « restauration des terres agricoles », la restauration des parcours pastoraux comporte des mesures physiques et biologiques auxquelles s'ajoutent des pratiques de gestion

régénératrices. La restauration des parcours pastoraux permet à la fois une meilleure production de fourrage pour les animaux et un stockage plus important de carbone dans la biomasse et le sol.

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) la régénération des terres dégradées, (ii) la lutte contre les plantes envahissantes non appréciées et l'amélioration de la diversité floristique, (iii) l'amélioration de la gestion des parcours.

#### i) La régénération des terres dégradées

La régénération des terres dégradées a recours aux mêmes types d'ouvrages que ceux utilisés pour la régénération des terres agricoles. Il s'agit d'améliorer la qualité des sols et de lutter contre l'érosion à travers des lignes antiérosives renforcées de plantation de ligneux fourragers et de plantes fourragères herbacées pérennes à fort enracinement. Les ouvrages de récupération qui ont montré une efficacité certaine sont les banquettes pastorales, notamment sur les plateaux érodés pour permettre l'utilisation de terres marginales à des fins sylvopastorales et les demi-lunes pastorales.

#### ii) La lutte contre les plantes envahissantes non appréciées et amélioration de la diversité floristique

Les parcours pastoraux sahéliens et les couloirs de passage sont bien souvent envahis par des espèces herbacées peu ou pas appréciées comme *Sida Cordifolia*, *Cassia mimosoides*, *Cassia occidentalis*, *Leptadenia pyrotechnica*. On peut y pallier en combinant plusieurs techniques en fonction des situations : (i) lutte mécanique par destruction de la mauvaise herbe par sarclage et arrachage avant floraison, (ii) labour en début et milieu de la saison des pluies, (iii) changement provisoire d'affectation des terres de parcours vers une utilisation comme champs de cultures, sur la base de contrats entre la communauté et les agriculteurs sur la base de cahier de charges concernant les conditions d'entretien des parcelles, le respect de la période de changement d'affectation, (iv) ensemencement de l'espace traité par des espèces fourragères locales (*Andropogon gayanus*, *Cenchrus biflorus*, *Alysicarpus ovalifolus*).

#### iii) L'amélioration de la gestion des parcours

L'amélioration de la gestion des parcours vise à contrôler les espaces pastoraux à travers un système rotatif d'exploitation des ressources fourragère, en vue d'améliorer la quantité et la qualité du fourrage, de réduire les pertes et gérer rationnellement les ressources fourragères. L'espace concerné est subdivisé en blocs et les blocs en parcelles pâturées à tour de rôle par des animaux du terroir pour des durées raisonnables. Au besoin, certains blocs faisant l'objet de mesures de régénération spécifiques peuvent être mis en défens pour permettre à la végétation de se reconstituer. Les limites des blocs doivent être faciles à repérer dans le terroir : pistes, haies, bandes pare-feu, etc.

### 5.3.4.3 Indicateurs du Programme P14 : Restauration des terres agricoles et pastorales

Les indicateurs pertinents pour le suivi du programme « Restauration des terres agricoles et pastorales » sont résumés dans le tableau ci-après. Les valeurs des indicateurs pour l'année de référence (2018) ne sont pas disponibles et sont donc à établir dans le cadre de la mise en œuvre du PIC-RS.

**Tableau 17** : Indicateurs du Programme P14 : Restauration des terres agricoles et pastorales

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Proportion de superficies agricoles restaurées (%)	ND <sup>13</sup>	SR <sup>14</sup> +5%	SR+50%	SR+100%	Structures nationales de développement
2 Proportion de superficies pastorales restaurées (%)	ND	SR+5%	SR+50%	SR+100%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
3 Proportion de superficies pastorales faisant l'objet de gestion améliorée	ND	SR+5%	SR+30%	SR+50%	Structures de développement agriculture/élevage nationales

### 5.3.5 Programme P15 : Gestion des risques agricoles et pastoraux

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre du Programme P15 « Gestion des risques agricoles et pastoraux » sont : (i) les dimensions physiques, techniques et socioéconomiques des risques agropastoraux sont mieux connues ; (ii) les stratégies de prévention et de gestion des risques agropastoraux sont mieux connues ; (iii) le recours à l'assurance dans les systèmes agricoles et pastoraux est développé.

Le Programme P15 « Gestion des risques agricoles et pastoraux » est structuré en deux (2) sous programmes : (i) Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales ; (ii) Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales.

#### 5.3.5.1 *Sous-programme Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales*

Les activités agropastorales en région sahéenne ont toujours été des activités économiques à risque en raison de leur dépendance des aléas climatiques. En Afrique de façon générale et en région sahéenne en particulier, le recours à l'assurance dans le domaine agropastoral est extrêmement limité, et l'immense majorité des exploitations est dépourvue de toute protection contre les aléas climatiques. Un rapport publié en septembre 2015 en marge du G20 montre que sur les 178 millions d'agriculteurs dans les pays en voie de développement ayant souscrit une assurance indicielle en 2014, seuls 450 000 sont Africains, soit 0,25%<sup>15</sup>.

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) l'évaluation des expériences en cours en matière d'assurance agricole et pastorale ; (ii) la mise à l'échelle des bonnes pratiques en matière d'assurance agricole et pastorale.

#### i) L'évaluation des expériences en cours en matière d'assurance agricole et pastorale

Il s'agit de capitaliser les expériences en cours en matière d'assurance agropastorale dans l'espace sahéen, notamment le programme d'assurance dénommé Assurance Récolte Sahel (ARS) lancé par la Banque Mondiale et plusieurs autres institutions locales et internationales en 2011, plus spécifiquement orienté vers la mise en place d'une assurance indicielle pour couvrir le risque sécheresse au Sénégal (arachide et maïs), au Mali (coton, maïs), au Burkina Faso (coton, maïs) et au Bénin (maïs). Des initiatives similaires sont en cours de mise en œuvre ou de préparation par la BOAD et la coopération allemande.

<sup>13</sup> ND = Non disponible

<sup>14</sup> SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

<sup>15</sup> Atlas Magazine de juillet 2017. Disponible sur : <https://www.atlas-mag.net/article/l-assurance-agricole-en-afrique>

## ii) La mise à l'échelle des bonnes pratiques en matière d'assurance agricole et pastorale

Les « assurances indicielles pluviométriques » pourraient, en cas de succès, être une solution d'avenir pour permettre de sécuriser les investissements et crédits des agriculteurs et ainsi pouvoir augmenter la productivité agricole malgré les risques climatiques. Le marché étant vierge d'intervention, c'est pratiquement toutes les productions conduites sous pluies qui pourraient être concernées.

### 5.3.5.2 *Sous-programme Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales*

Pour assurer une bonne gestion des risques climatiques à l'échelle des exploitations familiales, il est important que ces dernières aient un accès en temps réel à des informations qui améliorent leur connaissance sur la probabilité de la survenue des risques.

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) l'amélioration de l'accès des producteurs aux informations de gestion des risques ; (ii) l'amélioration, la modélisation de la prise en charge des risques agropastoraux ; (iii) un plaidoyer en faveur du financement des risques agropastoraux.

#### i) Amélioration de l'accès des producteurs aux informations de gestion des risques

La plupart des pays de la région Sahel sont dotés de mécanismes d'alerte précoce au niveau national, et coordonnent leurs initiatives en la matière dans le cadre des organisations sous-régionales. Les dispositifs d'alerte précoce permettent la mise à la disposition des décideurs des informations pertinentes devant faciliter la prise de décision sur la gestion des risques climatiques, de la vulnérabilité des populations et des interventions en matière de sécurité alimentaire et de filets sociaux. Cependant, le flux d'information en direction des principaux acteurs que sont les producteurs et leurs organisations demeurent limités. C'est pourquoi il s'avère nécessaire de développer lesdits flux d'information pour permettre de mettre à la disposition des acteurs concernés, les informations en temps réel sur : i) les prévisions météorologiques ; ii) les événements exceptionnels prévisibles : périodes de sécheresse, inondations, feux de brousse, épidémies, épizooties ; iii) les conseils sur les calendriers culturaux alternatifs (dates de semis en fonction des cultures et des zones agroécologiques) ; iv) la situation générale des pâturages, des points d'eau et des foyers de maladies ; v) les conseils sur des déstockages éventuels d'animaux en fonction de situations conjoncturelles ; vi) les prix des produits agricoles et des animaux sur les marchés nationaux et régionaux.

#### ii) Amélioration la modélisation de la prise en charge des risques agropastoraux

Étant donnée la dispersion géographique des producteurs agropastoraux de la région du Sahel, la connaissance des risques et la gestion des dégâts individuels encourus par les producteurs de ces domaines ne peuvent être estimés raisonnablement par les procédés classiques faisant appel à des expertises au cas par cas sur le terrain pour l'estimation des pertes économiques lors d'un sinistre.

L'assurance indicielle qui fait appel à une modélisation des pertes de rendement à partir d'une variable (la pluviométrie par exemple) base son indemnisation sur un seuil défini à l'avance, calculé sur des données de rendement moyen ou de mortalité du cheptel par zone, sur des données météorologiques comme la pluviométrie ou les températures, ou enfin sur des images satellite qui vont mesurer la pousse de la végétation. Si cette approche innovante réduit certes les coûts d'expertise et de transaction, elle se heurte cependant au problème du risque de base. On parle de risque de base lorsqu'il existe un écart entre la perte estimée par l'indice et la perte réelle subie par l'agriculteur. Un agriculteur peut donc avoir payé une prime d'assurance, subir un sinistre, et ne pas recevoir d'indemnisation. Ceci peut être lié à un défaut dans la qualité des données, dans leur modélisation, ou à la géographie. Cependant, lorsque ce risque de base est faible et contrôlé, l'assurance indicielle constitue une réponse pertinente pour gérer les risques, notamment climatiques, qui pèsent sur la production.

### iii) Plaidoyer en faveur du financement des risques agropastoraux

Les banques et les institutions de microfinances font montre d'une grande réticence à financer les activités du secteur agropastoral en raison des risques inhérents à ces activités. Le recours à l'assurance agricole et pastorale, en assurant la prise en charge des risques, devrait faciliter l'accès des producteurs ruraux au crédit. L'assurance agricole, en même temps qu'elle permet de sécuriser les prêts, pourrait constituer un créneau pour les institutions de microfinance pour diversifier leurs produits et élargir leur clientèle. Sur la base d'une bonne connaissance des déterminants des risques agropastoraux, il sera possible de faire un plaidoyer auprès des institutions financières en faveur du financement de ces risques.

#### 5.3.5.3 Indicateurs du Programme P15 : Gestion des risques agropastoraux

Les indicateurs pertinents pour le suivi du programme « Gestion des risques agricoles et pastoraux » sont résumés dans le tableau ci-après. Les valeurs des indicateurs pour l'année de référence (2018) ne sont pas disponibles et sont donc à établir dans le cadre de la mise en œuvre du PIC-RS.

**Tableau 18** : Indicateurs du Programme P15 : Gestion des risques agricoles et pastoraux

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Proportion de pays ayant inventorié les catégories de risques agricoles et pastoraux	0%	100%	100%	100%	Structures nationales de Recherche et de développement
2 Proportion de pays ayant élaboré des stratégies de prévention et de gestions des risques agricoles et pastoraux(%)	0%	100%	100%	100%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
3 Proportion des expériences en matière d'assurance agricole et pastorales de la région Sahel capitalisées	0%	100%	100%	100%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
4 Proportion d'exploitations agricoles ayant recours à l'assurance agricole	ND <sup>16</sup>	SR <sup>17</sup> +5%	SR+15%	SR+30%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
5 Proportion d'exploitations d'élevage ayant recours à l'assurance agricole	ND	SR <sup>18</sup> +5%	SR+15%	SR+30%	Structures de développement agriculture/élevage nationales
6 Proportion de pays ayant mis en place un système efficace d'information des producteurs sur les risques agricoles et pastoraux	0%	10%	30%	75%	Structures de développement agriculture/élevage nationales

#### 5.4 Axe 4 (A4) : Amélioration de l'efficacité énergétique

Les investissements prévus pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre visent notamment à réduire les émissions de GES (contribution à l'effort planétaire d'atténuation des émissions de GES, et à la restauration des écosystèmes dégradés à cause des besoins énergétiques liés à l'exploitation de la biomasse, notamment). Ces investissements ciblent les sous-secteurs et filières énergétiques où les rendements des modes production, de transmission (transport et distribution) et/ou

<sup>16</sup> ND = Non disponible

<sup>17</sup> SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

<sup>18</sup> SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)



de consommation d'énergie sont inefficaces, à savoir, par ordre d'importance : la filière bois-énergie, la production d'électricité d'origine thermique, le transport en général, la transmission de l'énergie électrique (réseaux) et les habitudes de consommation d'énergie dans les bâtiments publics. Il s'agit pour l'essentiel des investissements permettant de faire d'énormes économies d'énergie.

Par ailleurs, les potentialités en énergies renouvelables de la Région du Sahel sont énormes (cf. Rapport diagnostic du PIC-RS sur l'état des lieux), mais sous exploitées à cause du retard technologique et économique de la région. Parallèlement à cet état de fait, la région est connue pour sa pauvreté énergétique mesurée à travers son faible niveau de consommation d'énergie conventionnelle et sa dépendance à la biomasse-énergie (notamment, les combustibles bois de chauffe et charbon de bois) en déperdition plus ou moins irréversible.

Enfin, le sous-développement énergétique de la Région du Sahel se manifeste par son faible taux d'électrification. En effet, aucun des pays de la région n'a atteint 100% de taux d'électrification urbaine, et le taux d'accès à l'électricité en zone rurale est compris entre 5% et 25% de la population rurale, selon les pays (cf. Rapport diagnostic du PIC-RS sur l'état des lieux).

L'axe (A4) : « Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre » est structuré en trois (3) programmes : i) Efficacité énergétique ; ii) Amélioration du mix énergétique ; iii) Amélioration de l'accès à l'énergie (voir tableau ci-après).

**Tableau 19** : Programmes et sous-programmes de l'Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES
P16 : Efficacité énergétique	SP16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois
	SP16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois
	SP16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)
	SP16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores
	SP16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique
	SP16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires
P17 : Amélioration du Mix énergétique	SP17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle
	SP17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité
	SP17.3 : Promotion et Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification
P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable
	SP18.2 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie
	SP18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie et forces motrices

#### 5.4.1 Programme P16 : Efficacité énergétique

L'Objectif poursuivi étant de réduire la pression de la demande d'énergie traditionnelle (bois de chauffe et charbon de bois) sur les ressources forestières de la Région du Sahel et de favoriser la reconstitution

du patrimoine forestier. La mise en œuvre de ce programme nécessite une réelle collaboration entre les Ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et eaux et forêts, de l'agriculture et de l'élevage.

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre de ce programme sont : i) La demande d'énergie traditionnelle est réduite ; ii) Le patrimoine forestier est reconstitué ; iii) Le développement de nouvelles filières énergétiques alternatives est promu.

Ce programme a été décliné en six (6) sous-programmes : i) Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois ; ii) Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois ; iii) Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.) ; iv) Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores ; v) Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique ; vi) Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires.

5.4.1.1 *Sous-programme : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois*

Les actions majeures à pourvoir sont la relance et le développement des programmes nationaux relatifs à la promotion des foyers améliorés.

5.4.1.2 *Sous-programme : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois*

Les actions majeures de ce sous-programme sont la relance et le développement des programmes nationaux relatifs à la vulgarisation de technologies améliorées de carbonisation du bois et de production du charbon de bois

5.4.1.3 *Sous-programme : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier*

Les actions majeures de ce sous-programme concernent la relance et le développement des programmes nationaux relatifs à la promotion du biogaz et biocarburants

5.4.1.4 *Sous-programme : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores*

Les actions majeures à entreprendre à ce niveau concernent le déclassement et le remplacement des groupes et centrales électriques thermiques obsolètes (modernisation du parc thermique) ,

5.4.1.5 *Sous-programme : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique*

Les actions majeures à entreprendre à ce niveau concernent la maintenance / la mise à niveau technologique des réseaux de transmission d'énergie électrique (transport et distribution) et la vulgarisation des lampes à basse consommation d'électricité (LBC) et des lampadaires solaires pour l'éclairage public.



5.4.1.6 *Sous-programme : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires.*

Les actions majeures à entreprendre dans ce domaine concernent des mesures d'incitation des consommateurs à utiliser des Lampes à Basse Consommation (LBC) à travers notamment l'importation de ce type d'équipements et l'utilisation de lampadaires solaires

5.4.1.7 *Indicateurs du Programme P16 : Efficacité énergétique*

**Tableau 20** : Indicateurs du Programme P16 Efficacité énergétique

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1. Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	Inférieur à un foyer amélioré par ménage utilisateur de bois-énergie	Au moins un foyer amélioré par ménage utilisateur de bois-énergie	Au moins deux foyers améliorés par ménage utilisateur de bois-énergie	Utilisation exclusive de foyers améliorés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'Information Énergétique des pays (Rapport annuels SIE/Pays)</li> </ul>
2. Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois ;	ND	Au moins 10 % de la production de charbon de bois à travers les fours améliorés de carbonisation	Au moins 10 % de la production de charbon de bois à travers les fours améliorés de carbonisation	Utilisation exclusive de fours améliorés pour la carbonisation du bois & production de charbon de bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'Environnement/Direction des Eaux et Forêts ;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
3. Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers,	ND	Des traces remarquables dans le bilan énergétique des pays	Au moins 0,5 à 1 % du bilan énergétique des pays	Au moins 3 à 5 % du bilan énergétique des pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'Environnement/Direction des Eaux et Forêts ;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
3. Amélioration de l'efficacité énergétique globale des groupes et centrales électriques thermiques non déclassés (réduction des consommations spécifiques de carburants et lubrifiants)	ND	Plus 5 % par rapport à la situation de référence en 2018	Plus 15 % par rapport à la situation de référence en 2018	Plus 20 % par rapport à la situation de référence en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités des Opérateurs du secteur de l'électricité</li> <li>• Système d'Information Énergétique des pays (Rapport annuels SIE/Pays)</li> </ul>
4. Amélioration de l'efficacité énergétique globale des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique (réduction des pertes en lignes)	ND	Plus 5 % par rapport à la situation de référence en 2018	Plus 50 % par rapport à la situation de référence en 2018	Plus 80 -90 % par rapport à la situation de référence en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités des Opérateurs du secteur de l'électricité</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
5. Promotion des Lampes à Basse Consommation (éclairage à travers les LBC)	ND	Progression de 50 % par rapport à la situation de référence en 2018	100 % de LBC pour l'éclairage	Utilisation exclusive des LBC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'énergie;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
6. Promotion de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires.	ND	Progression de 10 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 30 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 50-60 % par rapport à la situation de référence en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'énergie;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>

#### 5.4.2 Programme P17 : Amélioration du Mix énergétique

Dans le cadre de ce programme, des actions visant des économies d'énergie dans le secteur public, l'institutionnalisation de normes de contrôle de qualités des équipements et vecteurs énergétiques, le rajeunissement du parc des véhicules ainsi que la promotion des transports en commun, doivent être engagées.

Les investissements prévus pour la promotion des énergies renouvelables visent notamment, l'hydroélectricité, les applications énergétiques du solaire, de l'éolien et de la géothermie. Ils porteront également sur la promotion et le développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification (solaire, éolienne, géothermale, etc.)

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre de ce programme sont : i) Le potentiel énergétique est amélioré et diversifié ; ii) Les énergies renouvelables sont développées.

Ce programme a été décliné en trois (3) sous-programmes : i) Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle ; ii) Valorisation des potentialités en hydroélectricité ; iii) Promotion et Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification.

##### 5.4.2.1 *Sous-programme : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle*

Les actions majeures de ce sous-programme sont orientées la réalisation d'économies d'énergie dans le secteur public, l'institutionnalisation de normes de contrôle de qualités des équipements et vecteurs énergétiques, le rajeunissement du parc des véhicules ainsi que la promotion des transports en commun. Il s'agira de promouvoir des comportements de responsabilités citoyennes pour réduire le gaspillage d'énergie électrique dans les établissements publics (administrations, écoles, centres de santé, etc.). Il s'agira aussi de protéger les consommateurs d'énergies à travers l'institutionnalisation du contrôle des normes de qualités technologiques et biochimiques des équipements et produits énergétiques à l'entrée des pays et de la région du Sahel. Il s'agira enfin de promouvoir des actions visant à réduire les émissions de GES du secteur du transport notamment à travers le transport en commun et le contrôle technique périodique des véhicules et le rajeunissement de l'âge moyen des véhicules en circulation.

##### 5.4.2.2 *Sous-programme : Valorisation des potentialités en hydroélectricité*

Les actions majeures de ce sous-programme viseront à développer des initiatives à l'échelle nationale et régionale pour la promotion des potentialités en hydroélectricité, en identifiant de nouveaux sites de barrages, et en réalisant les projets d'hydroélectricité correspondants.

5.4.2.3 *Sous-programme : Promotion et Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification.*

Les actions majeures de ce sous-programme concernent l'identification et l'exploitation des possibilités existantes dans le domaine des énergies renouvelables pour l'électrification à travers la mise en œuvre de projets d'énergie solaire et éolienne, etc.

5.4.2.4 *Indicateurs du Programme P17 : Amélioration du mix énergétique*

Les indicateurs relatifs au programme P17 : « Amélioration du mix énergétique » sont définis dans le tableau ci-après.

**Tableau 21** : Indicateurs du Programme P17 « Amélioration du mix énergétique »

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1. Accroissement de l'offre d'hydroélectricité	ND	Progression de 10 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 30 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 50-60 % par rapport à la situation de référence en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'énergie;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
2. Accroissement de l'offre d'énergie solaire et éolienne	ND	Progression de 10 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 30 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 50-60 % par rapport à la situation de référence en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'énergie;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
3. Accroissement de l'offre de biogaz, biocarburants et autres énergies modernes issues de la biomasse (échelle industrielle et familiale)	ND	Progression de 10 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 30 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 50-60 % par rapport à la situation de référence en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'énergie;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
4. Accroissement de l'offre d'énergie géo thermale Accroissement de l'offre d'énergie géo thermale	ND	Progression de 10 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 30 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 50-60 % par rapport à la situation de référence en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'énergie;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
5. Accroissement part des EnR dans les bilans énergétiques primaire et final : doublement du taux du mix énergétique et atteinte de 30 % de mix énergétique	ND	Progression de 10 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 50 % par rapport à la situation de référence en 2018	Taux de 30 % au moins du mix énergétique dans le bilan énergétique national	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'énergie;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
6. Économies d'énergie dans le secteur public (Pénétration de l'énergie solaire dans le secteur des services publics)	ND	Progression de 5 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 20 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 50 % par rapport à la situation de référence en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités des Opérateurs du secteur de l'électricité</li> <li>• Système d'Information Énergétique des pays (Rapport annuels SIE/Pays)</li> </ul>
7. Institutionnalisation de normes de contrôle de qualités technologiques et biochimiques des équipements et produits	ND	Élaboration et validation des textes juridiques (Lois & Décrets d'application)	Mise en œuvre effective des Lois & Décrets d'application	Mise en œuvre effective des Lois & Décrets d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Glossaire des Lois et Décrets</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
8. Réduction des émissions de GES du secteur du transport	ND	Élaboration et validation des textes juridiques (Lois & Décrets d'application)	Mise en œuvre effective des Lois & Décrets d'application	Mise en œuvre effective des Lois & Décrets d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère des transports;</li> <li>• Glossaire des Lois et Décrets</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>

#### 5.4.3 Programme P18 : Amélioration de l'accès l'énergie

Le sous-développement énergétique de la Région du Sahel se manifeste par son faible taux d'électrification. En effet, aucun des pays de la région n'a atteint 100% de taux d'électrification urbaine, et le taux d'accès à l'électricité en zone rurale est compris entre 5% et 25% de la population rurale, selon les pays (cf. Rapport diagnostic du PIC-RS sur l'état des lieux).

Les investissements prévus au titre de ce programme contribueront à améliorer l'accès à l'électricité, l'accès aux combustibles modernes de cuisson (gaz butane, ...) et l'accès à la force motrice pour la modernisation des systèmes de productions agricoles, artisanaux, etc.

Le programme « amélioration de l'accès à l'énergie » est constitué de trois (3) sous-programmes : i) Promotion et développement de l'électrification rurale durable ; ii) Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie ; iii) Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie et forces motrices

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre de ce programme sont notamment : i) l'accès à l'électrification est facilité aux centres ruraux ; ii) les centres ruraux accèdent aux combustibles modernes ; iii) l'accès à la force motrice est facilitée aux centres ruraux.

5.4.3.1 *Sous-programme : Promotion et développement de l'électrification rurale durable*

Les actions majeures de ce sous-programme consistent à : i) identifier les besoins prioritaires dans ce domaine à travers des programmes national et régional ; ii) concevoir les projets d'électrification rurale pour répondre aux besoins prioritaires ; iii) procéder à une évaluation des programmes ?

5.4.3.2 *Sous-programme : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie*

Les actions majeures de ce sous-programme porteront notamment sur : i) une identification des besoins à travers l'élaboration de programmes nationaux ; ii) la promotion de l'utilisation du gaz butane à travers des prix et des mesures incitatives des pouvoirs publics sur les équipements et sur le gaz.

5.4.3.3 *Sous-programme : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie et forces motrices*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : i) La conception de plateformes multifonctionnelles adaptées aux besoins des populations rurales ; ii) L'élaboration de programmes nationaux de développement des plateformes ; iii) la vulgarisation de ces plateformes à travers des mesures incitatives en vue d'encourager leur utilisation par les populations rurales.

5.4.3.4 *Indicateurs du Programme P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie*

Les indicateurs relatifs au programme P18 « Amélioration de l'accès à l'énergie » sont définis dans le tableau ci-après.

**Tableau 22** : Indicateurs du Programme P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1. Taux d'accès à l'électricité (national) en nombre d'habitants ayant accès	ND	Plus de 50 % en moyenne	Plus de 60 % en moyenne	80-90 % en moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'énergie;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
2. Accès aux combustibles modernes de cuisson (gaz domestique, etc.) en zone urbaine en nombre d'habitants ayant accès	ND	Progression de 10 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 50 % par rapport à la situation de référence en 2018	Progression de 80 à 100 % par rapport à la situation de référence en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère de l'énergie;</li> <li>• Rapport annuels SIE/Pays</li> </ul>
3. Réduction de la demande de charbon de bois par habitant en zone urbaine	ND	Réduction de 10 % par rapport à la situation de référence en 2018	Réduction de 30 % par rapport à la situation de référence en 2018	Réduction de 50 – 60 % par rapport à la situation de	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministères de l'énergie, des eaux et forêts</li> </ul>

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
				référence en 2018	• Rapport annuels SIE/Pays
4. Promotion des Plateformes multifonctionnelles et multiservices énergétiques (PTFM)	ND	Progression de 10 % du nombre de PTFM par rapport à la situation de référence en 2018--	Au moins 1 PTFM par commune rurale non électrifiée de plus de 2000 habitants	Au moins 1 PTFM par commune rurale non électrifiée de plus de 1000 habitants	• Rapports annuels du Ministère de l'énergie; • Rapport annuels SIE/Pays

### 5.5 Axe 5 (A5) : Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques

La communication sur les changements climatiques, en dépit du caractère prioritaire consigné dans les documents constitutifs de la Convention des Nations unies pour les Changements climatiques, apparaît comme un maillon faible dans les politiques et stratégies des pays de la Région du Sahel. On note à cet égard un déficit important de ce volet dans les programmes et projets environnementaux dans les pays du Sahel. Par ailleurs, il apparaît une faible implication des communautés locales, celles-là mêmes qui sont les plus vulnérables face à la détérioration des écosystèmes et qui sont les cibles prioritaires en matière de résilience. Même lorsqu'elles existent, les initiatives de communication ne bénéficient pas toujours des financements requis à la dimension des enjeux des changements climatiques.

C'est pourquoi la formulation d'une véritable stratégie de communication régionale en changement climatique et résilience constitue une priorité afin d'assurer une plus grande visibilité sur le PIC-RS et son plaidoyer.

Cet axe est décliné en deux (2) programmes : (i) Élaboration d'une stratégie de communication régionale en changements climatiques et (ii) Mise en œuvre du plaidoyer (voir tableau ci-après).

**Tableau 23** : Programmes et sous-programmes de l'Axe 5 : Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES
P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale
	SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"
P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"
	SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement
	SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"

### 5.5.1 Programme P19 : Élaboration d'une stratégie de communication régionale en changements climatiques

L'objectif visé à travers ce programme est de doter le PIC-RS d'une véritable stratégie de communication régionale en changements climatiques et résilience afin d'identifier les actions et mesures pertinentes à mettre en œuvre dans le domaine de la communication pour rendre visibles et appuyer le Plan. Ces actions s'appuieront sur la définition d'un plan de communication sur le moyen et le long termes et la diffusion d'informations sur les changements climatiques dans la Région du Sahel à travers des canaux de communication appropriés.

Les effets sectoriels attendus de ce programme sont : i) le PIC-RS est assuré d'une grande visibilité ; ii) le public est mieux informé à travers la diffusion d'informations aux plans national, régional et international.

Le Programme P19 « Élaboration d'une stratégie de communication régionale en changements climatiques » s'articule autour de deux (2) sous-programmes : i) Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication régionale ; ii) Création et animation d'un portail régional « Changements climatiques et résilience au Sahel ».

#### 5.5.1.1 *Sous-programme : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication régionale*

Les actions majeures de ce sous-programme concernent : i) la formulation de la stratégie de communication et du plaidoyer ; ii) la vulgarisation de la stratégie et du plaidoyer auprès des parties prenantes ; iii) la mise en œuvre de la stratégie et du plaidoyer au niveau régional ; et iv) l'évaluation de la stratégie de communication.

#### 5.5.1.2 *Sous-programme : Création et animation d'un portail régional « Changements climatiques et résilience au Sahel »*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : i) recrutement d'une équipe pluridisciplinaire pour la conception du portail ; ii) conception du portail avec ses différentes fonctionnalités ; iii) installation du portail ; iv) alimentation et fonctionnement du portail régional par une équipe dédiée à cet effet.

#### 5.5.1.3 *Indicateurs du programme P19 : Élaboration d'une stratégie de communication régionale en changements climatiques*

Les indicateurs relatifs au programme P19 « Élaboration d'une stratégie de communication régionale en changements climatiques » sont définis dans le tableau ci-après.

**Tableau 24** : Indicateurs du Programme P19 : Élaboration d'une stratégie de communication régionale en changements climatiques

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1. Élaboration de la stratégie de communication et de plaidoyer	ND	100%	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document disponible et vulgarisé</li> <li>Rapports annuels de suivi du PIC-RS</li> </ul>
2. Niveau d'appropriation du PIC-RS par les parties prenantes	ND	100% des parties prenantes connaissent le PIC-RS et ont mis en œuvre dans leurs			<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels de suivi du PIC-RS</li> </ul>



Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
		programmations des actions du PIC-RS			
3. Évaluation de la stratégie de communication et de plaidoyer	ND	Rapport d'évaluation disponible	-		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels de suivi du PIC-RS</li> <li>• Rapport d'évaluation</li> </ul>

### 5.5.2 Programme P20 : Mise en œuvre du plaidoyer

Le PIC-RS et sa mise en œuvre nécessitent un plaidoyer fort en direction des Partenaires Techniques et Financiers afin d'assurer la visibilité nécessaire pour obtenir l'adhésion des différentes parties au financement du Plan. Les différentes instances internationales (Nations Unies, Cop24, Forum de Davos, Sommet de la Francophonie, sommet de l'Union africaine) prévues et la Table Ronde sur le financement du PIC-RS, sont autant d'opportunités à exploiter pour faire un plaidoyer autour du PIC-RS par les responsables politiques de la Région du Sahel.

Les effets sectoriels attendus de ce programme sont : i) les partenaires sont mieux informés et adhèrent au financement du PIC-RS ; ii) les besoins de financement du PIC-RS sont couverts à 100%.

Le Programme P20 est structuré en trois (3) sous-programmes : i) lancement d'une campagne « Le Sahel, c'est maintenant ! » avec les Premières Dames du Sahel, sous le Haut Patronage du Président de la République du Niger ; ii) Organisation annuelle d'un Gala Régional de l'Excellence doté de 8 prix qui récompenseront les meilleures productions de presse sur les changements climatiques ; iii) Création et animation d'un Mouvement Régional « Les Volontaires du Sahel ».

#### 5.5.2.1 *Sous-programme : Lancement d'une campagne « Le Sahel, c'est maintenant ! » avec les Premières Dames du Sahel, sous le Haut Patronage du Président de la République du Niger*

Les actions majeures de ce sous-programme concernent : i) la préparation de la campagne par le GTC et le Niger assurant la présidence de la CC-RS ; ii) l'élaboration d'un agenda et d'un programme pour la campagne ; iii) l'invitation des Premières Dames de la Région du Sahel ; iv) l'organisation de la campagne ; v) l'évaluation de la campagne.

#### 5.5.2.2 *Sous-programme : Organisation annuelle d'un Gala Régional de l'Excellence doté de 8 prix qui récompenseront les meilleures productions de presse sur les changements climatiques*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : i) la préparation du Gala par le GTC et le Niger assurant la présidence de la CC-RS ; ii) l'élaboration d'un agenda et d'un programme pour la soirée de gala ; iii) l'organisation de la soirée de gala ; v) l'évaluation de la soirée de gala.

#### 5.5.2.3 *Sous-programme : Création et animation d'un mouvement Régional « Les Volontaires du Sahel »*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : i) la création officielle de ce mouvement par un acte de la CC-RS ; ii) la mise en place au niveau de chaque pays de la Région du Sahel d'un mouvement national correspondant et du Mouvement au niveau régional ; iii) l'élaboration d'un programme d'animation des mouvements nationaux et du mouvement régional.



#### 5.5.2.4 Indicateurs du programme P20 : Mise en œuvre du plaidoyer

Les indicateurs relatifs au programme P20 « Mise en œuvre du plaidoyer » sont définis dans le tableau ci-après.

**Tableau 25** : Indicateurs du Programme P20 : Mise en œuvre du plaidoyer

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1. Niveau d'information des Partenaires sur le PIC-RS	ND	100% des partenaires sont informés sur le PIC-RS et ses programmes			Rapports annuels de suivi du PIC-RS
2. Niveau de couverture des besoins de financement du PIC-RS	ND	10%	50%	100%	Rapports annuels de suivi du PIC-RS

### 5.6 Axe 6 (A6) : Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'administration, des institutions de recherches et de développement, des organisations de la société civile et des acteurs locaux revêt un caractère prioritaire dans la mise en œuvre du PIC- RS. C'est un vaste programme de renforcement des capacités des différents acteurs qui est prévu afin de faire face aux différents déficits de capacités identifiés dans l'analyse diagnostique. Ce volet prend en compte la formation, la dotation des structures en outils et équipements modernes, l'accès à ces outils ainsi que leur utilisation. Il prend également en compte l'appropriation des outils et méthodes par les acteurs.

Par ailleurs, l'occurrence des événements climatiques extrêmes nécessite de disposer d'institutions de recherches, d'observations et de collecte de données et informations afin que leurs analyses et interprétations par des compétences nationales puissent éclairer les différents acteurs et les populations sur les prises de décision. Les systèmes d'information, les bases de données ainsi que les systèmes d'alerte doivent être développés pour faciliter les prises de décision sur les mesures d'adaptation dans les différents domaines d'activités économiques.

Cet axe stratégique est décliné en trois (3) programmes qui sont : (i) Renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques ; (iii) Renforcement de la coordination aux niveaux national et régional (voir tableau ci-après).

**Tableau 26** : Programmes et sous-programmes de l'Axe 6 : Renforcement des capacités

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES
P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques
	SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques
	SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement
	SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels
	SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES
P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)
	SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations
	SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations
	SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer
P23: Renforcement de la coordination aux niveaux nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat
	SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)
	SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin
	SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales

#### 5.6.1 Programme P21 : Renforcement des capacités institutionnelles

L'objectif visé à travers ce programme est le renforcement des capacités des institutions de la Région du Sahel dans le domaine de la production de l'information sur les changements climatiques, afin d'informer en temps réel les utilisateurs, à travers des mécanismes d'alerte précoce et de les doter ainsi d'une capacité d'anticipation par rapport aux événements climatiques. Cela contribuera notamment à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face aux aléas liés aux changements climatiques.

Les effets sectoriels attendus de ce programme sont : (i) Les informations sur le climat sont disponibles ; (ii) L'information pertinente pour les prises de décision est disponible ; (iii) Les moyens de communication et de diffusion de l'information sont disponibles ; (iv) Une partie importante de la population accède à l'information climatique et sait l'utiliser ; (v) Une partie importante de la population est à l'abri des événements extrêmes grâce à la maîtrise et à l'utilisation de l'information climatique.

Ce programme est décliné en cinq (5) sous-programmes : i) Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques ; ii) Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur le Changements Climatiques ; iii) Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement ; iv) Traduction du PIC-RS en projets opérationnels ; v) Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie.

##### 5.6.1.1 *Sous-programme Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) La mise au point d'outils pédagogiques pour les campagnes de sensibilisation ; (ii) La mise en place de systèmes d'information et de suivi d'indicateurs ; (iii) L'élaboration de rapports périodiques et diffusion de l'information.

##### 5.6.1.2 *Sous-programme Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur le Changements Climatiques*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) La sensibilisation à l'importance de l'information et à son utilisation ; (ii) L'organisation d'ateliers de formation sur l'importance de l'information ; (iii) La mise en place de systèmes d'information et de suivi d'indicateurs ; (iv) L'élaboration de rapports périodiques et diffusion de l'information.

### 5.6.1.3 *Sous-programme Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) La capitalisation des expériences de renforcements institutionnelles et organisationnelles sur les changements climatiques ; (ii) Le renforcement des structures en unités, équipements et outils sur les changements climatiques ; (iii) La création de systèmes d'observation, de collecte de données et de surveillance.

### 5.6.1.4 *Sous-programme Traduction du PIC-RS en projets opérationnels*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : i) Le recrutement d'une expertise pour appuyer les structures nationales dans la formulation de projets opérationnels ; ii) l'organisation d'ateliers nationaux pour valider les projets identifiés et formulés ; iii) La formulation de requêtes de financement portant auprès des PTF.

### 5.6.1.5 *Sous-programme Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : i) la mise à niveau du cadre institutionnel et du cadre légal et réglementaire ; ii) la mise à niveau des schémas d'exploitation et de tarification des énergies propres ; iii) l'évaluation des besoins de formation, la définition et la mise en œuvre de stratégies de formation des acteurs nationaux.

### 5.6.1.6 *Indicateurs du Programme P21 : Renforcement des capacités institutionnelles*

Le tableau ci-après résume les indicateurs permettant de suivre le programme « Renforcement des capacités institutionnelles ».

**Tableau 27** : Indicateurs du Programme P21 : Renforcement des capacités institutionnelles

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
3. Nombre de centres nationaux performants dans la production de l'information		5	10	15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications nationales ;</li> <li>• Rapports du ministère de l'Environnement</li> </ul>
4. Taux d'accroissement des compétences dans le domaine des changements climatiques		10%	20%	50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications nationales ;</li> <li>• Rapports du ministère de l'Environnement</li> </ul>
5. Taux d'accroissement du nombre de système d'information dans le domaine des changements climatiques	ND	10%	20%	50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications nationales ;</li> <li>• Rapports du ministère de l'Environnement</li> </ul>
6. % de réformes mises en œuvre dans le domaine de l'exploitation et de la tarification et de l'énergie propre	ND	20	70%	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels des sociétés nationales d'exploitation de l'énergie</li> </ul>

## 5.6.2 Programme P22 : Renforcement des capacités des acteurs

Une bonne implication des acteurs dans le processus de mise en œuvre du PIC-RS passe nécessairement par le renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs sur la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) afin qu'ils puissent mieux contribuer à leur suivi. Cela nécessitera l'élaboration et la mise en œuvre de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux aux méthodes de négociation sur le plan international, mais également un renforcement des capacités des acteurs des médias ainsi que ceux de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer.

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre de ce programme sont : i) Les acteurs nationaux sont bien informés sur les Accords multilatéraux sur l'Environnement ; ii) Les cadres nationaux sont formés aux techniques de négociations internationales ; iii) Les capacités des acteurs des médias et de la société civile sont renforcées dans le domaine des changements climatiques.

Ce programme est décliné en quatre (4) sous-programmes : i) Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ; ii) Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations ; iii) Mise en œuvre des programmes de formation des cadres dans le domaine des négociations ; iv) Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer.

### 5.6.2.1 *Sous-programme : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) »*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) L'organisation d'ateliers régionaux de formation de formateurs sur la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement ; (ii) L'organisation d'ateliers nationaux de formation la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement ; (iii) L'évaluation des actions de formation.

### 5.6.2.2 *Sous-programme : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations »*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) Le recrutement d'une expertise chargée de la formation sur les négociations internationales ; ii) l'élaboration d'un plan de formation des cadres nationaux sur cette thématique ; iii) la mise en œuvre du plan de formation ; iv) l'évaluation de la formation.

### 5.6.2.3 *Sous-programme : Mise en œuvre des programmes de formation des cadres dans le domaine des négociations*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) la mise place des outils pédagogiques ; iii) la mise en œuvre du plan de formation ; iv) l'évaluation de la formation.

### 5.6.2.4 *Sous-programme : Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : (i) L'accroissement des compétences des médias et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques ; ii) La sensibilisation des populations locales aux changements climatiques et leur implication dans l'analyse des informations climatiques et les prises de décision.

### 5.6.2.5 Indicateurs du programme P22 : Renforcement des capacités des acteurs

Le tableau ci-après résume les indicateurs permettant de suivre le programme P22 : « Renforcement des capacités des acteurs »

**Tableau 28** : Indicateurs du Programme P22 : Renforcement des capacités des acteurs

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1 Élaboration d'un plan de renforcement des capacités au profit des différents groupes d'acteurs	ND	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de formation disponible en 2019</li> </ul>
2 Nombre d'ateliers régionaux de formation de formateurs sur la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement	ND	3	6	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications nationales ;</li> <li>Rapports du ministère de l'Environnement</li> </ul>
3 Nombre d'ateliers de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations internationales	ND	6	16	26	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications nationales ;</li> <li>Rapports du ministère de l'Environnement</li> </ul>
4 Nombre d'ateliers de formation des acteurs des média et de la société civile sur la communication et le plaidoyer sur les changements climatiques par pays	ND	5	10	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications nationales ;</li> <li>Rapports du ministère de l'Environnement</li> </ul>

### 5.6.3 Programme P23 : Renforcement de la coordination aux niveaux national et régional »

L'objectif visé à travers ce programme est de donner l'impulsion nécessaire à la coordination des actions, en particulier au niveau régional par le biais du GTC. Il s'agira notamment d'entreprendre des actions en vue de l'accréditation des États et de faciliter leurs accès aux Fonds Climat. Il s'agit également de mettre à la disposition du Groupe de travail Conjoint (CTC) des ressources lui permettant d'assurer convenablement ses activités de coordination au niveau régional (organisation et financement des réunions, activités de coordination et d'appui des structures nationales, etc.). Il s'agira enfin d'appuyer les activités de plaidoyer en faveur des Organismes de bassin et des Organisations d'intégration sous-régional en vue de faciliter la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de leurs Programmes climatiques.

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre de ce programme sont : i) L'accès des États aux Fonds Climat est facilité ; ii) La coordination au niveau régional est assurée ; iii) Le financement en faveur des Organismes de bassin et des Organisations sous-régionales est mobilisé.

Ce programme est décliné en quatre (4) sous-programmes : i) Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds Climat ; ii) Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (CGT) ; iii) Plaidoyer en faveur des Organismes de bassin ; iv) Plaidoyer en faveur des Organisations régionales.

5.6.3.1 *Sous-programme « Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds Climat*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : i) Recrutement d'une expertise dans le domaine des mécanismes d'accréditation aux Fonds Climat ; ii) Élaboration d'un programme de renforcement des capacités des États dans ce domaine ; iii) Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités ; iv) Évaluation des résultats du Programme.

5.6.3.2 *Sous-programme : Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (CGT)*

Les actions majeures de ce sous-programme sont : i) Élaboration d'un programme pluriannuel de travail par le GTC, intégrant le planning des réunions, les besoins de financement, etc. ; ii) mise en place de mécanismes de coordination à l'échelle régionale ; iii) Supervision et appui aux structures nationales dans le domaine de la coordination.

5.6.3.3 *Sous-programme Plaidoyer en faveur des Organismes de bassin*

Les actions majeures de ce sous-programme s'articulent autour de : i) La préparation, en relation avec les responsables des organismes de bassins, d'un programme de plaidoyer auprès des PTF, en vue de la mobilisation des ressources nécessaires au financement de leur Plan d'Investissement Climat ii) L'organisation des missions de plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires au financement des plans d'investissement climat des Organismes de bassins ; iii) L'évaluation des résultats des missions de plaidoyer.

5.6.3.4 *Sous-programme Plaidoyer en faveur des Organisations sous-régionales*

Les actions majeures de ce sous-programme s'articulent autour de : i) La préparation, en relation avec les responsables des organisations sous-régionales, d'un programme de plaidoyer auprès des PTF, en vue de la mobilisation des ressources nécessaires au financement de leur Plan d'Investissement Climat ii) L'organisation des missions de plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires au financement des Plans d'Investissement climat des Organisations sous-régionales ; iii) L'évaluation des résultats des missions de plaidoyer.

5.6.3.5 *Indicateurs du programme P23 : Renforcement de la coordination aux niveaux national et régional*

Le tableau ci-après résume les indicateurs permettant de suivre le programme P23 « Renforcement de la coordination aux niveaux national et régional »

**Tableau 29** : Indicateurs du Programme P23 : Renforcement de la coordination aux niveaux national et régional

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
1. Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	-	-	-	-	• Document relatif au Programme élaboré et disponible en 2019
2. Ateliers régionaux et nationaux sur le renforcement des	-	20	3	3	• Rapports GTC ;

Indicateurs	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2025	Cibles 2030	Source
capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds Climat					<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des Ministères chargés de l'Environnement</li> </ul>
3. Réunions régionales périodiques du GTC	ND	6	15	15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptes rendus de réunions du GTC</li> </ul>
4. Niveau de couverture des besoins de financement des Plans d'Investissement Climat des Organismes de bassin	ND	20%	70%	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels des Organismes de bassin</li> </ul>
5. Niveau de couverture des besoins de financement des Plans d'Investissement Climat des Organisations sous-régionales	ND	20%	70%	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels des Organisations sous-régionales</li> </ul>

## 5.7 Initiatives phares

Six initiatives phares régionales structurantes ont été identifiées comme actions de première priorité dans le cadre du PRP (voir tableau ci-après).

**Tableau 30** : Initiatives phares régionales structurantes

AXES	SOUS-PROGRAMMES	INITIATIVES PHARES REGIONALES STRUCTURANTES
<b>Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes</b>	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	Initiative Phare sur la Récupération des Terres Dégradées (APGMV)
<b>Gestion intégrée des ressources en eau</b>	SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	Initiative Phare d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau des Grands Bassins Versants du Sahel (Organismes de Bassin)
<b>Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	SP 12.2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	Initiative sur la Gestion du Pastoralisme
	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	Initiative sur le Développement de la Chaîne des Valeurs Agricoles et Forestières par la Diffusion des Technologies résilientes
	SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	
<b>Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)	Promotion des Énergies de substitution
<b>Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	Pour mémoire	Pour mémoire
<b>Renforcement des capacités</b>	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	Initiative de Renforcement des Capacités d'Adaptation aux Changements Climatiques au Sahel
	SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels (opérationnalisation des CDN)	

## VI. CHAPITRE 6 : ÉVALUATION DES COÛTS DU PIC-RS

### 6.1. Normes d'estimation des coûts

#### 6.1.1 Normes d'allocation des financements climat au plan international

Dans la définition de paramètres devant guider l'allocation des financements « climat », la CCNUCC met l'accent sur des considérations d'équité et d'efficience, avec une nette prédominance des notions d'équité probablement en raison des difficultés d'évaluer l'efficience des actions d'adaptation<sup>19</sup>. Le niveau de vulnérabilité des différents pays qui est le facteur qui détermine leurs besoins en matière d'adaptation, ne fait pas partie des critères principaux.

Si les coûts d'atténuation des émissions des GES peuvent être établis avec une certaine objectivité dans les différents secteurs, il n'en va pas de même pour les coûts de l'adaptation aux changements climatiques qui sont difficiles à estimer, notamment du fait de l'incertitude liée aux impacts des changements climatiques au plan régional et local et de la grande hétérogénéité des mesures d'adaptation à mettre en place<sup>20</sup>.

Pour les pays en développement, les évaluations (celles de la Banque mondiale et du PNUD notamment et celles de la CCNUCC pour le l'agriculture, la sylviculture et la pêche) s'appuient sur les trois flux financiers reçus par les pays en développement : l'aide publique au développement (APD), l'investissement direct étranger (IDE) et l'investissement intérieur brut (IIB), car ces trois flux concernent des investissements potentiellement sensibles aux effets des changements climatiques. Les évaluations attribuent un pourcentage de risque à chacun des flux ce qui permet de déterminer le montant d'investissements menacé par les changements climatiques. On estime ensuite forfaitairement les coûts d'amélioration de la résistance aux changements climatiques de ces investissements sensibles. Au total, la CCNUCC chiffre les besoins financiers des pays en développement pour l'adaptation aux changements dans le secteur de l'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche) à 14 milliards de dollars par an. De son côté, Africa Progress Panel<sup>21</sup> estime le besoin de l'Afrique à 10,8 à 20,5 milliards de dollars par an pour l'adaptation au changement climatique et 13 à 26 milliards de dollars par an pour l'atténuation<sup>22</sup>.

#### 6.1.2 Bases d'estimation des coûts du PIC-RS

**Pour l'axe 1**, le financement des actions de lutte contre les changements climatiques s'appuiera davantage et prioritairement sur les propositions faites par les CDN des pays. Cependant à la lumière de leur analyse lors de la mission de préparation du PIC-RS, ces CDN présentaient les caractéristiques hétérogènes qui ne facilitent pas l'évaluation des coûts de mise en œuvre.

Compte tenu de l'insuffisance d'information permettant d'évaluer les coûts et superficies proposés par les pays pour les différentes mesures d'adaptation et d'atténuation, il est apparu nécessaire de faire des estimations sur la base des informations fournies par certains pays. Ainsi est-il possible de fixer des normes et unités de coûts et d'estimer un pourcentage de la superficie du pays pouvant être concerné par chaque programme, sous-programme et action majeure proposés dans le PIC-RS.

---

<sup>19</sup> Romain Weikmans. Dimensions éthiques de l'allocation du financement international de l'adaptation au changement climatique. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/vertigo/17677>

<sup>20</sup> Anita Drouet. Financer l'adaptation aux changements climatiques. In *Études climat*, N°17. Avril 2009. Disponible sur :

[https://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/PDF/finance\\_carbone/etudes\\_climat/note17\\_financement\\_adaptation.pdf](https://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/PDF/finance_carbone/etudes_climat/note17_financement_adaptation.pdf)

<sup>21</sup> Fondation à but non lucratif basée en Suisse et animée par d'éminentes personnalités

<sup>22</sup> Africa Progress Panel. Le financement d'un développement résilient au changement climatique en Afrique / Un programme d'action pour l'après-Copenhague. Juin 2010 Disponible sur [http://base.afrique-gouvernance.net/docs/app-finance\\_for\\_climate\\_resilient\\_development\\_in\\_africa\\_fr.pdf](http://base.afrique-gouvernance.net/docs/app-finance_for_climate_resilient_development_in_africa_fr.pdf)



Les coûts des programmes du PIC-RS sont estimés à partir des normes suivantes :

- Les superficies à affecter à un sous-programme comme la GDT sont une valeur calculée à partir de normes déduites des informations fournies par quelques pays.
- Le coût moyen d'une action peut être retenu à partir des moyennes des coûts affectés à cette action par plusieurs pays ;
- Les actions innovantes comme l'économie de la dégradation ou l'économie verte ne sont pas évaluées à partir de superficie ; Elles sont considérées comme des actions expérimentales et de renforcement de capacités. Les fonds affectés constituent plutôt des provisions.
- La gestion des écosystèmes fragiles (zones humides, mangrove...) est une action à caractère expérimental pour laquelle des superficies limitées et standard sont affectées et dont le coût moyen est comparable à celui de la restauration des terres.
- L'aménagement des forêts classées, des grands écosystèmes et des parcs nationaux sont similaires en superficies affectées et en coût d'aménagement.
- La lutte contre le déboisement ou le défrichement ainsi que la lutte contre les feux de brousse sont des actions connexes des plans d'aménagement. En termes de coût il est retenu de leur affecter 10% des coûts d'aménagement.
- Les coûts des programmes et sous-programmes transversaux proposés pour le secteur « Environnement et GRN » sont standards pour tous les pays. De même, les coûts des actions prévues dans le cadre du PRP sont standards pour tous les pays. Ces actions sont des actions préparatoires à la mise en œuvre du PIC.

**Pour l'axe 2**, l'estimation du coût des programmes et sous-programmes du PIC-RS, en termes d'atténuation et d'adaptation a été basée sur les prévisions des CDN dans ce domaine et les programmes et projets identifiés par les pays.

**Pour l'axe 3**, l'estimation du coût des programmes et sous-programmes du PIC-RS, en termes d'atténuation et d'adaptation, a été faite sur la base des estimations faites dans la CDN de chaque pays de la région Sahel. Les prévisions des actions conditionnelles et non conditionnelles ont été cumulées étant donné que le PIC doit comporter les actions à financer par les pays eux-mêmes et celles qu'ils soumettront au financement des PTF. Cependant, dans certains pays les CDN manquent de détails par secteur et les montants sont parfois globalisés en atténuation et en adaptation seulement. Dans ce cas nous avons opté pour affecter au secteur agricole un montant correspondant à sa place dans le PIB global du pays (cas de la Mauritanie pour l'atténuation et l'adaptation, de la Guinée pour l'atténuation). Dans le cas de la Guinée, l'estimation des financements pour l'atténuation des émissions des GES dans le secteur agricole n'est pas non plus donnée avec précision. Mais celui du secteur de l'énergie étant précisé (6,5 Milliards de dollars), un calcul a été fait pour estimer les besoins dans le secteur agricole en appliquant une règle de proportionnalité entre l'énergie (62% des émissions des GES) et l'Agriculture (14%).

Pour d'autres pays, les données sur les financements à mobiliser manquent ou sont imprécises (Cap Vert, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Nigeria et Soudan).

Les actions d'atténuation et d'adaptation prévues dans les CDP constituent donc l'ossature du PIC-RS agropastoral. Elles sont complétées, en fonction des résultats du diagnostic sectoriel posé, par d'autres actions au niveau national (sur la base des projets dont nous avons connaissance) ou à portée plus générale pour l'ensemble des pays.

Mais en termes de besoins de financement exprimé par les pays, il y a lieu de souligner une très grande disparité entre eux. Compte tenu de cette disparité, des montants de financement plus équilibrés par pays ont été suggérés en totalisant les montants prévus par les pays (10 pays sur 17 pour lesquels ces données sont disponibles), puis en rapportant ce montant à la population. En faisant abstraction des pays

pour lesquels les données chiffrées ne sont pas disponibles (Cap Vert, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Nigeria, Soudan ), on obtient les ratios d'investissements dans le secteur agropastoral prévus suivants (en dollars par habitant sur l'ensemble de la période) : Mali : 1 168 ; Bénin : 940 ; Érythrée : 781 ; Tchad : 773 ; Mauritanie : 560 ; Sénégal : 325 ; Côte d'Ivoire : 168 ; Burkina Faso : 86 ; Guinée : 27 ; Cameroun : 21 ; Niger : 19. Soit en moyenne 387 dollars par habitant sur l'ensemble de la période du PIC-RS. Nous avons opté pour un niveau d'investissement de 387 dollars par habitant pour les pays ayant un ratio inférieur à ce chiffre et conservé les montants prévus pour les pays se situant au-dessus de cette valeur. Ce recalcul fait passer le montant des investissements dans le domaine agropastoral de 60,764 à 184,490 Milliards de dollars.

La situation est également très tranchée entre les pays en matière de répartition des investissements entre l'atténuation et l'adaptation. La plupart des pays consacrent plus de 60% aux actions d'adaptation. Il convient de signaler les cas du Cameroun, du Mali et de la Guinée qui ne consacrent respectivement que 2,1%, 4,9% et 18,9% à l'adaptation. Compte tenu de l'interdépendance des actions d'atténuation et d'adaptation dans le secteur agropastoral, nous avons opté pour consacrer 60% des financements aux actions d'adaptation et 40% aux actions d'atténuation de l'émission des GES, et cela de façon uniforme dans l'ensemble des pays, avec une répartition des financements sensiblement égalitaire entre les cinq sous-programmes proposés.

**Pour l'axe 4**, la méthodologie d'évaluation financière des programmes d'investissement en infrastructures énergétiques (prospectus d'investissement) est la même que celle utilisée pour le « costing » des gaps de financement de SE4ALL des pays de la Région du Sahel.

Les coûts indicatifs sont établis par référence soit aux coûts déjà établis pour les prévisions d'investissements déjà élaborés (programme d'investissement des actions en cours et/ ou en perspective), soit aux indicateurs de coûts unitaires standards pour les projets d'investissements énergétiques pour des pays de même profil économique.

Ces coûts indicatifs établis en valeur courante (année de base 2018) sont susceptibles d'évoluer plus ou moins sensiblement à la suite des évaluations réelles (études de faisabilité et business-plan) des programmes et projets thématiques et sectoriels de mise en œuvre.

**Pour les axes 5 et 6** à caractère transversal, l'estimation a été faite sur la base des normes usuelles en la matière.

## 6.2. Évaluation des coûts du PRP et du PIC global

L'estimation des coûts des programmes du PIC-RS tiennent compte de l'existence des autres initiatives régionales en cours, auxquelles le PIC-RS ne se substitue pas mais vient en synergie avec elles. Il s'agit notamment des initiatives suivantes :

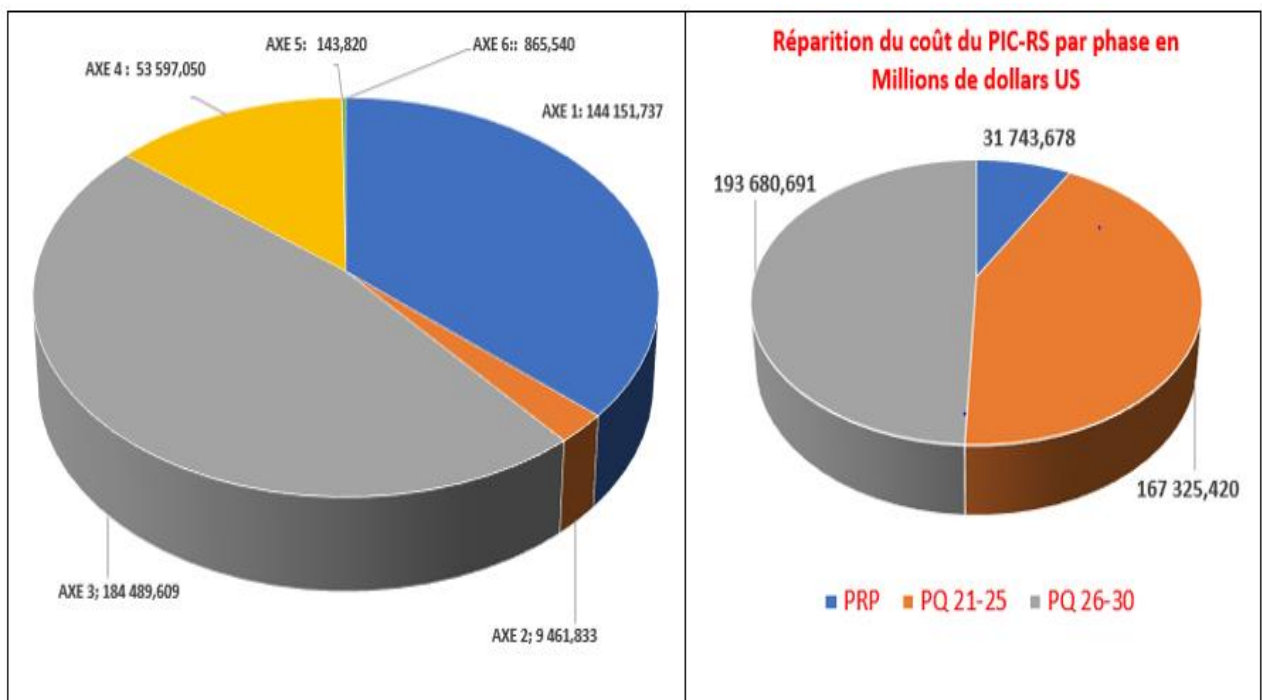
- Le Plan de développement et d'adaptation aux changements climatiques du Lac Tchad élaboré par la CBLT pour un montant de 916 Millions d'Euros ;
- Le Programme d'Actions Stratégique de l'ABV pour un montant de 228,2 Millions de dollars US ;
- Le Plan d'investissement Climat de l'ABN pour un montant de 3,1 Milliards de dollars US ;
- Le Programme stratégique de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest pour un montant de 675 Millions de dollars US.

Le coût global du PIC-RS 2018-2030 a été estimé à quatre cent trente-neuf Milliards quatre cent quatre-vingt-huit Millions quatre cent trente-cinq mille (439 488 435 000) dollars US, répartis ainsi qu'il suit :

- PRP-RS (2018-2020) : Cinquante-neuf Milliards Sept cent Quatre-vingt-neuf Millions Quatre cent vingt-neuf Mille (59 789 429 000) dollars US ;
- PQ 2021-2024 : Cent Soixante-quinze Milliards Deux cent cinquante-neuf Millions Deux cent quatre-vingt-dix Mille (175 259 290 000) dollars US ;
- PQ 2025-2030 : Deux cent quatre Milliards Quatre cent trente-neuf Millions Sept cent quinze Mille (204 439 715 000) dollars US.

La figure ci-après résume la répartition du PIC-RS par axe et par phase.

**Figure 2** : Répartition du PIC-RS par axe et par phase



Le tableau 25 ci-après présente une vue synoptique des coûts du PRP et du PIC-RS global par axe et par programme.

Tableau 31 : Vue synoptique des coûts du PRP et du PIC-RS par axe, programme et sous-programme

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PRP PAR ANNÉE			TOTAL PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	TOTAL PIC-RS
			2018	2019	2020				
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,500	8,500	9,000	18,000	19 384,944	19 825,721	39 228,665
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,500	8,500	9,000	18,000	117,250	125,250	260,500
		<b>Total Programme P1</b>	<b>1,000</b>	<b>17,000</b>	<b>18,000</b>	<b>36,000</b>	<b>19 502,194</b>	<b>19 950,971</b>	<b>39 489,165</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,500	8,500	9,000	18,000	2 219,375	2 352,875	4 590,250
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,500	8,500	9,000	18,000	2 219,375	2 352,875	4 590,250
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,500	8,500	9,000	18,000	2 252,500	2 386,000	4 656,500
	<b>Total Programme P2</b>	<b>1,500</b>	<b>25,500</b>	<b>27,000</b>	<b>54,000</b>	<b>6 691,250</b>	<b>7 091,750</b>	<b>13 837,000</b>	
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,500	8,500	9,000	18,000	17 249,135	17 662,290	34 929,425
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,500	8,500	9,000	18,000	17 249,135	17 662,290	34 929,425
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichage) et les feux de brousse	0,500	8,500	9,000	18,000	1 724,914	1 767,129	3 510,042
	<b>Total Programme P3</b>	<b>1,500</b>	<b>25,500</b>	<b>27,000</b>	<b>54,000</b>	<b>36 223,184</b>	<b>37 091,708</b>	<b>73 368,892</b>	
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,500	8,500	9,000	18,000	8 504,180	8 794,750	17 316,930
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,500	8,500	9,000	18,000	58,625	63,125	139,750
		<b>Total Programme P4</b>	<b>1,000</b>	<b>17,000</b>	<b>18,000</b>	<b>36,000</b>	<b>8 562,805</b>	<b>8 857,875</b>	<b>17 456,680</b>
	<b>TOTAL AXE 1</b>		<b>5,000</b>	<b>85,000</b>	<b>90,000</b>	<b>180,000</b>	<b>70 979,433</b>	<b>72 992,304</b>	<b>144 151,737</b>
	A2 : Gestion intégrée des ressources en eau	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,653	43,897	15,544	60,094	6,731	6,476
SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États			1,650	1 000,000	0,000	1 001,650	0,000	0,000	1 001,650
SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.			0,000	5,785	0,000	5,785	0,000	0,000	5,785
<b>Total Programme P5</b>			<b>2,303</b>	<b>1 049,683</b>	<b>15,544</b>	<b>1 067,529</b>	<b>6,731</b>	<b>6,476</b>	<b>1 080,736</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PRP PAR ANNÉE			TOTAL PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	TOTAL PIC-RS	
			2018	2019	2020					
A3: Gestion durable des	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	2,200	0,000	2,200	0,000	0,000	2,200	
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	4,005	4,800	8,805	5,800	1,500	16,105	
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	1,946	22,681	24,627	1,202	7,300	33,129	
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>8,151</b>	<b>27,481</b>	<b>35,632</b>	<b>7,002</b>	<b>8,800</b>	<b>51,433</b>	
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	4,40	8,40	13,02	25,821	151,164	50,000	226,985	
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	6,78	133,76	140,539	2,000	0,002	142,541	
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	11,72	111,97	115,15	238,835	888,149	621,390	1 748,374	
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	1,31	10,43	102,91	114,648	77,170	18,490	210,308	
		<b>Total Programme P7</b>	<b>17,430</b>	<b>137,575</b>	<b>364,838</b>	<b>519,842</b>	<b>1 118,483</b>	<b>689,882</b>	<b>2 328,208</b>	
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,720	94,653	89,548	184,922	315,650	457,990	958,562	
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	17,963	17,963	19,927	55,853	150,000	0,000	205,853	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	15,000	15,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	25,000	0,000	25,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>18,683</b>	<b>137,617</b>	<b>124,475</b>	<b>280,775</b>	<b>465,650</b>	<b>457,990</b>	<b>1 164,415</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	42,497	38,922	103,777	185,196	4,020	160,000	349,217	
		SP 9.2 : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	27,858	572,353	341,424	941,635	2 347,416	1 182,659	4 471,710	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>70,355</b>	<b>611,276</b>	<b>445,201</b>	<b>1 126,832</b>	<b>2 351,436</b>	<b>1 342,659</b>	<b>4 820,927</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,090	0,000	1,317	1,407	3,359	0,000	4,766	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	2,200	5,500	0,348	8,048	3,300	0,000	11,348	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>2,290</b>	<b>5,500</b>	<b>1,664</b>	<b>9,454</b>	<b>6,659</b>	<b>0,000</b>	<b>16,114</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>111,061</b>	<b>1 949,800</b>	<b>979,203</b>	<b>3 040,064</b>	<b>3 955,962</b>	<b>2 505,807</b>	<b>9 461,833</b>
	A3: Gestion durable des	P11: Promotion de systèmes de production	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	89,715	850,705	872,371	1 812,791	7 039,801	9 346,025	18 198,616
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	89,715	850,705	872,371	1 812,791	7 039,801	9 346,025	18 198,616
			<b>Total Programme P11</b>	<b>179,430</b>	<b>1 701,409</b>	<b>1 744,742</b>	<b>3 625,581</b>	<b>14 079,601</b>	<b>18 692,050</b>	<b>36 397,232</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PRP PAR ANNÉE			TOTAL PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	TOTAL PIC-RS
			2018	2019	2020				
systèmes agricoles et pastoraux	agricole sobres en Carbone								
	P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	89,715	841,186	862,852	1 793,753	7 052,301	9 358,525	18 204,578
		SP 12.2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	89,715	841,186	862,852	1 793,753	7 052,301	9 358,525	18 204,578
		<b>Total Programme P12</b>	<b>179,430</b>	<b>1 682,371</b>	<b>1 725,705</b>	<b>3 587,506</b>	<b>14 104,601</b>	<b>18 717,050</b>	<b>36 409,157</b>
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	88,715	841,186	862,852	1 792,753	7 235,341	9 556,135	18 584,228
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	89,715	841,186	862,852	1 793,753	7 249,911	9 556,135	18 599,798
		<b>Total Programme P13</b>	<b>178,430</b>	<b>1 682,371</b>	<b>1 725,705</b>	<b>3 586,506</b>	<b>14 485,251</b>	<b>19 112,270</b>	<b>37 184,027</b>
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	89,715	841,186	862,852	1 793,753	7 262,411	9 568,635	18 624,798
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	89,715	841,186	862,852	1 793,753	7 262,411	9 568,635	18 624,798
		<b>Total Programme P14</b>	<b>179,430</b>	<b>1 682,371</b>	<b>1 725,705</b>	<b>3 587,506</b>	<b>14 524,821</b>	<b>19 137,270</b>	<b>37 249,597</b>
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	89,715	841,186	862,852	1 793,753	7 262,411	9 568,635	18 624,798
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	89,715	841,186	862,852	1 793,753	7 262,411	9 568,635	18 624,798
		<b>Total Programme P15</b>	<b>179,430</b>	<b>1 682,371</b>	<b>1 725,705</b>	<b>3 587,506</b>	<b>14 524,821</b>	<b>19 137,270</b>	<b>37 249,597</b>
		<b>TOTAL AXE 3</b>	<b>896,149</b>	<b>8 430,894</b>	<b>8 647,561</b>	<b>17 974,604</b>	<b>71 719,096</b>	<b>94 795,909</b>	<b>184 489,609</b>
	Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès aux services énergétiques modernes	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	40,170	45,170	49,670	135,010	145,200	142,290
SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois			15,190	16,400	19,660	51,250	45,330	38,070	134,650
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	0,000	130,800	218,400	349,200
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	2 177,000	2 189,500	4 366,500
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	0,000	1 277,300	1 256,500	2 533,800
SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires			332,000	436,000	577,000	1 345,000	1 371,000	1 485,000	4 201,000
<b>Total Programme P16</b>			<b>387,360</b>	<b>497,570</b>	<b>646,330</b>	<b>1 531,260</b>	<b>5 146,630</b>	<b>5 329,760</b>	<b>12 007,650</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PRP PAR ANNÉE			TOTAL PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	TOTAL PIC-RS	
			2018	2019	2020					
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	266,500	187,500	454,000	
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	797,000	946,000	1 449,000	3 192,000	4 450,000	4 480,000	12 122,000	
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	524,000	785,000	1 282,000	2 591,000	6 564,000	8 481,000	17 636,000	
		<b>Total Programme P17</b>	<b>1 321,000</b>	<b>1 731,000</b>	<b>2 731,000</b>	<b>5 783,000</b>	<b>11 280,500</b>	<b>13 148,500</b>	<b>30 212,000</b>	
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	424,000	456,000	735,000	1 615,000	2 416,000	2 884,000	6 915,000	
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	266,000	345,000	513,000	1 124,000	1 537,000	1 697,000	4 358,000	
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	5,700	7,000	14,800	27,500	38,000	38,900	104,400	
		<b>Total Programme P18</b>	<b>695,700</b>	<b>808,000</b>	<b>1 262,800</b>	<b>2 766,500</b>	<b>3 991,000</b>	<b>4 619,900</b>	<b>11 377,400</b>	
	<b>TOTAL AXE 4</b>		<b>2 404,060</b>	<b>3 036,570</b>	<b>4 640,130</b>	<b>10 080,760</b>	<b>20 418,130</b>	<b>23 098,160</b>	<b>53 597,050</b>	
	A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,640	0,000	0,040	0,680	0,000	0,040	0,720
SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"			5,100	5,100	5,700	15,900	25,500	27,900	69,300	
<b>Total Programme P19</b>			<b>5,740</b>	<b>5,100</b>	<b>5,740</b>	<b>16,580</b>	<b>25,500</b>	<b>27,940</b>	<b>70,020</b>	
P20 : Mise en œuvre du plaidoyer		SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,250	0,000	0,000	0,250	0,000	0,000	0,250	
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	5,100	5,100	5,700	15,900	25,500	27,900	69,300	
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"	0,000	1,000	0,750	1,750	1,250	1,250	4,250	
		<b>Total Programme P20</b>	<b>5,350</b>	<b>6,100</b>	<b>6,450</b>	<b>17,900</b>	<b>26,750</b>	<b>29,150</b>	<b>73,800</b>	
<b>TOTAL AXE 5</b>		<b>11,090</b>	<b>11,200</b>	<b>12,190</b>	<b>34,480</b>	<b>52,250</b>	<b>57,090</b>	<b>143,820</b>		
A6: Renforcement des capacités		P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,500	8,500	9,000	18,000	34,000	37,000	89,000
			SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	1,500	25,500	27,000	54,000	68,000	75,000	197,000
	SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement		0,050	0,050	0,050	0,150	0,050	0,050	0,050	

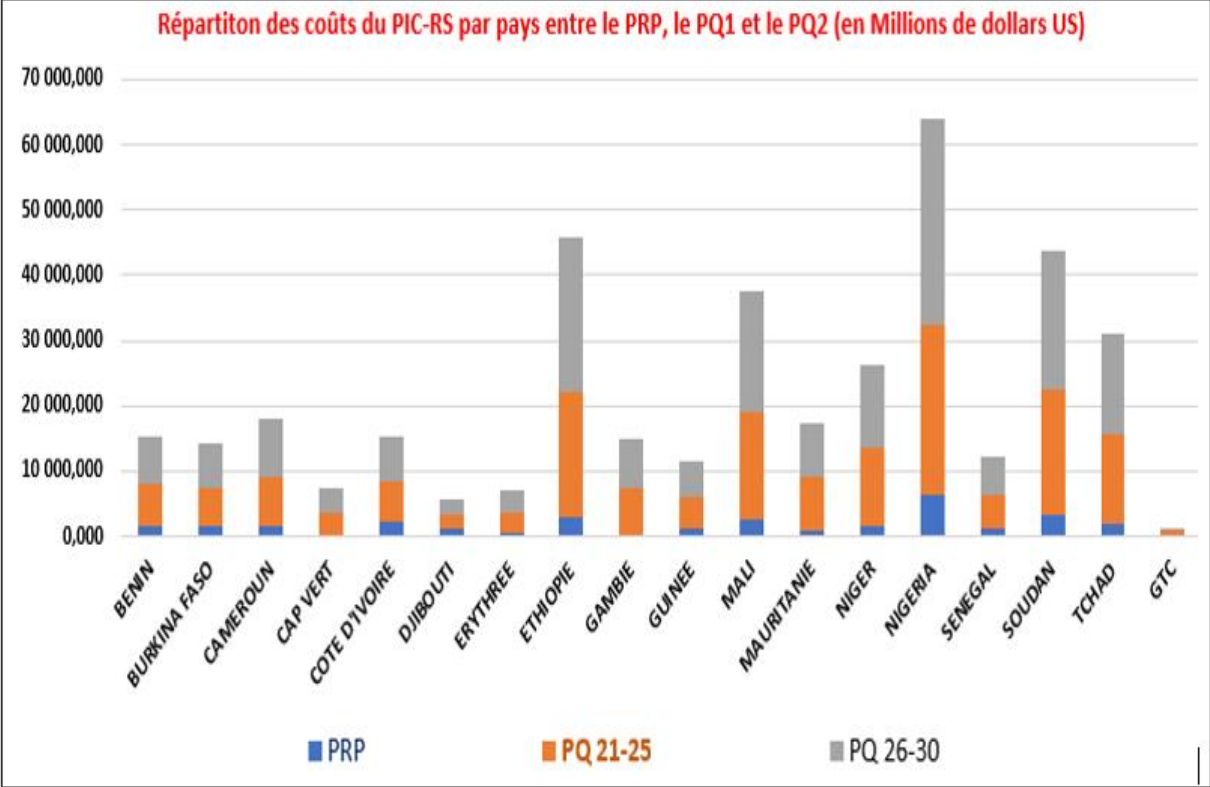


AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PRP PAR ANNÉE			TOTAL PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	TOTAL PIC-RS
			2018	2019	2020				
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	1,700	1,700	1,900	5,300	0,000	0,300	5,600
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	51,000	82,870	100,450	234,320	0,000	6,870	241,190
		<b>Total Programme P21</b>	<b>54,750</b>	<b>118,620</b>	<b>138,400</b>	<b>311,770</b>	<b>102,050</b>	<b>119,220</b>	<b>532,840</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,750	8,500	9,000	18,250	51,000	55,000	124,250
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	7,000	7,000	9,000	23,000	0,000	3,000	26,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	3,750	8,500	9,200	21,450	42,500	46,200	110,150
		<b>Total Programme P22</b>	<b>11,600</b>	<b>24,100</b>	<b>27,300</b>	<b>63,000</b>	<b>93,500</b>	<b>104,200</b>	<b>260,700</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	17,000	17,000	19,000	53,000	0,000	3,000	56,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	1,000	1,000	1,000	3,000	5,000	5,000	13,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,500	0,500	0,500	1,500	0,000	0,000	1,500
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,500	0,500	0,500	1,500	0,000	0,000	1,500
		<b>Total Programme P23</b>	<b>19,000</b>	<b>19,000</b>	<b>21,000</b>	<b>59,000</b>	<b>5,000</b>	<b>8,000</b>	<b>72,000</b>
	<b>TOTAL AXE 6</b>		<b>85,350</b>	<b>161,720</b>	<b>186,700</b>	<b>433,770</b>	<b>200,550</b>	<b>231,420</b>	<b>865,540</b>
	<b>TOTAUX</b>			<b>3 512,710</b>	<b>13 675,185</b>	<b>14 555,784</b>	<b>31 743,678</b>	<b>167 325,420</b>	<b>193 680,691</b>



Les coûts PIC-RS par pays présentent une grande hétérogénéité en raison des différences notées dans les CDN et des poids démographiques différents : le Nigeria, l'Éthiopie, le Mali, le Soudan et le Tchad viennent largement en tête par rapport aux autres pays (voir figure ci-après).

**Figure 3 :** Coûts du PIC RS par pays



L'annexe 1 présente une vue synoptique des coûts du PRP et du PIC-RS par pays

Les annexes 2 à 18 présentent, pour chaque pays, les coûts du PRP et du PIC-RS par axe, par programme et par sous-programme.

## VII. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES, DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET PLAN DE SUIVI ET EVALUATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PIC-RS

Trois volumes séparés sont consacrés aux thématiques suivantes :

- (i) La stratégie de mobilisation des ressources ;
- (ii) Le dispositif institutionnel de mise en œuvre ;
- (iii) Le plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS.

*La stratégie de mobilisation des ressources* va s'appuyer en particulier sur un plan de communication et de plaidoyer articulé autour des axes suivants : i) Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques ; ii) Renforcement des capacités des acteurs de la communication et du plaidoyer.

*Le dispositif institutionnel de mise en œuvre* est traité dans le Volume 4 du PIC-RS qui traite également des différentes parties prenantes qui contribuent à la mise en œuvre du Plan. Il s'articule autour des axes suivants : i) la présentation du dispositif institutionnel de mise en œuvre à travers ses organes politiques et ses organes techniques de coordination aux différents niveaux ; ii) l'identification et l'analyse du rôle des parties prenantes (États, GTC-RC, Organismes sous-régionaux, Points Focaux Nationaux du GTC, Collectivités territoriales, secteur privé, PTFs, Société civile) dans le fonctionnement du dispositif.

Le plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS est traité dans le Volume 4 qui s'articule autour des axes suivants : i) la description du système de suivi-évaluation ; ii) le cadre et le mécanisme de mise en œuvre du PIC-RS, avec une identification des instruments de mise en œuvre, des acteurs et de leurs rôle dans la mise en œuvre ; iii) le dispositif institutionnel, sa mission, le suivi de l'exécution des programmes (Suivi de l'exécution des programmes, suivi des résultats, évaluations à mi-parcours et finale). Voir annexe 19.

## **VIII. ANALYSE DES RISQUES**

La mise en œuvre réussie du PIC-RS pourrait être affectée par la survenue de plusieurs facteurs de risques endogènes ou exogènes. Au nombre de ces facteurs, on peut citer : i) l'instabilité sociopolitique des États ; ii) la faiblesse du leadership des États ; iii) la faible mobilisation des ressources intérieures par les États ; iv) la persistance du déficit de capacités ; v) une conjoncture sous régionale et/ou internationale défavorable ; et vi) les aléas climatiques et les urgences humanitaires.

### **8.1 Instabilité sociopolitique des États**

Les pays de la Région du Sahel sont généralement confrontés à des antagonismes internes et de graves troubles sociopolitiques sur fond de violences. Les périodes pré et post électorales sont souvent faites de tensions sociopolitiques avec pour conséquences le réveil des rivalités ethniques, le ralentissement et la perturbation des activités économiques.

Par ailleurs, on assiste de plus en plus au développement de l'insécurité lié à l'extrémisme religieux au terrorisme et aux trafics en tout genre (trafic de drogues, trafic d'êtres humains, etc. Ces tensions, si elles persistent, sont de nature à compromettre la réalisation du PIC-RS.

Ce risque pourrait être atténué par : i) la volonté manifeste des acteurs sociopolitiques à développer les consensus, à respecter les lois et règlements des pays, les accords politiques et sociaux, ainsi qu'à maintenir un environnement de paix et de concorde ; ii) le renforcement de l'exercice démocratique, par le dialogue social, la concertation à tous les niveaux de prise des décisions ; iii) la réduction des inégalités socio-économiques et des disparités régionales à travers une amélioration de l'accès aux services sociaux de base, une meilleure redistribution des richesses, le renforcement de la lutte contre l'impunité et la corruption, et le renforcement de l'autorité de l'État ; iv) la mutualisation des efforts des États pour lutter ensemble contre l'extrémisme religieux, le terrorisme et les trafics de tous ordres.

### **8.2 Faible mobilisation des ressources intérieures des États**

Le financement des programmes d'investissements publics des pays du Sahel dépend dans sa grande majorité des ressources extérieures, et aucun pays n'a pu inverser jusqu'ici cette tendance qui pourrait, du reste persister au cours des prochaines années en l'absence d'une stratégie appropriée.

Au nombre des réponses à apporter pour atténuer ce risque, il peut être mentionné : i) la poursuite des programmes de réformes des finances publiques à travers un renforcement de la mobilisation des ressources domestiques des États ; ii) le développement au niveau des États du Partenariat Public-Privé ; (iii) la mise en œuvre de mesures plus incitatives visant à stimuler l'épargne nationale ; iv) la création de mécanismes novateurs de mobilisation de ressources alternatives à l'aide publique au développement ; et v) la mobilisation des ressources de la diaspora et leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et de revenus.

### **8.3 Persistance du déficit de capacités**

Un important déficit de capacités (formulation, mise en œuvre et évaluation des politiques et stratégie, budgétisation, etc.) existe dans la plupart des pays de la Région du Sahel. Cette situation est de nature à contrarier une mise en œuvre performante du PIC-RS. C'est pourquoi, un important programme intégré et pluriannuel de renforcement des capacités devra accompagner la mise en œuvre du PIC-RS.

### **8.4 Conjonctures sous régionale et internationale défavorables**

Les contextes sous régional et international pourraient affecter la mise en œuvre du PIC-RS. En effet, les pays de la Région du Sahel font partie de différentes Organisations sous régionales, régionales et

internationales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, IGAD, UA ONU, etc.), dont les évolutions peuvent avoir des répercussions sur le PIC-RS. Au plan international, les tensions budgétaires dans les pays donateurs ainsi que la faiblesse des investissements directs étrangers, constituent également des défis majeurs.

Parmi les facteurs d'atténuation de ce risque, figurent : i) l'amélioration des relations extérieures des États ; ii) la promotion de la paix et de la sécurité aux niveaux sous-régional et régional ; iii) le renforcement de la résilience des pays face aux chocs exogènes (baisse des cours des matières premières, réduction des flux d'aide au développement) ; et iv) le renforcement de la lutte contre la migration clandestine.

### **8.5 Aléas climatiques et urgences humanitaires**

Les pays de la Région du Sahel ont une faible capacité d'adaptation et de résilience aux conséquences des changements climatiques. Aussi, les aléas climatiques et les urgences humanitaires constituent-ils des risques majeurs qui pourraient compromettre durablement la mise en œuvre du PIC-RS.

## ANNEXES

Annexe 1 : Vue synoptique du PRP et PIC-RS par pays (en Millions de dollars US)

PAYS	PHASES	MONTANT	% PAR RAPPORT AU PIC-RS
BENIN	PRP	1 698,854	0,43%
	PQ 21-25	6 256,719	1,59%
	PQ 26-30	7 208,769	1,84%
	<b>PIC-RS</b>	<b>15 164,341</b>	<b>3,86%</b>
BURKINA FASO	PRP	1 475,126	0,38%
	PQ 21-25	5 962,490	1,52%
	PQ 26-30	6 853,276	1,75%
	<b>PIC-RS</b>	<b>14 290,892</b>	<b>3,64%</b>
CAMEROUN	PRP	1 751,084	0,45%
	PQ 21-25	7 206,137	1,83%
	PQ 26-30	9 084,767	2,31%
	<b>PIC-RS</b>	<b>18 041,988</b>	<b>4,59%</b>
CAP VERT	PRP	118,361	0,03%
	PQ 21-25	3 687,370	0,94%
	PQ 26-30	3 648,446	0,93%
	<b>PIC-RS</b>	<b>7 454,177</b>	<b>1,90%</b>
COTE D'IVOIRE	PRP	2 146,778	0,55%
	PQ 21-25	6 344,126	1,62%
	PQ 26-30	6 860,962	1,75%
	<b>PIC-RS</b>	<b>15 351,866</b>	<b>3,91%</b>

PAYS	PHASES	MONTANT	% PAR RAPPORT AU PIC-RS
DJIBOUTI	PRP	1 215,404	0,31%
	PQ 21-25	2 236,168	0,57%
	PQ 26-30	2 371,171	0,60%
	<b>PIC-RS</b>	<b>5 822,743</b>	<b>1,48%</b>
ÉRYTHRÉE	PRP	473,685	0,12%
	PQ 21-25	3 106,052	0,79%
	PQ 26-30	3 625,352	0,92%
	<b>PIC-RS</b>	<b>7 205,088</b>	<b>1,83%</b>
ÉTHIOPIE	PRP	2 930,740	0,75%
	PQ 21-25	19 224,658	4,90%
	PQ 26-30	23 694,011	6,03%
	<b>PIC-RS</b>	<b>45 849,410</b>	<b>11,68%</b>
GAMBIE	PRP	318,808	0,08%
	PQ 21-25	7 199,380	1,83%
	PQ 26-30	7 356,460	1,87%
	<b>PIC-RS</b>	<b>14 874,648</b>	<b>3,79%</b>
GUINÉE	PRP	1 307,146	0,33%
	PQ 21-25	4 725,953	1,20%
	PQ 26-30	5 522,008	1,41%
	<b>PIC-RS</b>	<b>11 555,107</b>	<b>2,94%</b>

PAYS	PHASES	MONTANT	% PAR RAPPORT AU PIC-RS
MALI	PRP	2 537,440	0,65%
	PQ 21-25	16 493,906	4,20%
	PQ 26-30	18 654,846	4,75%
	<b>PIC-RS</b>	<b>37 686,191</b>	<b>9,60%</b>
MAURITANIE	PRP	766,810	0,20%
	PQ 21-25	8 277,006	2,11%
	PQ 26-30	8 332,596	2,12%
	<b>PIC-RS</b>	<b>17 376,411</b>	<b>4,42%</b>
NIGER	PRP	1 564,180	0,40%
	PQ 21-25	12 064,708	3,07%
	PQ 26-30	12 714,374	3,24%
	<b>PIC-RS</b>	<b>26 343,262</b>	<b>6,71%</b>
NIGERIA	PRP	6 511,338	1,66%
	PQ 21-25	25 866,900	6,59%
	PQ 26-30	31 422,232	8,00%
	<b>PIC-RS</b>	<b>63 800,471</b>	<b>16,25%</b>
SÉNÉGAL	PRP	1 358,481	0,35%
	PQ 21-25	4 992,299	1,27%
	PQ 26-30	5 929,948	1,51%
	<b>PIC-RS</b>	<b>12 280,728</b>	<b>3,13%</b>



PAYS	PHASES	MONTANT	% PAR RAPPORT AU PIC-RS
SOUDAN	PRP	3 375,720	0,86%
	PQ 21-25	19 197,207	4,89%
	PQ 26-30	21 131,097	5,38%
	<b>PIC-RS</b>	<b>43 704,025</b>	<b>11,13%</b>
TCHAD	PRP	1 787,756	0,46%
	PQ 21-25	13 790,050	3,51%
	PQ 26-30	15 586,950	3,97%
	<b>PIC-RS</b>	<b>31 164,756</b>	<b>7,94%</b>
COORDINATION DU GTC	PRP	264,670	0,07%
	PQ 21-25	565,842	0,14%
	PQ 26-30	345,740	0,09%
	<b>PIC-RS</b>	<b>1 176,252</b>	<b>0,30%</b>
PRP GLOBAL		<b>31 743,678</b>	<b>8,08%</b>
PQ 21-25		<b>167 325,420</b>	<b>42,61%</b>
PQ 26-30		<b>193 680,691</b>	<b>49,32%</b>
TOTAL PIC-RS		<b>392 709,590</b>	<b>100,00%</b>

Annexe 2 : PRP et PIC-RS du Bénin (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BENIN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	205,282	205,282	411,565
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>212,282</b>	<b>212,282</b>	<b>426,565</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	192,389	192,389	385,777
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	192,389	192,389	385,777
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	19,239	19,239	39,478
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>404,016</b>	<b>404,016</b>	<b>811,033</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BENIN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>1 542,299</b>	<b>1 542,299</b>	<b>3 094,597</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,060	0,000	<b>0,060</b>	0,000	0,000	<b>0,060</b>
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,060</b>	<b>0,000</b>	<b>0,060</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,060</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	1,946	1,946	<b>3,892</b>	0,000	0,000	<b>3,892</b>
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>1,946</b>	<b>1,946</b>	<b>3,892</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,892</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	1,91	1,91	<b>3,820</b>	0,00	0,00	<b>3,820</b>
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	35,90	35,90	<b>71,790</b>	324,44	226,85	<b>623,075</b>
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	2,88	<b>2,875</b>
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>37,805</b>	<b>37,805</b>	<b>75,610</b>	<b>324,440</b>	<b>229,720</b>	<b>629,770</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BENIN							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	17,963	17,963	17,963	53,890	0,000	0,000	53,890	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	15,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	0,000	25,000	0,000	25,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>17,963</b>	<b>17,963</b>	<b>17,963</b>	<b>53,890</b>	<b>25,000</b>	<b>15,000</b>	<b>93,890</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	37,913	37,913	37,913	113,740	0,980	0,000	114,720	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	0,000	0,000	4,850	0,000	4,850	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>37,913</b>	<b>37,913</b>	<b>37,913</b>	<b>113,740</b>	<b>5,830</b>	<b>0,000</b>	<b>119,570</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,622	0,622	0,000	0,000	0,622	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,622</b>	<b>0,622</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,622</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>55,877</b>	<b>95,688</b>	<b>96,250</b>	<b>247,814</b>	<b>355,270</b>	<b>244,720</b>	<b>847,804</b>
	A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>735,000</b>	<b>945,000</b>	<b>1 890,000</b>	
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000	
		SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>735,000</b>	<b>945,000</b>	<b>1 890,000</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BENIN							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>735,000</b>	<b>945,000</b>	<b>1 890,000</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>735,000</b>	<b>945,000</b>	<b>1 890,000</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	50,000	50,000	105,000	367,500	472,500	945,000	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>735,000</b>	<b>945,000</b>	<b>1 890,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>500,000</b>	<b>500,000</b>	<b>1 050,000</b>	<b>3 675,000</b>	<b>4 725,000</b>	<b>9 450,000</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	2,000	2,000	2,000	6,000	6,000	6,000	18,000
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,500	0,500	0,600	1,600	2,000	1,400	5,000
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	0,000	6,000	9,000	15,000	
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	45,000	40,000	85,000	
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	0,000	40,000	30,000	70,000	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BENIN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	11,000	14,000	15,000	40,000	50,000	60,000	150,000
		<b>Total Programme P16</b>	<b>13,500</b>	<b>16,500</b>	<b>17,600</b>	<b>47,600</b>	<b>149,000</b>	<b>146,400</b>	<b>343,000</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	9,000	4,000	13,000
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	40,000	52,000	100,000	192,000	350,000	350,000	892,000
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	4,000	4,000	6,000	14,000	45,000	65,000	124,000
		<b>Total Programme P17</b>	<b>44,000</b>	<b>56,000</b>	<b>106,000</b>	<b>206,000</b>	<b>404,000</b>	<b>419,000</b>	<b>1 029,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	20,000	20,000	40,000	80,000	85,000	85,000	250,000
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	5,000	10,000	15,000	30,000	30,000	30,000	90,000
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,300	0,300	0,300	0,900	1,600	1,800	4,300
		<b>Total Programme P18</b>	<b>25,300</b>	<b>30,300</b>	<b>55,300</b>	<b>110,900</b>	<b>116,600</b>	<b>116,800</b>	<b>344,300</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>82,800</b>	<b>102,800</b>	<b>178,900</b>	<b>364,500</b>	<b>669,600</b>	<b>682,200</b>	<b>1 716,300</b>
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BENIN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunesses "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,500	0,000	<b>0,500</b>	0,000	0,000	<b>0,500</b>
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,800</b>	<b>0,300</b>	<b>1,400</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>4,400</b>
	<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>1,100</b>	<b>0,600</b>	<b>2,340</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>8,340</b>	
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	2,000	2,000	<b>5,000</b>
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	<b>3,000</b>	4,000	4,000	<b>11,000</b>
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	<b>0,150</b>	0,050	0,050	<b>0,250</b>
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	<b>0,300</b>	0,000	0,000	<b>0,300</b>
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	4,000	3,500	3,500	<b>11,000</b>	0,000	0,000	<b>11,000</b>
		<b>Total Programme P21</b>	<b>4,150</b>	<b>5,650</b>	<b>5,650</b>	<b>15,450</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>27,550</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,250	0,500	0,500	<b>1,250</b>	3,000	3,000	<b>7,250</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BENIN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>1,550</b>	<b>2,100</b>	<b>2,100</b>	<b>5,750</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>16,750</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>6,700</b>	<b>8,750</b>	<b>8,750</b>	<b>24,200</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>47,300</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>196,017</b>	<b>713,338</b>	<b>789,500</b>	<b>1 698,854</b>	<b>6 256,719</b>	<b>7 208,769</b>	<b>15 164,341</b>



Annexe 3 : PRP et PIC-RS du Burkina Faso (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BURKINA FASO						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	490,475	490,475	981,951
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>497,475</b>	<b>497,475</b>	<b>996,951</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	459,669	459,669	920,338
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	459,669	459,669	920,338
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	45,967	45,967	92,934
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>965,305</b>	<b>965,305</b>	<b>1 933,609</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BURKINA FASO						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>2 388,780</b>	<b>2 388,780</b>	<b>4 787,560</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,283	19,088	2,623	21,994	5,917	5,917	33,828
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,283</b>	<b>19,088</b>	<b>2,623</b>	<b>21,994</b>	<b>5,917</b>	<b>5,917</b>	<b>33,828</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	0,000	60,34	0,00	60,340
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,80	0,00	0,800	0,00	0,00	0,800
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	0,00	0,000	8,32	0,00	8,315
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,55	0,550	0,85	0,00	1,395
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>0,800</b>	<b>0,550</b>	<b>1,350</b>	<b>69,500</b>	<b>0,000</b>	<b>70,850</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BURKINA FASO							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	6,750	<b>6,750</b>	0,000	0,000	<b>6,750</b>	
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,463	<b>0,463</b>	0,000	0,000	<b>0,463</b>	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	15,000	0,000	<b>15,000</b>	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	20,000	<b>20,000</b>	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>7,213</b>	<b>7,213</b>	<b>15,000</b>	<b>20,000</b>	<b>42,213</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,275	0,000	<b>0,275</b>	0,000	0,000	<b>0,275</b>	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	32,338	5,042	<b>37,381</b>	0,000	86,301	<b>123,682</b>	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>32,613</b>	<b>5,042</b>	<b>37,656</b>	<b>0,000</b>	<b>86,301</b>	<b>123,957</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,348	<b>0,348</b>	0,000	0,000	<b>0,348</b>	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,348</b>	<b>0,348</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,348</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,283</b>	<b>52,501</b>	<b>15,776</b>	<b>68,560</b>	<b>90,417</b>	<b>112,219</b>	<b>271,196</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	49,519	49,519	<b>104,038</b>	259,974	334,253	<b>698,265</b>
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	49,519	49,519	<b>104,038</b>	259,974	334,253	<b>698,265</b>
			<b>Total Programme P11</b>	<b>10,000</b>	<b>99,038</b>	<b>99,038</b>	<b>208,076</b>	<b>519,949</b>	<b>668,505</b>	<b>1 396,530</b>
			SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	40,000	40,000	<b>85,000</b>	259,974	334,253	<b>679,227</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BURKINA FASO							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	40,000	40,000	85,000	259,974	334,253	679,227	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>80,000</b>	<b>80,000</b>	<b>170,000</b>	<b>519,949</b>	<b>668,505</b>	<b>1 358,454</b>	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	40,000	40,000	85,000	259,974	334,253	679,227	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	40,000	40,000	85,000	259,974	334,253	679,227	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>80,000</b>	<b>80,000</b>	<b>170,000</b>	<b>519,949</b>	<b>668,505</b>	<b>1 358,454</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	40,000	40,000	85,000	259,974	334,253	679,227	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	40,000	40,000	85,000	259,974	334,253	679,227	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>80,000</b>	<b>80,000</b>	<b>170,000</b>	<b>519,949</b>	<b>668,505</b>	<b>1 358,454</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	40,000	40,000	85,000	259,974	334,253	679,227	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	40,000	40,000	85,000	259,974	334,253	679,227	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>80,000</b>	<b>80,000</b>	<b>170,000</b>	<b>519,949</b>	<b>668,505</b>	<b>1 358,454</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>419,038</b>	<b>419,038</b>	<b>888,076</b>	<b>2 599,743</b>	<b>3 342,527</b>	<b>6 830,346</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	3,000	3,000	3,000	9,000	15,000	17,000	41,000
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,900	0,900	1,000	2,800	3,000	2,200	8,000
			SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)	0,000	0,000	0,000	0,000	11,000	21,000	32,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BURKINA FASO						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores	0,000	0,000	0,000	0,000	90,000	80,000	170,000
		SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique	0,000	0,000	0,000	0,000	50,000	70,000	120,000
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	20,000	30,000	40,000	90,000	85,000	85,000	260,000
		<b>Total Programme P16</b>	<b>23,900</b>	<b>33,900</b>	<b>44,000</b>	<b>101,800</b>	<b>254,000</b>	<b>275,200</b>	<b>631,000</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	10,000	25,000
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	6,000	7,000	16,000	29,000	40,000	40,000	109,000
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	50,000	60,000	123,000	233,000	400,000	500,000	1 133,000
		<b>Total Programme P17</b>	<b>56,000</b>	<b>67,000</b>	<b>139,000</b>	<b>262,000</b>	<b>455,000</b>	<b>550,000</b>	<b>1 267,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	25,000	25,000	40,000	90,000	95,000	95,000	280,000
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	5,000	7,000	8,000	20,000	60,000	70,000	150,000
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	1,500	1,500	2,000	5,000	5,000	5,000	15,000
		<b>Total Programme P18</b>	<b>31,500</b>	<b>33,500</b>	<b>50,000</b>	<b>115,000</b>	<b>160,000</b>	<b>170,000</b>	<b>445,000</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>111,400</b>	<b>134,400</b>	<b>233,000</b>	<b>478,800</b>	<b>869,000</b>	<b>995,200</b>	<b>2 343,000</b>
<b>A5: Développement de la</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BURKINA FASO						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
<b>communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunesses "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>
	<b>TOTAL AXE 5</b>		<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	2,000	2,000	<b>5,000</b>
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	<b>3,000</b>	4,000	4,000	<b>11,000</b>
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	<b>0,150</b>	0,050	0,050	<b>0,250</b>
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	<b>0,300</b>	0,000	0,000	<b>0,300</b>
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	3,000	6,500	5,700	<b>15,200</b>	0,000	0,000	<b>15,200</b>
		<b>Total Programme P21</b>	<b>3,150</b>	<b>8,650</b>	<b>7,850</b>	<b>19,650</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>31,750</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	BURKINA FASO						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>1,200</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>5,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>16,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
	<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>5,350</b>	<b>11,650</b>	<b>10,850</b>	<b>27,850</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>50,950</b>	
<b>TOTAUX</b>			<b>167,673</b>	<b>623,189</b>	<b>684,264</b>	<b>1 475,126</b>	<b>5 962,490</b>	<b>6 853,276</b>	<b>14 290,892</b>

Annexe 4 : PRP et PIC-RS du Cameroun (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAMEROUN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	576,806	576,806	1 154,611
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>583,806</b>	<b>583,806</b>	<b>1 169,611</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	540,577	540,577	1 082,154
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	540,577	540,577	1 082,154
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	54,058	54,058	109,115
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>1 135,212</b>	<b>1 135,212</b>	<b>2 273,423</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAMEROUN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>2 645,017</b>	<b>2 645,017</b>	<b>5 300,035</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	8,880	0,000	<b>8,880</b>	0,000	0,000	<b>8,880</b>
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	3,300	0,000	<b>3,300</b>	0,000	0,000	<b>3,300</b>
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>12,180</b>	<b>0,000</b>	<b>12,180</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>12,180</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.2 : Appui à l'Installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	2,200	0,000	<b>2,200</b>	0,000	0,000	<b>2,200</b>
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	15,000	<b>15,000</b>	0,000	0,000	<b>15,000</b>
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>2,200</b>	<b>15,000</b>	<b>17,200</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>17,200</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	1,68	1,10	<b>2,777</b>	10,00	20,00	<b>32,777</b>
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	60,00	<b>60,000</b>	0,00	0,00	<b>60,000</b>
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	20,00	<b>20,000</b>	32,17	0,00	<b>52,170</b>
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	3,26	<b>3,257</b>	0,00	0,00	<b>3,257</b>
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>1,677</b>	<b>84,357</b>	<b>86,034</b>	<b>42,170</b>	<b>20,000</b>	<b>148,204</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAMEROUN							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	13,750	13,750	1,100	0,000	14,850	
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	18,000	18,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	0,000	30,000	0,000	30,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>13,750</b>	<b>13,750</b>	<b>31,100</b>	<b>18,000</b>	<b>62,850</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	6,430	0,000	6,430	0,000	0,000	6,430	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>6,430</b>	<b>0,000</b>	<b>6,430</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>6,430</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	3,300	0,000	3,300	3,300	0,000	6,600	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>3,300</b>	<b>0,000</b>	<b>3,300</b>	<b>3,300</b>	<b>0,000</b>	<b>6,600</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,000</b>	<b>25,787</b>	<b>113,107</b>	<b>138,894</b>	<b>76,570</b>	<b>38,000</b>	<b>253,464</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>230,000</b>	<b>750,000</b>	<b>1 120,000</b>	<b>2 100,000</b>	
SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage		5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000		

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAMEROUN							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>230,000</b>	<b>750,000</b>	<b>1 120,000</b>	<b>2 100,000</b>	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>230,000</b>	<b>750,000</b>	<b>1 120,000</b>	<b>2 100,000</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>230,000</b>	<b>750,000</b>	<b>1 120,000</b>	<b>2 100,000</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	55,000	55,000	115,000	375,000	560,000	1 050,000	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>230,000</b>	<b>750,000</b>	<b>1 120,000</b>	<b>2 100,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>550,000</b>	<b>550,000</b>	<b>1 150,000</b>	<b>3 750,000</b>	<b>5 600,000</b>	<b>10 500,000</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	3,000	3,000	3,300	9,300	7,000	6,000	22,300
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,900	0,900	1,000	2,800	3,000	2,200	8,000
			SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)	0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	30,000	45,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAMEROUN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores	0,000	0,000	0,000	0,000	90,000	84,000	174,000
		SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique	0,000	0,000	0,000	0,000	55,000	75,000	130,000
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	15,000	25,000	40,000	80,000	85,000	85,000	250,000
		<b>Total Programme P16</b>	<b>18,900</b>	<b>28,900</b>	<b>44,300</b>	<b>92,100</b>	<b>255,000</b>	<b>282,200</b>	<b>629,300</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	16,000	11,000	27,000
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	30,000	30,000	35,000	95,000	120,000	120,000	335,000
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	20,000	32,000	40,000	92,000	140,000	150,000	382,000
		<b>Total Programme P17</b>	<b>50,000</b>	<b>62,000</b>	<b>75,000</b>	<b>187,000</b>	<b>276,000</b>	<b>281,000</b>	<b>744,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	20,000	30,000	50,000	100,000	125,000	150,000	375,000
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	10,000	15,000	15,000	40,000	60,000	70,000	170,000
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,000	0,000	1,000	1,000	4,000	4,000	9,000
		<b>Total Programme P18</b>	<b>30,000</b>	<b>45,000</b>	<b>66,000</b>	<b>141,000</b>	<b>189,000</b>	<b>224,000</b>	<b>554,000</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>98,900</b>	<b>135,900</b>	<b>185,300</b>	<b>420,100</b>	<b>720,000</b>	<b>787,200</b>	<b>1 927,300</b>
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAMEROUN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,500	<b>0,500</b>	0,000	0,000	<b>0,500</b>
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,800</b>	<b>1,400</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>4,400</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>1,100</b>	<b>2,340</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>8,340</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	2,000	2,000	<b>5,000</b>
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	<b>3,000</b>	4,000	4,000	<b>11,000</b>
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	<b>0,150</b>	0,050	0,050	<b>0,250</b>
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	<b>0,300</b>	0,000	0,000	<b>0,300</b>
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	4,000	6,500	6,600	<b>17,100</b>	0,000	0,000	<b>17,100</b>
		<b>Total Programme P21</b>	<b>4,150</b>	<b>8,650</b>	<b>8,750</b>	<b>21,550</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>33,650</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	3,000	3,000	<b>7,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAMEROUN							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	0,000	3,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>1,200</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>5,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>16,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>6,350</b>	<b>11,650</b>	<b>11,750</b>	<b>29,750</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>52,850</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>155,890</b>	<b>728,937</b>	<b>866,257</b>	<b>1 751,084</b>	<b>7 206,137</b>	<b>9 084,767</b>	<b>18 041,988</b>	

Annexe 5 : PRP et PIC-RS du Cap Vert (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAP VERT						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	850,447	850,447	1 701,894
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>857,447</b>	<b>857,447</b>	<b>1 716,894</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	797,031	797,031	1 595,062
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	797,031	797,031	1 595,062
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	79,703	79,703	160,406
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>1 673,765</b>	<b>1 673,765</b>	<b>3 350,530</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAP VERT						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>3 457,212</b>	<b>3 457,212</b>	<b>6 924,424</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	0,000	5,800	0,000	5,800
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	7,300	7,300
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>5,800</b>	<b>7,300</b>	<b>13,100</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,78	0,780	0,00	0,00	0,780
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	2,00	0,00	2,000	0,00	2,00	4,000
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	7,90	7,900	2,50	0,00	10,400
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>2,000</b>	<b>8,680</b>	<b>10,680</b>	<b>2,500</b>	<b>2,000</b>	<b>15,180</b>



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAP VERT							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	80,000	0,000	<b>80,000</b>	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	15,000	<b>15,000</b>	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>80,000</b>	<b>15,000</b>	<b>95,000</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,000</b>	<b>2,000</b>	<b>8,680</b>	<b>10,680</b>	<b>88,300</b>	<b>24,300</b>	<b>123,280</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	1,410	1,410	1,410	<b>4,229</b>	7,401	9,515	<b>21,145</b>
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	1,410	1,410	1,410	<b>4,229</b>	7,401	9,515	<b>21,145</b>
			<b>Total Programme P11</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>8,458</b>	<b>14,802</b>	<b>19,031</b>	<b>42,291</b>
			SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	1,410	1,410	1,410	<b>4,229</b>	7,401	9,515	<b>21,145</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAP VERT							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	1,410	1,410	1,410	4,229	7,401	9,515	21,145	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>8,458</b>	<b>14,802</b>	<b>19,031</b>	<b>42,291</b>	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	1,410	1,410	1,410	4,229	7,401	9,515	21,145	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	1,410	1,410	1,410	4,229	7,401	9,515	21,145	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>8,458</b>	<b>14,802</b>	<b>19,031</b>	<b>42,291</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	1,410	1,410	1,410	4,229	7,401	9,515	21,145	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	1,410	1,410	1,410	4,229	7,401	9,515	21,145	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>8,458</b>	<b>14,802</b>	<b>19,031</b>	<b>42,291</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	1,410	1,410	1,410	4,229	7,401	9,515	21,145	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	1,410	1,410	1,410	4,229	7,401	9,515	21,145	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>2,819</b>	<b>8,458</b>	<b>14,802</b>	<b>19,031</b>	<b>42,291</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>14,097</b>	<b>14,097</b>	<b>14,097</b>	<b>42,291</b>	<b>74,009</b>	<b>95,154</b>	<b>211,453</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	0,090	0,090	0,090	0,270	0,300	0,230	0,800
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
			SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	6,000	5,000	11,000	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAP VERT						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique	0,000	0,000	0,000	0,000	1,500	1,500	3,000
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	2,000	3,000	4,000	9,000	6,000	8,000	23,000
		<b>Total Programme P16</b>	<b>2,090</b>	<b>3,090</b>	<b>4,090</b>	<b>9,270</b>	<b>13,800</b>	<b>14,730</b>	<b>37,800</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	1,500	0,500	2,000
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	2,000	2,000	3,000	7,000	14,000	17,000	38,000
		<b>Total Programme P17</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,000</b>	<b>15,500</b>	<b>17,500</b>	<b>40,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	1,000	1,000	3,000	5,000	4,000	5,000	14,000
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	4,000	4,000	6,000	14,000	20,000	20,000	54,000
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P18</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>9,000</b>	<b>19,000</b>	<b>24,000</b>	<b>25,000</b>	<b>68,000</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>9,090</b>	<b>10,090</b>	<b>16,090</b>	<b>35,270</b>	<b>53,300</b>	<b>57,230</b>	<b>145,800</b>
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAP VERT						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
changements climatiques		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>
A6: Renforcement des capacités	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	2,000	2,000	<b>5,000</b>
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	<b>3,000</b>	4,000	4,000	<b>11,000</b>
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	<b>0,150</b>	0,050	0,050	<b>0,250</b>
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	<b>0,300</b>	0,000	0,000	<b>0,300</b>
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	1,000	3,000	1,630	<b>5,630</b>	0,000	0,000	<b>5,630</b>
		<b>Total Programme P21</b>	<b>1,150</b>	<b>5,150</b>	<b>3,780</b>	<b>10,080</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>22,180</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	3,000	3,000	<b>7,000</b>
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	CAP VERT						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>1,200</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>5,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>16,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>3,350</b>	<b>8,150</b>	<b>6,780</b>	<b>18,280</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>41,380</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>27,177</b>	<b>39,937</b>	<b>51,247</b>	<b>118,361</b>	<b>3 687,370</b>	<b>3 648,446</b>	<b>7 454,177</b>

Annexe 6 : PRP et PIC-RS de la Côte d'Ivoire (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	COTE D'IVOIRE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	7,214	7,214	15,428
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>14,214</b>	<b>14,214</b>	<b>30,428</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	6,761	6,761	14,522
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	6,761	6,761	14,522
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	0,676	0,676	2,352
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>14,198</b>	<b>14,198</b>	<b>31,396</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	COTE D'IVOIRE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>954,412</b>	<b>954,412</b>	<b>1 918,824</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	COTE D'IVOIRE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	40,000	0,000	<b>40,000</b>	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>40,000</b>	<b>0,000</b>	<b>40,000</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	5,050	<b>5,050</b>	0,000	0,000	<b>5,050</b>	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	1,836	2,901	<b>4,738</b>	603,030	47,800	<b>655,568</b>	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>1,836</b>	<b>7,951</b>	<b>9,788</b>	<b>603,030</b>	<b>47,800</b>	<b>660,618</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	1,185	0,000	<b>1,185</b>	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,185</b>	<b>0,000</b>	<b>1,185</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,000</b>	<b>1,836</b>	<b>7,951</b>	<b>9,788</b>	<b>644,215</b>	<b>47,800</b>	<b>701,802</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	55,000	55,000	<b>115,000</b>	350,000	450,000	<b>915,000</b>
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	55,000	55,000	<b>115,000</b>	350,000	450,000	<b>915,000</b>
			<b>Total Programme P11</b>	<b>10,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>230,000</b>	<b>700,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 830,000</b>
			SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	55,000	55,000	<b>115,000</b>	350,000	450,000	<b>915,000</b>



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	COTE D'IVOIRE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	55,000	55,000	115,000	350,000	450,000	915,000	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>230,000</b>	<b>700,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 830,000</b>	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	4,000	55,000	55,000	114,000	350,000	450,000	914,000	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	55,000	55,000	115,000	350,000	450,000	915,000	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>9,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>229,000</b>	<b>700,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 829,000</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	55,000	55,000	115,000	350,000	450,000	915,000	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	55,000	55,000	115,000	350,000	450,000	915,000	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>230,000</b>	<b>700,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 830,000</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	55,000	55,000	115,000	350,000	450,000	915,000	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	55,000	55,000	115,000	350,000	450,000	915,000	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>230,000</b>	<b>700,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 830,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>49,000</b>	<b>550,000</b>	<b>550,000</b>	<b>1 149,000</b>	<b>3 500,000</b>	<b>4 500,000</b>	<b>9 149,000</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	2,000	2,000	2,000	6,000	6,700	6,000	18,700
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,900	0,900	1,000	2,800	3,000	2,200	8,000
			SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)	0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	30,000	45,000
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	60,000	50,000	110,000	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	COTE D'IVOIRE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique	0,000	0,000	0,000	0,000	60,000	75,000	135,000
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	15,000	25,000	40,000	80,000	85,000	85,000	250,000
		<b>Total Programme P16</b>	<b>17,900</b>	<b>27,900</b>	<b>43,000</b>	<b>88,800</b>	<b>229,700</b>	<b>248,200</b>	<b>566,700</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	16,000	14,000	30,000
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	125,000	140,000	175,000	440,000	450,000	450,000	1 340,000
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	20,000	30,000	45,000	95,000	120,000	135,000	350,000
		<b>Total Programme P17</b>	<b>145,000</b>	<b>170,000</b>	<b>220,000</b>	<b>535,000</b>	<b>586,000</b>	<b>599,000</b>	<b>1 720,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	80,000	80,000	120,000	280,000	350,000	424,000	1 054,000
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	10,000	15,000	15,000	40,000	60,000	70,000	170,000
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,000	0,000	3,000	3,000	4,000	3,000	10,000
		<b>Total Programme P18</b>	<b>90,000</b>	<b>95,000</b>	<b>138,000</b>	<b>323,000</b>	<b>414,000</b>	<b>497,000</b>	<b>1 234,000</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>252,900</b>	<b>292,900</b>	<b>401,000</b>	<b>946,800</b>	<b>1 229,700</b>	<b>1 344,200</b>	<b>3 520,700</b>
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	COTE D'IVOIRE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	1,250	0,000	<b>1,250</b>
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>2,750</b>	<b>1,500</b>	<b>5,150</b>
	<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>4,250</b>	<b>3,000</b>	<b>9,090</b>	
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	2,000	2,000	<b>5,000</b>
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	<b>3,000</b>	4,000	4,000	<b>11,000</b>
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	<b>0,150</b>	0,050	0,050	<b>0,250</b>
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	<b>0,300</b>	0,000	0,000	<b>0,300</b>
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	4,000	6,000	6,700	<b>16,700</b>	0,000	0,000	<b>16,700</b>
		<b>Total Programme P21</b>	<b>4,150</b>	<b>8,150</b>	<b>8,850</b>	<b>21,150</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>33,250</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	3,000	3,000	<b>7,000</b>
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	COTE D'IVOIRE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>1,200</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>5,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>16,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>6,350</b>	<b>11,150</b>	<b>11,850</b>	<b>29,350</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>52,450</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>308,890</b>	<b>861,486</b>	<b>976,401</b>	<b>2 146,778</b>	<b>6 344,126</b>	<b>6 860,962</b>	<b>15 351,866</b>

Annexe 7 : PRP et PIC-RS de Djibouti (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	DJIBOUTI						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	1 000,000	1 000,000	2 001,000
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>1 007,000</b>	<b>1 007,000</b>	<b>2 016,000</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	18,935	18,935	38,870
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	18,935	18,935	38,870
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	1,893	1,893	4,787
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>39,763</b>	<b>39,763</b>	<b>82,527</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	DJIBOUTI						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>1 972,763</b>	<b>1 972,763</b>	<b>3 955,527</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,370	10,824	10,824	22,018	0,000	0,000	22,018
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États		1 000,000		1 000,000			1 000,000
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,370</b>	<b>1 010,824</b>	<b>10,824</b>	<b>1 022,018</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1 022,018</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	2,00	0,00	2,000	5,00	5,00	12,000
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	0,000	1,00	0,00	1,000
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	15,00	0,00	15,000	0,00	0,00	15,000
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	2,65	7,54	10,185	0,00	2,65	12,835
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>19,650</b>	<b>7,535</b>	<b>27,185</b>	<b>6,000</b>	<b>7,650</b>	<b>40,835</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	DJIBOUTI							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	70,000	<b>70,000</b>	
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>70,000</b>	<b>70,000</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	3,300	<b>3,300</b>	8,300	29,218	<b>40,818</b>	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,300</b>	<b>3,300</b>	<b>8,300</b>	<b>29,218</b>	<b>40,818</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,370</b>	<b>1 030,474</b>	<b>21,659</b>	<b>1 052,503</b>	<b>14,300</b>	<b>106,868</b>	<b>1 173,671</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	2,469	2,469	2,469	<b>7,407</b>	12,962	16,666	<b>37,036</b>
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	2,469	2,469	2,469	<b>7,407</b>	12,962	16,666	<b>37,036</b>
			<b>Total Programme P11</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>14,814</b>	<b>25,925</b>	<b>33,332</b>	<b>74,071</b>
			SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	2,469	2,469	2,469	<b>7,407</b>	12,962	16,666	<b>37,036</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	DJIBOUTI							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	2,469	2,469	2,469	7,407	12,962	16,666	37,036	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>14,814</b>	<b>25,925</b>	<b>33,332</b>	<b>74,071</b>	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	2,469	2,469	2,469	7,407	12,962	16,666	37,036	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	2,469	2,469	2,469	7,407	12,962	16,666	37,036	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>14,814</b>	<b>25,925</b>	<b>33,332</b>	<b>74,071</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	2,469	2,469	2,469	7,407	12,962	16,666	37,036	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	2,469	2,469	2,469	7,407	12,962	16,666	37,036	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>14,814</b>	<b>25,925</b>	<b>33,332</b>	<b>74,071</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	2,469	2,469	2,469	7,407	12,962	16,666	37,036	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	2,469	2,469	2,469	7,407	12,962	16,666	37,036	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>4,938</b>	<b>14,814</b>	<b>25,925</b>	<b>33,332</b>	<b>74,071</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>24,690</b>	<b>24,690</b>	<b>24,690</b>	<b>74,071</b>	<b>129,624</b>	<b>166,660</b>	<b>370,355</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	0,180	0,180	0,180	0,540	0,500	0,460	1,500
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,040	0,050	0,060	0,150	0,130	0,120	0,400
			SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	DJIBOUTI						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores	0,000	0,000	0,000	0,000	3,000	3,500	6,500
		SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique	0,000	0,000	0,000	0,000	2,300	1,000	3,300
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	1,000	1,000	2,000	4,000	6,000	8,000	18,000
		<b>Total Programme P16</b>	<b>1,220</b>	<b>1,230</b>	<b>2,240</b>	<b>4,690</b>	<b>11,930</b>	<b>13,080</b>	<b>29,700</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	3,000	1,000	4,000
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	5,000	7,000	10,000	22,000	45,000	50,000	117,000
		<b>Total Programme P17</b>	<b>5,000</b>	<b>7,000</b>	<b>10,000</b>	<b>22,000</b>	<b>48,000</b>	<b>51,000</b>	<b>121,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	2,000	2,000	5,000	9,000	10,000	10,000	29,000
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	5,000	5,000	12,000	22,000	35,000	35,000	92,000
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P18</b>	<b>7,000</b>	<b>7,000</b>	<b>17,000</b>	<b>31,000</b>	<b>45,000</b>	<b>45,000</b>	<b>121,000</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>13,220</b>	<b>15,230</b>	<b>29,240</b>	<b>57,690</b>	<b>104,930</b>	<b>109,080</b>	<b>271,700</b>
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	DJIBOUTI						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunesses "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	1,250	<b>1,250</b>
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>2,750</b>	<b>5,150</b>
	<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>4,250</b>	<b>9,090</b>	
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	2,000	2,000	<b>5,000</b>
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	<b>3,000</b>	4,000	4,000	<b>11,000</b>
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	<b>0,150</b>	0,050	0,050	<b>0,250</b>
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	<b>0,300</b>	0,000	0,000	<b>0,300</b>
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	1,000	3,000	2,650	<b>6,650</b>	0,000	0,000	<b>6,650</b>
		<b>Total Programme P21</b>	<b>1,150</b>	<b>5,150</b>	<b>4,800</b>	<b>11,100</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>23,200</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	3,000	3,000	<b>7,000</b>
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	DJIBOUTI						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>1,200</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>5,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>16,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>3,350</b>	<b>8,150</b>	<b>7,800</b>	<b>19,300</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>42,400</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>42,270</b>	<b>1 084,144</b>	<b>88,989</b>	<b>1 215,404</b>	<b>2 236,168</b>	<b>2 371,171</b>	<b>5 822,743</b>

Annexe 8 : PRP et PIC-RS de l'Érythrée (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉRYTHRÉE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	439,777	439,777	880,553
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>446,777</b>	<b>446,777</b>	<b>895,553</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	412,155	412,155	825,309
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	412,155	412,155	825,309
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichage) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	41,215	41,215	83,431
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>865,525</b>	<b>865,525</b>	<b>1 734,050</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	275,000	275,000	551,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉRYTHRÉE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>278,500</b>	<b>278,500</b>	<b>559,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>1 988,302</b>	<b>1 988,302</b>	<b>3 986,603</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	1,500	1,500	0,000	0,000	1,500
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	0,002	0,00	0,00	0,002
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	2,80	0,00	2,800	5,70	2,60	11,100
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>2,802</b>	<b>0,000</b>	<b>2,802</b>	<b>5,700</b>	<b>2,600</b>	<b>11,102</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉRYTHRÉE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,390	0,000	<b>0,390</b>	0,000	137,600	<b>137,990</b>	
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	70,000	0,000	<b>70,000</b>	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	20,000	0,000	<b>20,000</b>	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,390</b>	<b>0,000</b>	<b>0,390</b>	<b>90,000</b>	<b>137,600</b>	<b>227,990</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	206,400	<b>206,400</b>	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>206,400</b>	<b>206,400</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,000</b>	<b>3,192</b>	<b>1,500</b>	<b>4,692</b>	<b>95,700</b>	<b>346,600</b>	<b>446,992</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	16,667	16,667	<b>38,333</b>	87,500	112,500	<b>238,333</b>
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	16,667	16,667	<b>38,333</b>	87,500	112,500	<b>238,333</b>
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>33,333</b>	<b>33,333</b>	<b>76,667</b>	<b>175,000</b>	<b>225,000</b>	<b>476,667</b>	
		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	16,667	16,667	<b>38,333</b>	87,500	112,500	<b>238,333</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉRYTHRÉE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	16,667	16,667	38,333	87,500	112,500	238,333	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>33,333</b>	<b>33,333</b>	<b>76,667</b>	<b>175,000</b>	<b>225,000</b>	<b>476,667</b>	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	16,667	16,667	38,333	87,500	112,500	238,333	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	16,667	16,667	38,333	87,500	112,500	238,333	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>33,333</b>	<b>33,333</b>	<b>76,667</b>	<b>175,000</b>	<b>225,000</b>	<b>476,667</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	16,667	16,667	38,333	87,500	112,500	238,333	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	16,667	16,667	38,333	87,500	112,500	238,333	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>33,333</b>	<b>33,333</b>	<b>76,667</b>	<b>175,000</b>	<b>225,000</b>	<b>476,667</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	16,667	16,667	38,333	87,500	112,500	238,333	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	16,667	16,667	38,333	87,500	112,500	238,333	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>33,333</b>	<b>33,333</b>	<b>76,667</b>	<b>175,000</b>	<b>225,000</b>	<b>476,667</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>166,667</b>	<b>166,667</b>	<b>383,333</b>	<b>875,000</b>	<b>1 125,000</b>	<b>2 383,333</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	0,500	0,500	0,500	1,500	1,500	1,200	4,200
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,250	0,250	0,300	0,800	1,000	0,700	2,500
			SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉRYTHRÉE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores	0,000	0,000	0,000	0,000	20,000	15,000	35,000
		SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique	0,000	0,000	0,000	0,000	10,000	20,000	30,000
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	1,000	1,000	2,000	4,000	6,000	8,000	18,000
		<b>Total Programme P16</b>	<b>1,750</b>	<b>1,750</b>	<b>2,800</b>	<b>6,300</b>	<b>38,500</b>	<b>44,900</b>	<b>89,700</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	2,000	1,000	3,000
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	5,000	7,000	8,000	20,000	60,000	70,000	150,000
		<b>Total Programme P17</b>	<b>5,000</b>	<b>7,000</b>	<b>8,000</b>	<b>20,000</b>	<b>62,000</b>	<b>71,000</b>	<b>153,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	4,000	4,000	10,000	18,000	17,000	18,000	53,000
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	2,000	2,000	6,000	10,000	15,000	17,000	42,000
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P18</b>	<b>6,000</b>	<b>6,000</b>	<b>16,000</b>	<b>28,000</b>	<b>32,000</b>	<b>35,000</b>	<b>95,000</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>12,750</b>	<b>14,750</b>	<b>26,800</b>	<b>54,300</b>	<b>132,500</b>	<b>150,900</b>	<b>337,700</b>



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉRYTHRÉE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	<b>0,040</b>	0,000	0,000	<b>0,040</b>	
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>	
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>	
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>	
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunesses "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>	
	<b>TOTAL AXE 5</b>		<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>	
	A6: Renforcement des capacités	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	2,000	2,000	<b>5,000</b>
			SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	<b>3,000</b>	4,000	4,000	<b>11,000</b>
SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement			0,050	0,050	0,050	<b>0,150</b>	0,050	0,050	<b>0,250</b>	
SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels			0,100	0,100	0,100	<b>0,300</b>	0,000	0,000	<b>0,300</b>	
SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie			2,000	3,000	1,870	<b>6,870</b>	0,000	0,000	<b>6,870</b>	
<b>Total Programme P21</b>			<b>2,150</b>	<b>5,150</b>	<b>4,020</b>	<b>11,320</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>23,420</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉRYTHRÉE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>1,200</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>5,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>16,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
<b>TOTAL AXE 6</b>		<b>4,350</b>	<b>8,150</b>	<b>7,020</b>	<b>19,520</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>42,620</b>	
<b>TOTAUX</b>			<b>67,740</b>	<b>198,359</b>	<b>207,587</b>	<b>473,685</b>	<b>3 106,052</b>	<b>3 625,352</b>	<b>7 205,088</b>

Annexe 9 : PRP et PIC-RS de l'Éthiopie (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉTHIOPIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	41,499	41,499	83,998
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>48,499</b>	<b>48,499</b>	<b>98,998</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	38,892	38,892	78,785
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	38,892	38,892	78,785
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichage) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	3,889	3,889	8,778
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>81,674</b>	<b>81,674</b>	<b>166,348</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉTHIOPIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>1 056,173</b>	<b>1 056,173</b>	<b>2 122,346</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.2 : Appui à l'Installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉTHIOPIE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	30,000	30,000	350,000	350,000	730,000	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>30,000</b>	<b>30,000</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>	<b>730,000</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>30,000</b>	<b>30,000</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>	<b>730,000</b>
	A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>3 016,387</b>	<b>3 828,758</b>	<b>7 215,145</b>	
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572	
		SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>3 016,387</b>	<b>3 828,758</b>	<b>7 215,145</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉTHIOPIE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>3 016,387</b>	<b>3 828,758</b>	<b>7 215,145</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>3 016,387</b>	<b>3 828,758</b>	<b>7 215,145</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	90,000	90,000	185,000	1 508,194	1 914,379	3 607,572	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>3 016,387</b>	<b>3 828,758</b>	<b>7 215,145</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>900,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 850,000</b>	<b>15 081,935</b>	<b>19 143,788</b>	<b>36 075,723</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	9,000	9,000	9,000	27,000	27,000	24,000	78,000
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	2,000	2,500	3,000	7,500	7,000	5,500	20,000
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	0,000	35,000	45,000	80,000	
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	390,000	400,000	790,000	
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	0,000	270,000	270,000	540,000	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉTHIOPIE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	30,000	35,000	45,000	110,000	90,000	90,000	290,000	
		<b>Total Programme P16</b>	<b>41,000</b>	<b>46,500</b>	<b>57,000</b>	<b>144,500</b>	<b>819,000</b>	<b>834,500</b>	<b>1 798,000</b>	
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	23,000	15,000	38,000	
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	170,000	170,000	170,000	510,000	530,000	530,000	1 570,000	
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	20,000	30,000	60,000	110,000	600,000	800,000	1 510,000	
		<b>Total Programme P17</b>	<b>190,000</b>	<b>200,000</b>	<b>230,000</b>	<b>620,000</b>	<b>1 153,000</b>	<b>1 345,000</b>	<b>3 118,000</b>	
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	20,000	25,000	75,000	120,000	600,000	800,000	1 520,000	
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	30,000	35,000	57,000	122,000	150,000	150,000	422,000	
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P18</b>	<b>50,000</b>	<b>60,000</b>	<b>132,000</b>	<b>242,000</b>	<b>750,000</b>	<b>950,000</b>	<b>1 942,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 4</b>			<b>281,000</b>	<b>306,500</b>	<b>419,000</b>	<b>1 006,500</b>	<b>2 722,000</b>	<b>3 129,500</b>	<b>6 858,000</b>
	<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
			SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
			<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
		P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1 : Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement			0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉTHIOPIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunesses "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,250	0,000	0,250	0,000	0,000	0,250
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,550</b>	<b>0,300</b>	<b>1,150</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>4,150</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,850</b>	<b>0,600</b>	<b>2,090</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>8,090</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	1,000	2,000	2,000	5,000
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	3,000	4,000	4,000	11,000
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	0,150	0,050	0,050	0,250
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	4,000	7,000	11,500	22,500	0,000	0,000	22,500
		<b>Total Programme P21</b>	<b>4,150</b>	<b>9,150</b>	<b>13,650</b>	<b>26,950</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>39,050</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,200</b>



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ÉTHIOPIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
<b>Total Programme P23</b>		<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>5,350</b>	<b>11,150</b>	<b>15,650</b>	<b>32,150</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>55,250</b>	
<b>TOTAUX</b>			<b>336,990</b>	<b>1 223,500</b>	<b>1 370,250</b>	<b>2 930,740</b>	<b>19 224,658</b>	<b>23 694,011</b>	<b>45 849,410</b>

Annexe 10 : PRP et PIC-RS de la Gambie (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GAMBIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	1 974,780	1 974,780	3 950,560
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>1 981,780</b>	<b>1 981,780</b>	<b>3 965,560</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	1 850,746	1 850,746	3 702,491
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	1 850,746	1 850,746	3 702,491
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	185,075	185,075	371,149
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>3 886,566</b>	<b>3 886,566</b>	<b>7 776,132</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GAMBIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>6 794,346</b>	<b>6 794,346</b>	<b>13 598,692</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,24	0,24	0,484	0,24	0,00	0,726
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	0,000	0,12	0,00	0,120
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>0,242</b>	<b>0,242</b>	<b>0,484</b>	<b>0,362</b>	<b>0,000</b>	<b>0,846</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	50,000	0,000	50,000	0,000	50,000	100,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GAMBIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	12,000	12,000	0,000	0,000	12,000
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	15,000	0,000	15,000	0,000	0,000	15,000
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>65,000</b>	<b>12,000</b>	<b>77,000</b>	<b>0,000</b>	<b>50,000</b>	<b>127,000</b>
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
		<b>TOTAL AXE 2</b>	<b>0,000</b>	<b>65,242</b>	<b>12,242</b>	<b>77,484</b>	<b>0,362</b>	<b>50,000</b>	<b>127,846</b>
<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		<b>Total Programme P11</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>32,517</b>	<b>56,904</b>	<b>73,163</b>	<b>162,584</b>
	P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>32,517</b>	<b>56,904</b>	<b>73,163</b>	<b>162,584</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GAMBIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>32,517</b>	<b>56,904</b>	<b>73,163</b>	<b>162,584</b>
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>32,517</b>	<b>56,904</b>	<b>73,163</b>	<b>162,584</b>
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,419	5,419	5,419	16,258	28,452	36,581	81,292
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>10,839</b>	<b>32,517</b>	<b>56,904</b>	<b>73,163</b>	<b>162,584</b>
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>54,195</b>	<b>54,195</b>	<b>54,195</b>	<b>162,584</b>	<b>284,522</b>	<b>365,814</b>	<b>812,921</b>
	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	0,400	0,400	0,400	1,200	1,300	1,000	3,500
		SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,100	0,150	0,200	0,450	0,300	0,250	1,000
		SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,600	1,400	2,000
		SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores	0,000	0,000	0,000	0,000	11,000	12,000	23,000
		SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique	0,000	0,000	0,000	0,000	3,500	4,000	7,500

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GAMBIE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	1,000	2,000	3,000	6,000	6,000	8,000	20,000	
		<b>Total Programme P16</b>	<b>1,500</b>	<b>2,550</b>	<b>3,600</b>	<b>7,650</b>	<b>22,700</b>	<b>26,650</b>	<b>57,000</b>	
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	3,000	1,000	4,000	
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	4,000	7,000	15,000	26,000	55,000	73,000	154,000	
		<b>Total Programme P17</b>	<b>4,000</b>	<b>7,000</b>	<b>15,000</b>	<b>26,000</b>	<b>58,000</b>	<b>74,000</b>	<b>158,000</b>	
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	2,000	2,000	3,000	7,000	14,000	20,000	41,000	
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	2,000	3,000	5,000	10,000	10,000	10,000	30,000	
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,000	0,000	0,700	0,700	0,900	1,100	2,700	
		<b>Total Programme P18</b>	<b>4,000</b>	<b>5,000</b>	<b>8,700</b>	<b>17,700</b>	<b>24,900</b>	<b>31,100</b>	<b>73,700</b>	
	<b>TOTAL AXE 4</b>			<b>9,500</b>	<b>14,550</b>	<b>27,300</b>	<b>51,350</b>	<b>105,600</b>	<b>131,750</b>	<b>288,700</b>
	<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
			SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
			<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
		P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GAMBIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,250	0,250	0,000	0,000	0,250
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,550</b>	<b>1,150</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>4,150</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,850</b>	<b>2,090</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>8,090</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	1,000	2,000	2,000	5,000
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	3,000	4,000	4,000	11,000
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	0,150	0,050	0,050	0,250
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	1,000	3,000	1,650	5,650	0,000	0,000	5,650
		<b>Total Programme P21</b>	<b>1,150</b>	<b>5,150</b>	<b>3,800</b>	<b>10,100</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>22,200</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GAMBIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des médias et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveaux nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>2,350</b>	<b>7,150</b>	<b>5,800</b>	<b>15,300</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>38,400</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>66,685</b>	<b>146,737</b>	<b>105,387</b>	<b>318,808</b>	<b>7 199,380</b>	<b>7 356,460</b>	<b>14 874,648</b>



Annexe 11 : PRP et PIC-RS de la Guinée (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GUINEE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	210,357	210,357	421,714
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>217,357</b>	<b>217,357</b>	<b>436,714</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	197,145	197,145	395,289
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	197,145	197,145	395,289
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichage) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	19,714	19,714	40,429
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>414,004</b>	<b>414,004</b>	<b>831,007</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GUINEE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>1 557,361</b>	<b>1 557,361</b>	<b>3 124,721</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,320	0,450	<b>0,770</b>	0,000	0,000	<b>0,770</b>
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GUINEE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	18,000	<b>18,000</b>	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	30,000	0,000	<b>30,000</b>	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,320</b>	<b>0,450</b>	<b>0,770</b>	<b>30,000</b>	<b>18,000</b>	<b>48,770</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,300	0,600	0,180	<b>1,080</b>	0,000	0,000	<b>1,080</b>	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,300</b>	<b>0,600</b>	<b>0,180</b>	<b>1,080</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,080</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,300</b>	<b>0,920</b>	<b>0,630</b>	<b>1,850</b>	<b>30,000</b>	<b>18,000</b>	<b>49,850</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	32,810	32,810	<b>70,621</b>	172,254	221,470	<b>464,345</b>
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	32,810	32,810	<b>70,621</b>	172,254	221,470	<b>464,345</b>
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>65,621</b>	<b>65,621</b>	<b>141,241</b>	<b>344,508</b>	<b>442,939</b>	<b>928,689</b>	
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	32,810	32,810	<b>70,621</b>	172,254	221,470	<b>464,345</b>	
		SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	32,810	32,810	<b>70,621</b>	172,254	221,470	<b>464,345</b>	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>65,621</b>	<b>65,621</b>	<b>141,241</b>	<b>344,508</b>	<b>442,939</b>	<b>928,689</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GUINEE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	32,810	32,810	70,621	172,254	221,470	464,345	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	32,810	32,810	70,621	172,254	221,470	464,345	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>65,621</b>	<b>65,621</b>	<b>141,241</b>	<b>344,508</b>	<b>442,939</b>	<b>928,689</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	32,810	32,810	70,621	172,254	221,470	464,345	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	32,810	32,810	70,621	172,254	221,470	464,345	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>65,621</b>	<b>65,621</b>	<b>141,241</b>	<b>344,508</b>	<b>442,939</b>	<b>928,689</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	32,810	32,810	70,621	172,254	221,470	464,345	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	32,810	32,810	70,621	172,254	221,470	464,345	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>65,621</b>	<b>65,621</b>	<b>141,241</b>	<b>344,508</b>	<b>442,939</b>	<b>928,689</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>328,103</b>	<b>328,103</b>	<b>706,206</b>	<b>1 722,542</b>	<b>2 214,697</b>	<b>4 643,445</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	1,000	2,000	2,000	5,000	8,000	8,000	21,000
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,800	0,800	1,000	2,600	2,000	1,400	6,000
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	30,000	45,000	
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	88,000	90,000	178,000	
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	0,000	80,000	100,000	180,000	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GUINEE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	5,000	15,000	20,000	40,000	60,000	75,000	175,000
		<b>Total Programme P16</b>	<b>6,800</b>	<b>17,800</b>	<b>23,000</b>	<b>47,600</b>	<b>253,000</b>	<b>304,400</b>	<b>605,000</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	10,000	25,000
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	80,000	100,000	118,000	298,000	700,000	800,000	1 798,000
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	22,000	30,000	48,000	100,000	250,000	410,000	760,000
		<b>Total Programme P17</b>	<b>102,000</b>	<b>130,000</b>	<b>166,000</b>	<b>398,000</b>	<b>965,000</b>	<b>1 220,000</b>	<b>2 583,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	20,000	25,000	35,000	80,000	150,000	160,000	390,000
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	5,000	10,000	17,000	32,000	30,000	30,000	92,000
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	1,000	1,000	2,000	4,000	3,500	3,000	10,500
		<b>Total Programme P18</b>	<b>26,000</b>	<b>36,000</b>	<b>54,000</b>	<b>116,000</b>	<b>183,500</b>	<b>193,000</b>	<b>492,500</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>134,800</b>	<b>183,800</b>	<b>243,000</b>	<b>561,600</b>	<b>1 401,500</b>	<b>1 717,400</b>	<b>3 680,500</b>
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GUINEE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunesses "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	1,000	2,000	2,000	5,000
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	3,000	4,000	4,000	11,000
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	0,150	0,050	0,050	0,250
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	3,000	6,000	7,000	16,000	0,000	0,000	16,000
		<b>Total Programme P21</b>	<b>3,150</b>	<b>8,150</b>	<b>9,150</b>	<b>20,450</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>32,550</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	GUINEE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	<b>3,000</b>	0,000	0,000	<b>3,000</b>
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>4,350</b>	<b>10,150</b>	<b>11,150</b>	<b>25,650</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>48,750</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>190,090</b>	<b>528,573</b>	<b>588,483</b>	<b>1 307,146</b>	<b>4 725,953</b>	<b>5 522,008</b>	<b>11 555,107</b>

Annexe 12 : PRP et PIC-RS du Mali (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MALI						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	2 218,050	2 218,050	4 437,100
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>2 225,050</b>	<b>2 225,050</b>	<b>4 452,100</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	2 078,736	2 078,736	4 158,472
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	2 078,736	2 078,736	4 158,472
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichage) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	207,874	207,874	416,747
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>4 365,346</b>	<b>4 365,346</b>	<b>8 733,691</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	510,430	525,000	1 036,430
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MALI						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>513,930</b>	<b>528,500</b>	<b>1 044,430</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>7 501,826</b>	<b>7 516,396</b>	<b>15 028,221</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,256	0,000	<b>0,256</b>	0,000	0,000	<b>0,256</b>
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	2,425	0,000	<b>2,425</b>	0,000	0,000	<b>2,425</b>
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>2,681</b>	<b>0,000</b>	<b>2,681</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>2,681</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.2 : Appui à l'Installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,305	0,000	<b>0,305</b>	0,000	0,000	<b>0,305</b>
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	1,692	<b>1,692</b>	0,000	0,000	<b>1,692</b>
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,305</b>	<b>1,692</b>	<b>1,997</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,997</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,68	0,80	<b>1,477</b>	0,00	0,00	<b>1,477</b>
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,85	0,28	<b>1,130</b>	0,00	0,00	<b>1,130</b>
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	2,00	<b>2,000</b>	31,40	0,00	<b>33,400</b>
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>1,527</b>	<b>3,080</b>	<b>4,607</b>	<b>31,400</b>	<b>0,000</b>	<b>36,007</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	51,708	<b>51,708</b>	0,000	0,000	<b>51,708</b>
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MALI							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	1,500	1,500	150,000	0,000	151,500	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	20,000	20,000	0,000	0,000	20,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	0,000	30,000	0,000	30,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>73,208</b>	<b>73,208</b>	<b>180,000</b>	<b>0,000</b>	<b>253,208</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,814	0,814	0,000	30,000	30,814	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	6,149	0,000	6,149	2,000	0,000	8,149	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>6,149</b>	<b>0,814</b>	<b>6,963</b>	<b>2,000</b>	<b>30,000</b>	<b>38,963</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,695	0,695	0,000	0,000	0,695	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,695</b>	<b>0,695</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,695</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,000</b>	<b>10,661</b>	<b>79,489</b>	<b>90,150</b>	<b>213,400</b>	<b>30,000</b>	<b>333,550</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	90,000	90,000	185,000	758,170	974,790	1 917,960
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	90,000	90,000	185,000	758,170	974,790	1 917,960
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>1 516,340</b>	<b>1 949,580</b>	<b>3 835,920</b>	
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	90,000	90,000	185,000	758,170	974,790	1 917,960	
		SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	90,000	90,000	185,000	758,170	974,790	1 917,960	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>1 516,340</b>	<b>1 949,580</b>	<b>3 835,920</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MALI							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	90,000	90,000	185,000	743,600	974,790	1 903,390	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	90,000	90,000	185,000	758,170	974,790	1 917,960	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>1 501,770</b>	<b>1 949,580</b>	<b>3 821,350</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	90,000	90,000	185,000	758,170	974,790	1 917,960	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	90,000	90,000	185,000	758,170	974,790	1 917,960	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>1 516,340</b>	<b>1 949,580</b>	<b>3 835,920</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	90,000	90,000	185,000	758,170	974,790	1 917,960	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	90,000	90,000	185,000	758,170	974,790	1 917,960	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>370,000</b>	<b>1 516,340</b>	<b>1 949,580</b>	<b>3 835,920</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>900,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 850,000</b>	<b>7 567,130</b>	<b>9 747,900</b>	<b>19 165,030</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	1,800	1,800	1,800	5,400	5,000	4,600	15,000
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,500	0,500	0,600	1,600	2,000	1,400	5,000
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	0,000	12,000	22,000	34,000	
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	64,000	70,000	134,000	
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	0,000	60,000	50,000	110,000	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MALI							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	20,000	30,000	45,000	95,000	80,000	96,000	271,000	
		<b>Total Programme P16</b>	<b>22,300</b>	<b>32,300</b>	<b>47,400</b>	<b>102,000</b>	<b>223,000</b>	<b>244,000</b>	<b>569,000</b>	
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	12,000	8,000	20,000	
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	10,000	10,000	30,000	50,000	110,000	120,000	280,000	
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	50,000	100,000	150,000	300,000	700,000	800,000	1 800,000	
		<b>Total Programme P17</b>	<b>60,000</b>	<b>110,000</b>	<b>180,000</b>	<b>350,000</b>	<b>822,000</b>	<b>928,000</b>	<b>2 100,000</b>	
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	25,000	25,000	40,000	90,000	95,000	96,000	281,000	
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	5,000	7,000	8,000	20,000	50,000	70,000	140,000	
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	1,000	1,000	2,000	4,000	7,000	8,000	19,000	
		<b>Total Programme P18</b>	<b>31,000</b>	<b>33,000</b>	<b>50,000</b>	<b>114,000</b>	<b>152,000</b>	<b>174,000</b>	<b>440,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 4</b>			<b>113,300</b>	<b>175,300</b>	<b>277,400</b>	<b>566,000</b>	<b>1 197,000</b>	<b>1 346,000</b>	<b>3 109,000</b>
	A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
			SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
<b>Total Programme P19</b>			<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>	
P20 : Mise en œuvre du plaidoyer		SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MALI						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	1,000	2,000	2,000	5,000
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	3,000	4,000	4,000	11,000
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	0,150	0,050	0,050	0,250
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	1,000	4,000	4,800	9,800	0,000	0,000	9,800
		<b>Total Programme P21</b>	<b>1,150</b>	<b>6,150</b>	<b>6,950</b>	<b>14,250</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>26,350</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des médias et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,200</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MALI						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
<b>Total Programme P23</b>		<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>2,350</b>	<b>8,150</b>	<b>8,950</b>	<b>19,450</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>42,550</b>	
<b>TOTAUX</b>			<b>166,290</b>	<b>1 099,711</b>	<b>1 271,439</b>	<b>2 537,440</b>	<b>16 493,906</b>	<b>18 654,846</b>	<b>37 686,191</b>

Annexe 13 : PRP et PIC-RS de la Mauritanie (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MAURITANIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	1 842,413	1 842,413	3 685,825
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>1 849,413</b>	<b>1 849,413</b>	<b>3 700,825</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	1 726,692	1 726,692	3 454,384
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	1 726,692	1 726,692	3 454,384
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	172,669	172,669	346,338
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>3 626,053</b>	<b>3 626,053</b>	<b>7 255,106</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MAURITANIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>6 401,466</b>	<b>6 401,466</b>	<b>12 812,931</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.2 : Appui à l'installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	80,000	80,000	0,000	0,000	80,000



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MAURITANIE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	15,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	0,000	15,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>80,000</b>	<b>80,000</b>	<b>15,000</b>	<b>15,000</b>	<b>110,000</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	0,000	0,000	300,000	0,000	300,000	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>300,000</b>	<b>0,000</b>	<b>300,000</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>80,000</b>	<b>80,000</b>	<b>315,000</b>	<b>15,000</b>	<b>410,000</b>
	A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	16,516	16,516	38,032	86,709	111,483	236,224
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	16,516	16,516	38,032	86,709	111,483	236,224
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>33,032</b>	<b>33,032</b>	<b>76,064</b>	<b>173,418</b>	<b>222,966</b>	<b>472,448</b>	
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	16,516	16,516	38,032	86,709	111,483	236,224	
		SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	16,516	16,516	38,032	86,709	111,483	236,224	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>33,032</b>	<b>33,032</b>	<b>76,064</b>	<b>173,418</b>	<b>222,966</b>	<b>472,448</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MAURITANIE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	16,516	16,516	<b>38,032</b>	86,709	111,483	<b>236,224</b>	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	16,516	16,516	<b>38,032</b>	86,709	111,483	<b>236,224</b>	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>33,032</b>	<b>33,032</b>	<b>76,064</b>	<b>173,418</b>	<b>222,966</b>	<b>472,448</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	16,516	16,516	<b>38,032</b>	86,709	111,483	<b>236,224</b>	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	16,516	16,516	<b>38,032</b>	86,709	111,483	<b>236,224</b>	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>33,032</b>	<b>33,032</b>	<b>76,064</b>	<b>173,418</b>	<b>222,966</b>	<b>472,448</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	16,516	16,516	<b>38,032</b>	86,709	111,483	<b>236,224</b>	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	16,516	16,516	<b>38,032</b>	86,709	111,483	<b>236,224</b>	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>33,032</b>	<b>33,032</b>	<b>76,064</b>	<b>173,418</b>	<b>222,966</b>	<b>472,448</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>165,160</b>	<b>165,160</b>	<b>380,320</b>	<b>867,090</b>	<b>1 114,830</b>	<b>2 362,240</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	0,400	0,400	0,400	<b>1,200</b>	1,200	1,200	<b>3,600</b>
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,100	0,150	0,200	<b>0,450</b>	0,700	0,550	<b>1,700</b>
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	20,000	20,000	<b>40,000</b>	
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	80,000	70,000	<b>150,000</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MAURITANIE							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	11,000	14,000	15,000	40,000	50,000	66,000	156,000	
		<b>Total Programme P16</b>	<b>11,500</b>	<b>14,550</b>	<b>15,600</b>	<b>41,650</b>	<b>151,900</b>	<b>157,750</b>	<b>351,300</b>	
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	5,000	2,000	7,000	
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	30,000	40,000	40,000	110,000	400,000	500,000	1 010,000	
		<b>Total Programme P17</b>	<b>30,000</b>	<b>40,000</b>	<b>40,000</b>	<b>110,000</b>	<b>405,000</b>	<b>502,000</b>	<b>1 017,000</b>	
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	5,000	6,000	10,000	21,000	20,000	20,000	61,000	
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	20,000	30,000	50,000	100,000	100,000	105,000	305,000	
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,200	0,400	1,000	1,600	2,000	2,000	5,600	
		<b>Total Programme P18</b>	<b>25,200</b>	<b>36,400</b>	<b>61,000</b>	<b>122,600</b>	<b>122,000</b>	<b>127,000</b>	<b>371,600</b>	
	<b>TOTAL AXE 4</b>		<b>66,700</b>	<b>90,950</b>	<b>116,600</b>	<b>274,250</b>	<b>678,900</b>	<b>786,750</b>	<b>1 739,900</b>	
	<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
			SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
			<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
P20 : Mise en œuvre du plaidoyer		SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MAURITANIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunesses "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	1,000	2,000	2,000	5,000
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	3,000	4,000	4,000	11,000
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	0,150	0,050	0,050	0,250
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	3,000	4,000	3,750	10,750	0,000	0,000	10,750
		<b>Total Programme P21</b>	<b>3,150</b>	<b>6,150</b>	<b>5,900</b>	<b>15,200</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>27,300</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	MAURITANIE						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	<b>3,000</b>	0,000	0,000	<b>3,000</b>
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>4,350</b>	<b>8,150</b>	<b>7,900</b>	<b>20,400</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>43,500</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>121,690</b>	<b>269,860</b>	<b>375,260</b>	<b>766,810</b>	<b>8 277,006</b>	<b>8 332,596</b>	<b>17 376,411</b>

Annexe 14 : PRP et PIC-RS du Niger (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGER						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	2 266,346	2 266,346	4 533,693
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>2 273,346</b>	<b>2 273,346</b>	<b>4 548,693</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	2 123,999	2 123,999	4 248,998
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	2 123,999	2 123,999	4 248,998
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	212,400	212,400	425,800
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>4 460,397</b>	<b>4 460,397</b>	<b>8 923,795</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	500,000	500,000	1 001,000
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGER						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>503,500</b>	<b>503,500</b>	<b>1 009,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>7 634,744</b>	<b>7 634,744</b>	<b>15 279,487</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.2 : Appui à l'Installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	3,300	<b>3,300</b>	0,000	0,000	<b>3,300</b>
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,300</b>	<b>3,300</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,300</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,28	2,20	<b>2,482</b>	0,00	0,00	<b>2,482</b>
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	75,00	75,00	<b>150,000</b>
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>0,282</b>	<b>2,200</b>	<b>2,482</b>	<b>75,000</b>	<b>75,000</b>	<b>152,482</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	16,500	<b>16,500</b>	1,650	0,000	<b>18,150</b>
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGER							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	20,000	0,000	20,000	0,000	0,000	20,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	15,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>20,000</b>	<b>16,500</b>	<b>36,500</b>	<b>1,650</b>	<b>15,000</b>	<b>53,150</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	0,000	3,040	0,000	3,040	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	27,558	25,000	0,000	52,558	17,442	0,000	70,000	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>27,558</b>	<b>25,000</b>	<b>0,000</b>	<b>52,558</b>	<b>20,482</b>	<b>0,000</b>	<b>73,040</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	0,000	2,175	0,000	2,175	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	2,200	0,000	2,200	0,000	0,000	2,200	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>2,200</b>	<b>0,000</b>	<b>2,200</b>	<b>2,175</b>	<b>0,000</b>	<b>4,375</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>27,558</b>	<b>47,482</b>	<b>22,000</b>	<b>97,040</b>	<b>99,307</b>	<b>90,000</b>	<b>286,347</b>
	A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	45,000	45,000	95,000	278,411	361,528	734,939
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	45,000	45,000	95,000	278,411	361,528	734,939
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>90,000</b>	<b>90,000</b>	<b>190,000</b>	<b>556,821</b>	<b>723,056</b>	<b>1 469,878</b>	
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	45,000	45,000	95,000	290,911	374,028	759,939	
		SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	45,000	45,000	95,000	290,911	374,028	759,939	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>90,000</b>	<b>90,000</b>	<b>190,000</b>	<b>581,821</b>	<b>748,056</b>	<b>1 519,878</b>	
P13: Promotion de modèles d'intensification des		SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	45,000	45,000	95,000	278,411	361,528	734,939	



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGER						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	productions agricoles et animales durables	SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	45,000	45,000	95,000	278,411	361,528	734,939
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>90,000</b>	<b>90,000</b>	<b>190,000</b>	<b>556,821</b>	<b>723,056</b>	<b>1 469,878</b>
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	45,000	45,000	95,000	290,911	374,028	759,939
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	45,000	45,000	95,000	290,911	374,028	759,939
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>90,000</b>	<b>90,000</b>	<b>190,000</b>	<b>581,821</b>	<b>748,056</b>	<b>1 519,878</b>
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	45,000	45,000	95,000	290,911	374,028	759,939
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	45,000	45,000	95,000	290,911	374,028	759,939
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>90,000</b>	<b>90,000</b>	<b>190,000</b>	<b>581,821</b>	<b>748,056</b>	<b>1 519,878</b>
		<b>TOTAL AXE 3</b>	<b>50,000</b>	<b>450,000</b>	<b>450,000</b>	<b>950,000</b>	<b>2 859,107</b>	<b>3 690,281</b>	<b>7 499,388</b>
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	1,800	1,800	2,000	5,600	5,000	4,600
SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois			0,900	0,900	1,000	2,800	3,000	2,200	8,000
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	0,000	10,000	14,000	24,000
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	85,000	100,000	185,000
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	0,000	80,000	70,000	150,000
SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires			15,000	25,000	40,000	80,000	85,000	85,000	250,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGER						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P16</b>	<b>17,700</b>	<b>27,700</b>	<b>43,000</b>	<b>88,400</b>	<b>268,000</b>	<b>275,800</b>	<b>632,200</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	15,000	10,000	<b>25,000</b>
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	0,000	0,000	10,000	<b>10,000</b>	300,000	0,000	<b>310,000</b>
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	50,000	100,000	150,000	<b>300,000</b>	700,000	814,000	<b>1 814,000</b>
		<b>Total Programme P17</b>	<b>50,000</b>	<b>100,000</b>	<b>160,000</b>	<b>310,000</b>	<b>1 015,000</b>	<b>824,000</b>	<b>2 149,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	20,000	20,000	30,000	<b>70,000</b>	120,000	120,000	<b>310,000</b>
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	3,000	3,000	5,000	<b>11,000</b>	50,000	60,000	<b>121,000</b>
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	1,000	2,000	2,000	<b>5,000</b>	4,000	5,000	<b>14,000</b>
		<b>Total Programme P18</b>	<b>24,000</b>	<b>25,000</b>	<b>37,000</b>	<b>86,000</b>	<b>174,000</b>	<b>185,000</b>	<b>445,000</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>91,700</b>	<b>152,700</b>	<b>240,000</b>	<b>484,400</b>	<b>1 457,000</b>	<b>1 284,800</b>	<b>3 226,200</b>
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	<b>0,040</b>	0,000	0,000	<b>0,040</b>
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,250	0,000	0,000	<b>0,250</b>	0,000	0,000	<b>0,250</b>
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,250	0,000	<b>0,250</b>	0,000	0,000	<b>0,250</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGER						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,550</b>	<b>0,550</b>	<b>0,300</b>	<b>1,400</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>4,400</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,890</b>	<b>0,850</b>	<b>0,600</b>	<b>2,340</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>8,340</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	2,000	2,000	<b>5,000</b>
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	<b>3,000</b>	4,000	4,000	<b>11,000</b>
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	<b>0,150</b>	0,050	0,050	<b>0,250</b>
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	<b>0,300</b>	0,000	0,000	<b>0,300</b>
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	3,000	5,000	2,700	<b>10,700</b>	0,000	0,000	<b>10,700</b>
		<b>Total Programme P21</b>	<b>3,150</b>	<b>7,150</b>	<b>4,850</b>	<b>15,150</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>27,250</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	3,000	3,000	<b>7,000</b>
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,250	0,500	0,500	<b>1,250</b>	2,500	2,500	<b>6,250</b>
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,250</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,250</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,250</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGER						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
	<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>4,400</b>	<b>9,150</b>	<b>6,850</b>	<b>20,400</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>43,500</b>	
<b>TOTAUX</b>			<b>174,548</b>	<b>665,182</b>	<b>724,450</b>	<b>1 564,180</b>	<b>12 064,708</b>	<b>12 714,374</b>	<b>26 343,262</b>

Annexe 15 : PRP et PIC-RS du Nigeria (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGERIA						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	1 239,293	1 239,293	2 479,585
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	5,250	5,250	11,500
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>1 244,543</b>	<b>1 244,543</b>	<b>2 491,085</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	99,375	99,375	199,750
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	99,375	99,375	199,750
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>331,250</b>	<b>331,250</b>	<b>665,500</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	1 161,454	1 161,454	2 323,907
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	1 161,454	1 161,454	2 323,907
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichage) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	116,145	116,145	233,291
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>2 439,052</b>	<b>2 439,052</b>	<b>4 881,105</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	393,750	393,750	788,500
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	2,625	2,625	6,250

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGERIA						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>396,375</b>	<b>396,375</b>	<b>794,750</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>4 411,220</b>	<b>4 411,220</b>	<b>8 832,440</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	1,775	1,775	0,000	0,000	1,775
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,775</b>	<b>1,775</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,775</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.2 : Appui à l'Installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	2,941	2,941	1,202	0,000	4,143
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>2,941</b>	<b>2,941</b>	<b>1,202</b>	<b>0,000</b>	<b>4,143</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	4,46	0,00	0,00	4,459	0,00	0,00	4,459
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		<b>Total Programme P7</b>	<b>4,459</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>4,459</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>4,459</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGERIA							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	45,000	0,000	45,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	60,000	60,000	0,000	0,000	60,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>60,000</b>	<b>60,000</b>	<b>45,000</b>	<b>0,000</b>	<b>105,000</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	4,583	0,000	0,000	4,583	0,000	0,000	4,583	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	500,000	0,000	500,000	636,800	243,859	1 380,659	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>4,583</b>	<b>500,000</b>	<b>0,000</b>	<b>504,583</b>	<b>636,800</b>	<b>243,859</b>	<b>1 385,242</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,090	0,000	0,000	0,090	0,000	0,000	0,090	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,090</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,090</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,090</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>9,132</b>	<b>500,000</b>	<b>64,716</b>	<b>573,848</b>	<b>683,002</b>	<b>243,859</b>	<b>1 500,709</b>
	A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	3,750	175,000	175,000	353,750	1 485,847	2 039,894	3 879,491
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	3,750	175,000	175,000	353,750	1 485,847	2 039,894	3 879,491
<b>Total Programme P11</b>			<b>7,500</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>	<b>707,500</b>	<b>2 971,694</b>	<b>4 079,789</b>	<b>7 758,982</b>	
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	3,750	175,000	175,000	353,750	1 485,847	2 039,894	3 879,491	
		SP 12.2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	3,750	175,000	175,000	353,750	1 485,847	2 039,894	3 879,491	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>7,500</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>	<b>707,500</b>	<b>2 971,694</b>	<b>4 079,789</b>	<b>7 758,982</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGERIA							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	3,750	175,000	175,000	353,750	1 695,957	2 250,004	4 299,711	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	3,750	175,000	175,000	353,750	1 695,957	2 250,004	4 299,711	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>7,500</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>	<b>707,500</b>	<b>3 391,914</b>	<b>4 500,009</b>	<b>8 599,422</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	3,750	175,000	175,000	353,750	1 695,957	2 250,004	4 299,711	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	3,750	175,000	175,000	353,750	1 695,957	2 250,004	4 299,711	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>7,500</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>	<b>707,500</b>	<b>3 391,914</b>	<b>4 500,009</b>	<b>8 599,422</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	3,750	175,000	175,000	353,750	1 695,957	2 250,004	4 299,711	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	3,750	175,000	175,000	353,750	1 695,957	2 250,004	4 299,711	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>7,500</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>	<b>707,500</b>	<b>3 391,914</b>	<b>4 500,009</b>	<b>8 599,422</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>37,500</b>	<b>1 750,000</b>	<b>1 750,000</b>	<b>3 537,500</b>	<b>16 119,129</b>	<b>21 659,604</b>	<b>41 316,232</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	10,000	12,000	14,000	36,000	48,000	47,000	131,000
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	4,500	4,500	5,000	14,000	11,000	10,000	35,000
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	900,000	900,000	1 800,000	
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	0,000	300,000	250,000	550,000	



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGERIA						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	130,000	130,000	130,000	<b>390,000</b>	380,000	380,000	<b>1 150,000</b>
		<b>Total Programme P16</b>	<b>144,500</b>	<b>146,500</b>	<b>149,000</b>	<b>440,000</b>	<b>1 639,000</b>	<b>1 587,000</b>	<b>3 666,000</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	90,000	70,000	<b>160,000</b>
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	300,000	400,000	750,000	<b>1 450,000</b>	1 700,000	1 900,000	<b>5 050,000</b>
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	20,000	25,000	32,000	<b>77,000</b>	600,000	800,000	<b>1 477,000</b>
		<b>Total Programme P17</b>	<b>320,000</b>	<b>425,000</b>	<b>782,000</b>	<b>1 527,000</b>	<b>2 390,000</b>	<b>2 770,000</b>	<b>6 687,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	80,000	80,000	120,000	<b>280,000</b>	360,000	436,000	<b>1 076,000</b>
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	30,000	30,000	40,000	<b>100,000</b>	250,000	300,000	<b>650,000</b>
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P18</b>	<b>110,000</b>	<b>110,000</b>	<b>160,000</b>	<b>380,000</b>	<b>610,000</b>	<b>736,000</b>	<b>1 726,000</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>574,500</b>	<b>681,500</b>	<b>1 091,000</b>	<b>2 347,000</b>	<b>4 639,000</b>	<b>5 093,000</b>	<b>12 079,000</b>
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	<b>0,040</b>	0,000	0,000	<b>0,040</b>
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGERIA						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunesses "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	1,000	2,000	2,000	5,000
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	3,000	4,000	4,000	11,000
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	0,150	0,050	0,050	0,250
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	7,000	8,000	16,500	31,500	0,000	0,000	31,500
		<b>Total Programme P21</b>	<b>7,150</b>	<b>10,150</b>	<b>18,650</b>	<b>35,950</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>48,050</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	NIGERIA						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des médias et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveaux nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>8,350</b>	<b>12,150</b>	<b>20,650</b>	<b>41,150</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>64,250</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>630,122</b>	<b>2 949,250</b>	<b>2 931,966</b>	<b>6 511,338</b>	<b>25 866,900</b>	<b>31 422,232</b>	<b>63 800,471</b>

Annexe 16 : PRP et PIC-RS du Sénégal (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SENEGAL						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	351,869	351,869	704,737
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>358,869</b>	<b>358,869</b>	<b>719,737</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	329,768	329,768	660,536
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	329,768	329,768	660,536
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	32,977	32,977	66,954
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>692,513</b>	<b>692,513</b>	<b>1 388,026</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SENEGAL						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>1 977,381</b>	<b>1 977,381</b>	<b>3 964,763</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,322	0,322	0,814	0,559	1,695
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,322</b>	<b>0,322</b>	<b>0,814</b>	<b>0,559</b>	<b>1,695</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.2 : Appui à l'Installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	1,102	1,102	0,000	0,000	1,102
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,102</b>	<b>1,102</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,102</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00	0,000
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	3,39	3,390	0,00	0,00	3,390

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SENEGAL							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,84	0,00	<b>0,838</b>	0,00	0,00	<b>0,838</b>	
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,000</b>	<b>0,838</b>	<b>3,390</b>	<b>4,228</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>4,228</b>	
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	80,000	<b>80,000</b>	0,000	0,000	<b>80,000</b>	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	15,000	0,000	<b>15,000</b>	0,000	0,000	<b>15,000</b>	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>15,000</b>	<b>80,000</b>	<b>95,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>95,000</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	14,394	19,081	<b>33,475</b>	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>14,394</b>	<b>19,081</b>	<b>33,475</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,000</b>	<b>15,838</b>	<b>84,814</b>	<b>100,652</b>	<b>15,208</b>	<b>19,640</b>	<b>135,499</b>
	A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>
SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués			5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SENEGAL						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P11</b>	<b>10,000</b>	<b>81,789</b>	<b>81,789</b>	<b>173,578</b>	<b>429,392</b>	<b>552,075</b>	<b>1 155,045</b>
	P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>
		SP 12.2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>81,789</b>	<b>81,789</b>	<b>173,578</b>	<b>429,392</b>	<b>552,075</b>	<b>1 155,045</b>
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>81,789</b>	<b>81,789</b>	<b>173,578</b>	<b>429,392</b>	<b>552,075</b>	<b>1 155,045</b>
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>81,789</b>	<b>81,789</b>	<b>173,578</b>	<b>429,392</b>	<b>552,075</b>	<b>1 155,045</b>
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	40,894	40,894	<b>86,789</b>	214,696	276,038	<b>577,523</b>
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>81,789</b>	<b>81,789</b>	<b>173,578</b>	<b>429,392</b>	<b>552,075</b>	<b>1 155,045</b>
		<b>TOTAL AXE 3</b>	<b>50,000</b>	<b>408,945</b>	<b>408,945</b>	<b>867,889</b>	<b>2 146,960</b>	<b>2 760,377</b>	<b>5 775,226</b>
<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	1,000	1,000	1,000	<b>3,000</b>	3,000	3,000	<b>9,000</b>
		SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	0,900	0,900	1,000	<b>2,800</b>	2,200	2,000	<b>7,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SENEGAL						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)	0,000	0,000	0,000	0,000	10,000	14,000	24,000
		SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores	0,000	0,000	0,000	0,000	60,000	50,000	110,000
		SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique	0,000	0,000	0,000	0,000	40,000	30,000	70,000
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	15,000	20,000	25,000	60,000	60,000	76,000	196,000
		<b>Total Programme P16</b>	<b>16,900</b>	<b>21,900</b>	<b>27,000</b>	<b>65,800</b>	<b>175,200</b>	<b>175,000</b>	<b>416,000</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	10,000	5,000	15,000
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	20,000	30,000	60,000	110,000	475,000	800,000	1 385,000
		<b>Total Programme P17</b>	<b>20,000</b>	<b>30,000</b>	<b>60,000</b>	<b>110,000</b>	<b>485,000</b>	<b>805,000</b>	<b>1 400,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	20,000	20,000	37,000	77,000	70,000	70,000	217,000
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	20,000	30,000	55,000	105,000	105,000	105,000	315,000
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,300	0,300	0,300	0,900	3,000	3,000	6,900



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SENEGAL							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		<b>Total Programme P18</b>	<b>40,300</b>	<b>50,300</b>	<b>92,300</b>	<b>182,900</b>	<b>178,000</b>	<b>178,000</b>	<b>538,900</b>	
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>77,200</b>	<b>102,200</b>	<b>179,300</b>	<b>358,700</b>	<b>838,200</b>	<b>1 158,000</b>	<b>2 354,900</b>	
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	<b>0,040</b>	0,000	0,000	<b>0,040</b>	
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>	
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>	
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>	
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>	
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>	
			<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>
	<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	<b>1,000</b>	2,000	2,000	<b>5,000</b>
			SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	<b>3,000</b>	4,000	4,000	<b>11,000</b>
SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement			0,050	0,050	0,050	<b>0,150</b>	0,050	0,050	<b>0,250</b>	
SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels			0,100	0,100	0,100	<b>0,300</b>	0,000	0,000	<b>0,300</b>	
SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie			2,000	3,000	4,750	<b>9,750</b>	0,000	0,000	<b>9,750</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SENEGAL						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P21</b>	<b>2,150</b>	<b>5,150</b>	<b>6,900</b>	<b>14,200</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>26,300</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>3,350</b>	<b>7,150</b>	<b>8,900</b>	<b>19,400</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>42,500</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>131,190</b>	<b>539,733</b>	<b>687,558</b>	<b>1 358,481</b>	<b>4 992,299</b>	<b>5 929,948</b>	<b>12 280,728</b>

Annexe 17 : PRP et PIC-RS du Soudan (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SOUDAN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	3 373,583	3 373,583	6 748,165
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>3 380,583</b>	<b>3 380,583</b>	<b>6 763,165</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	3 161,690	3 161,690	6 324,381
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	3 161,690	3 161,690	6 324,381
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichage) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	316,169	316,169	633,338
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>6 639,550</b>	<b>6 639,550</b>	<b>13 282,100</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SOUDAN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>10 946,132</b>	<b>10 946,132</b>	<b>21 902,265</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.2 : Appui à l'Installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,66	2,57	3,36	<b>6,580</b>	3,72	3,72	<b>14,020</b>
		<b>Total Programme P7</b>	<b>0,655</b>	<b>2,565</b>	<b>3,360</b>	<b>6,580</b>	<b>3,720</b>	<b>3,720</b>	<b>14,020</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	80,000	0,000	<b>80,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SOUDAN							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	20,000	20,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>80,000</b>	<b>20,000</b>	<b>100,000</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	80,000	80,000	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	250,000	250,000	4,200	0,000	254,200	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>250,000</b>	<b>250,000</b>	<b>4,200</b>	<b>80,000</b>	<b>334,200</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>0,655</b>	<b>2,565</b>	<b>253,360</b>	<b>256,580</b>	<b>87,920</b>	<b>103,720</b>	<b>448,220</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>310,000</b>	<b>1 143,461</b>	<b>1 457,189</b>	<b>2 910,650</b>	
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325	
		SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>310,000</b>	<b>1 143,461</b>	<b>1 457,189</b>	<b>2 910,650</b>	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SOUDAN							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
	P13: Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325	
		SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325	
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>310,000</b>	<b>1 143,461</b>	<b>1 457,189</b>	<b>2 910,650</b>	
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325	
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325	
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>310,000</b>	<b>1 143,461</b>	<b>1 457,189</b>	<b>2 910,650</b>	
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325	
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	75,000	75,000	155,000	571,731	728,594	1 455,325	
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>310,000</b>	<b>1 143,461</b>	<b>1 457,189</b>	<b>2 910,650</b>	
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>750,000</b>	<b>750,000</b>	<b>1 550,000</b>	<b>5 717,305</b>	<b>7 285,945</b>	<b>14 553,250</b>	
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	3,000	4,000	5,000	12,000	6,000	5,000	23,000
			SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois	1,100	1,650	2,200	4,950	3,300	2,750	11,000
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	170,000	170,000	340,000	
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	0,000	100,000	90,000	190,000	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SOUDAN							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires	25,000	40,000	60,000	125,000	150,000	175,000	450,000	
		<b>Total Programme P16</b>	<b>29,100</b>	<b>45,650</b>	<b>67,200</b>	<b>141,950</b>	<b>429,300</b>	<b>442,750</b>	<b>1 014,000</b>	
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	0,000	22,000	18,000	40,000	
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	30,000	30,000	35,000	95,000	110,000	120,000	325,000	
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	150,000	180,000	330,000	660,000	1 200,000	1 500,000	3 360,000	
		<b>Total Programme P17</b>	<b>180,000</b>	<b>210,000</b>	<b>365,000</b>	<b>755,000</b>	<b>1 332,000</b>	<b>1 638,000</b>	<b>3 725,000</b>	
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	70,000	70,000	91,000	231,000	220,000	250,000	701,000	
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	100,000	120,000	180,000	400,000	450,000	450,000	1 300,000	
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		<b>Total Programme P18</b>	<b>170,000</b>	<b>190,000</b>	<b>271,000</b>	<b>631,000</b>	<b>670,000</b>	<b>700,000</b>	<b>2 001,000</b>	
	<b>TOTAL AXE 4</b>			<b>379,100</b>	<b>445,650</b>	<b>703,200</b>	<b>1 527,950</b>	<b>2 431,300</b>	<b>2 780,750</b>	<b>6 740,000</b>
	<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	0,040	0,000	0,000	0,040
			SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900
<b>Total Programme P19</b>			<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>	
P20 : Mise en œuvre du plaidoyer		SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	0,900	1,500	1,500	3,900	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SOUDAN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunesses "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	1,000	2,000	2,000	5,000
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	3,000	4,000	4,000	11,000
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	0,150	0,050	0,050	0,250
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	4,000	6,500	9,200	19,700	0,000	0,000	19,700
		<b>Total Programme P21</b>	<b>4,150</b>	<b>8,650</b>	<b>11,350</b>	<b>24,150</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>36,250</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000



AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	SOUDAN						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des médias et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveaux nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	3,000	0,000	0,000	3,000
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>5,350</b>	<b>10,650</b>	<b>13,350</b>	<b>29,350</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>52,450</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>435,745</b>	<b>1 214,465</b>	<b>1 725,510</b>	<b>3 375,720</b>	<b>19 197,207</b>	<b>21 131,097</b>	<b>43 704,025</b>

Annexe 18 : PRP et PIC-RS du Tchad (en Millions de dollars US)

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	TCHAD						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
A1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	P1 : Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	SP 1.1 : Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres et leur extension à la Région	0,000	0,500	0,500	1,000	2 296,755	2 296,755	4 594,510
		SP 1.2 : Développement de « l'Économie de la dégradation des terres » et de l'Économie verte	0,000	0,500	0,500	1,000	7,000	7,000	15,000
		<b>Total Programme P1</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>2 303,755</b>	<b>2 303,755</b>	<b>4 609,510</b>
	P2 : Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	SP 2.1 : Protection et aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.2 : Reconstitution et protection des écosystèmes fragiles de la Région du Sahel (Peuplements de mangrove, brousse tigrée, cuvettes et oasis)	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		SP 2.3 : Protection des zones côtières	0,000	0,500	0,500	1,000	132,500	132,500	266,000
		<b>Total Programme P2</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>798,000</b>
	P3 : Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	SP 3.1 : Appui à la réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes naturels importants	0,000	0,500	0,500	1,000	2 152,498	2 152,498	4 305,995
		SP 3.2 : Promotion de la création et de la gestion des aires protégées et des parcs nationaux	0,000	0,500	0,500	1,000	2 152,498	2 152,498	4 305,995
		SP 3.3 : Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse	0,000	0,500	0,500	1,000	215,250	215,250	431,500
		<b>Total Programme P3</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,000</b>	<b>4 520,245</b>	<b>4 520,245</b>	<b>9 043,490</b>
	P4 : Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	SP 4.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme étatique de reboisement dans les pays de la Région du Sahel	0,000	0,500	0,500	1,000	525,000	525,000	1 051,000
		SP 4.2 : Promotion d'opérations « bois de village » dans les collectivités locales et de plantations privées	0,000	0,500	0,500	1,000	3,500	3,500	8,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	TCHAD						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P4</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>528,500</b>	<b>528,500</b>	<b>1 059,000</b>
		<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>0,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>10,000</b>	<b>7 750,000</b>	<b>7 750,000</b>	<b>15 510,000</b>
<b>A2 : Gestion intégrée des ressources en eau</b>	P5 : Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	SP 5.1 : Recherche et développement sur l'eau	0,000	4,850	0,000	<b>4,850</b>	0,000	0,000	<b>4,850</b>
		SP 5.2 : Mise en place de bases de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise dans les États	1,650	0,000	0,000	<b>1,650</b>	0,000	0,000	<b>1,650</b>
		SP 5.3 : Mise en place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources souterraines.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P5</b>	<b>1,650</b>	<b>4,850</b>	<b>0,000</b>	<b>6,500</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>6,500</b>
	P6 : Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	SP 6.1 : Appui à la vulgarisation des résultats d'observations météorologiques aux États	0,000	2,200	0,000	<b>2,200</b>	0,000	0,000	<b>2,200</b>
		SP 6.2 : Appui à l'Installation et au renforcement des Observatoires de l'eau dans les pays des bassins hydrographiques.	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 6.3 : Appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques dans les États	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P6</b>	<b>0,000</b>	<b>2,200</b>	<b>0,000</b>	<b>2,200</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>2,200</b>
	P7 : Préservation et gestion des ressources en eau.	SP 7.1 : Sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes sauvages	2,20	0,00	2,97	<b>5,167</b>	0,00	0,00	<b>5,167</b>
		SP 7.2 : Opérationnalisation des PN GIRE	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.3 : Préservation contre les inondations et protection des berges et des littorales	0,00	0,00	0,00	<b>0,000</b>	0,00	0,00	<b>0,000</b>
		SP 7.4 : Mobilisation des Ressources en Eau	0,00	0,00	26,85	<b>26,852</b>	0,00	0,00	<b>26,852</b>
		<b>Total Programme P7</b>	<b>2,200</b>	<b>0,000</b>	<b>29,819</b>	<b>32,019</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>32,019</b>
	P8 : Hydraulique urbaine et villageoise	SP 8.1 : Accès des Populations à l'Eau potable et à l'Assainissement	0,330	44,333	0,000	<b>44,663</b>	175,300	200,000	<b>419,963</b>
		SP 8.2 Dessalement de l'eau de mer	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	TCHAD							
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS	
		SP 8.3 : Développement de l'Hydraulique villageoise et renforcement de la résilience contre les changements climatiques en milieu rural.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.4: Gestion des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 8.5: Gestion des eaux usées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,000	15,000	
		<b>Total Programme P8</b>	<b>0,330</b>	<b>44,333</b>	<b>0,000</b>	<b>44,663</b>	<b>175,300</b>	<b>215,000</b>	<b>434,963</b>	
	P9 : Hydrauliques pastorale et agricole	SP 9.1 : Aménagement de mares et puits pour le bétail	0,000	0,734	60,000	60,734	0,000	50,000	110,734	
		SP 9.2. : Réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau à usages hydroagricoles	0,000	0,000	50,000	50,000	200,000	200,000	450,000	
		<b>Total Programme P9</b>	<b>0,000</b>	<b>0,734</b>	<b>110,000</b>	<b>110,734</b>	<b>200,000</b>	<b>250,000</b>	<b>560,734</b>	
	P10 : Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	SP 10.1 : Gestion des ressources transfrontalières.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		SP 10.2 : Charte de l'eau entre États riverains d'un bassin.	2,200	0,000	0,000	2,200	0,000	0,000	2,200	
		<b>Total Programme P10</b>	<b>2,200</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>2,200</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>2,200</b>	
	<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>6,380</b>	<b>52,117</b>	<b>139,819</b>	<b>198,316</b>	<b>375,300</b>	<b>465,000</b>	<b>1 038,616</b>
	<b>A3: Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux</b>	P11: Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	SP 11.1: Gestion durable de la fertilité des sols	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000
			SP 11.2: Gestion durable des systèmes irrigués	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000
<b>Total Programme P11</b>			<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 200,000</b>	<b>2 310,000</b>	
P12: Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone		SP 12.1: Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000	
		SP 12,2: Sécurisation des systèmes de production pastoraux	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000	
		<b>Total Programme P12</b>	<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 200,000</b>	<b>2 310,000</b>	
P13: Promotion de modèles d'intensification des		SP 13.1: Promotion de modèles d'intensification agricoles durables	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000	

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	TCHAD						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
	productions agricoles et animales durables	SP 13.2: Promotion de modèles d'intensification de production animale et de durables	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000
		<b>Total Programme P13</b>	<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 200,000</b>	<b>2 310,000</b>
	P14: Restauration des terres agricoles et pastorales	SP 14.1: Restauration des terres agricoles	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000
		SP 14.2: Restauration des parcours pastoraux	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000
		<b>Total Programme P14</b>	<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 200,000</b>	<b>2 310,000</b>
	P15: Gestion des risques agricoles et pastoraux	SP 15.1: Promotion de l'assurance sur les productions agricoles et animales	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000
		SP 15.2: Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles et animales	5,000	50,000	50,000	105,000	450,000	600,000	1 155,000
		<b>Total Programme P15</b>	<b>10,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>210,000</b>	<b>900,000</b>	<b>1 200,000</b>	<b>2 310,000</b>
	<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>50,000</b>	<b>500,000</b>	<b>500,000</b>	<b>1 050,000</b>	<b>4 500,000</b>	<b>6 000,000</b>	<b>11 550,000</b>
	<b>Axe 4 : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre</b>	P16 : Efficacité énergétique	SP 16.1 : Promotion des foyers améliorés à bois & charbon de bois	1,000	2,000	2,000	5,000	4,000	4,000
SP 16.2 : Promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois & production de charbon de bois			0,800	0,800	1,000	2,600	2,000	1,400	6,000
SP 16.3 : Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier (biogaz, biocarburants, résidus agroforestiers, etc.)			0,000	0,000	0,000	0,000	1,200	2,000	3,200
SP 16.4 : Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores			0,000	0,000	0,000	0,000	80,000	80,000	160,000
SP 16.5 : Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique			0,000	0,000	0,000	0,000	35,000	40,000	75,000
SP 16.6 : Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires			15,000	25,000	49,000	89,000	85,000	85,000	259,000

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	TCHAD						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P16</b>	<b>16,800</b>	<b>27,800</b>	<b>52,000</b>	<b>96,600</b>	<b>207,200</b>	<b>212,400</b>	<b>516,200</b>
	P17 : Amélioration du mix énergétique	SP 17.1 : Normalisation, Certifications & Optimisation de la demande d'énergie conventionnelle	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	10,000	5,000	<b>15,000</b>
		SP 17.2 : Valorisation des potentialités en hydroélectricité	6,000	7,000	10,000	<b>23,000</b>	40,000	50,000	<b>113,000</b>
		SP 17.3 : Promotion & Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification	50,000	100,000	150,000	<b>300,000</b>	750,000	917,000	<b>1 967,000</b>
		<b>Total Programme P17</b>	<b>56,000</b>	<b>107,000</b>	<b>160,000</b>	<b>323,000</b>	<b>800,000</b>	<b>972,000</b>	<b>2 095,000</b>
	P18 : Amélioration de l'accès à l'énergie	SP 18.1 : Promotion et développement de l'électrification rurale durable	10,000	15,000	18,000	<b>43,000</b>	80,000	90,000	<b>213,000</b>
		SP 18.1 : Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie	10,000	15,000	15,000	<b>40,000</b>	60,000	80,000	<b>180,000</b>
		SP 18.3 : Plateforme multifonctionnelle d'accès à l'énergie & forces motrices	0,400	0,500	0,500	<b>1,400</b>	3,000	3,000	<b>7,400</b>
		<b>Total Programme P18</b>	<b>20,400</b>	<b>30,500</b>	<b>33,500</b>	<b>84,400</b>	<b>143,000</b>	<b>173,000</b>	<b>400,400</b>
		<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>93,200</b>	<b>165,300</b>	<b>245,500</b>	<b>504,000</b>	<b>1 150,200</b>	<b>1 357,400</b>	<b>3 011,600</b>
<b>A5: Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques</b>	P19 : Élaboration d'une Stratégie de Communication régionale en Changement climatique et Résilience.	SP 19.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de Communication régionale	0,040	0,000	0,000	<b>0,040</b>	0,000	0,000	<b>0,040</b>
		SP 19.2 : Création et animation d'un portail régional "Changements climatiques et Résilience au Sahel"	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>
		<b>Total Programme P19</b>	<b>0,340</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,940</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,940</b>
	P20 : Mise en œuvre du plaidoyer	SP 20.1: Lancement d'une campagne "Le Sahel, c'est Maintenant !"	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 20.2 : Gala régional de l'Excellence organisé annuellement	0,300	0,300	0,300	<b>0,900</b>	1,500	1,500	<b>3,900</b>

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	TCHAD						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		SP 20.3 : Création et animation d'un mouvement régional des jeunes "Les Volontaires du Sahel"	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		<b>Total Programme P20</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,300</b>	<b>0,900</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>3,900</b>
		<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>0,640</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,840</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>7,840</b>
<b>A6: Renforcement des capacités</b>	P21 : Renforcement des capacités institutionnelles	SP 21.1. Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques	0,000	0,500	0,500	1,000	2,000	2,000	5,000
		SP 21.2: Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques	0,000	1,500	1,500	3,000	4,000	4,000	11,000
		SP 21.3 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de développement	0,050	0,050	0,050	0,150	0,050	0,050	0,250
		SP 21.4 : Traduction du PIC-RS en projets opérationnels	0,100	0,100	0,100	0,300	0,000	0,000	0,300
		SP 21.5 Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'énergie	3,000	6,000	4,950	13,950	0,000	0,000	13,950
		<b>Total Programme P21</b>	<b>3,150</b>	<b>8,150</b>	<b>7,100</b>	<b>18,400</b>	<b>6,050</b>	<b>6,050</b>	<b>30,500</b>
	P22: Renforcement des capacités des acteurs	SP 22.1 : Renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)	0,000	0,500	0,500	1,000	3,000	3,000	7,000
		SP 22.2 : Élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.3: Mise en œuvre des programmes de formations des cadres dans le domaine des négociations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		SP 22.4: Renforcement des capacités des acteurs des médias et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer	0,200	0,500	0,500	1,200	2,500	2,500	6,200

AXES	PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	TCHAD						
			2018	2019	2020	PRP	PQ 21-25	PQ 26-30	PIC-RS
		<b>Total Programme P22</b>	<b>0,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>2,200</b>	<b>5,500</b>	<b>5,500</b>	<b>13,200</b>
	P23: Renforcement de la coordination aux niveau nationaux et régional	SP23.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat	1,000	1,000	1,000	<b>3,000</b>	0,000	0,000	<b>3,000</b>
		SP 23.2 Coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC)	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 23.3 : Plaidoyer en faveur des organismes de bassin	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		SP 23.4 : Plaidoyer en faveur des organisations régionales	0,000	0,000	0,000	<b>0,000</b>	0,000	0,000	<b>0,000</b>
		<b>Total Programme P23</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,000</b>
		<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>4,350</b>	<b>10,150</b>	<b>9,100</b>	<b>23,600</b>	<b>11,550</b>	<b>11,550</b>	<b>46,700</b>
<b>TOTAL PIC-RS</b>			<b>154,570</b>	<b>733,167</b>	<b>900,019</b>	<b>1 787,756</b>	<b>13 790,050</b>	<b>15 586,950</b>	<b>31 164,756</b>



Annexe 19 : Cadre Logique du PIC-RS

Logique		IOV	Sources de vérification	Hypothèses
OG	Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes aux changements climatiques en vue d'un développement durable de la région du Sahel	% de la population sahélienne dont les conditions (socio-économiques) se sont améliorées à travers le renforcement de leur résilience aux changements climatiques	IDH	Des Choix politiques conséquents sont adoptés ;
OS 1	Renforcer l'action environnementale d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation/résilience aux changements climatiques dans la Région du Sahel	Accroissement du volume des investissements dans le secteur de l'environnement	Revue des dépenses publiques, des lois et règlements	Des Choix politiques conséquents sont adoptés ;  Les engagements financiers des états ;  Les engagements financiers des partenaires
OS 2	Améliorer la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation humaine et le développement des activités économiques.	Accroissement du volume des investissements dans le secteur des ressources en eau	Revue des dépenses publiques, des lois et règlements	
OS 3	Assurer la durabilité des systèmes de productions agricoles et pastorales face aux effets des changements climatiques	Accroissement du volume des investissements dans le secteur agropastoral	Revue des dépenses publiques, des lois et règlements	
OS 4	Promouvoir les options de productions, transmissions et consommations énergétiques durables.	Volume des investissements dans le secteur de l'énergie	Revue des dépenses publiques, des lois et règlements	
OS 5	Renforcer les capacités d'information, de sensibilisation et de plaidoyer sur les changements climatiques	Accroissement du volume des investissements dans le secteur de l'information et du plaidoyer	Revue des dépenses publiques, des lois et règlements	
OS 6	Renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la Gouvernance environnementale.	Accroissement du volume des investissements dans le secteur du renforcement des institutions	Revue des dépenses publiques, des lois et règlements	
Axe1	Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes			
R 1	<i>Les terres dégradées et les écosystèmes fragiles sont restaurés et réhabilités</i>	<i>% de superficie restaurée dans les pays</i>	<i>Les rapports du ministère de l'environnement, du ministère de l'agriculture et les communications nationales</i>	La mobilisation et la participation effective de la population ;

Logique		IOV	Sources de vérification	Hypothèses
	La restauration des terres selon la neutralité en matière de dégradation des terres s'est accrue	% des activités de restauration des terres appliquant la neutralité		Une série de saisons pluvieuses normales à excédentaires
	L'économie de la dégradation des terres et l'économie verte sont promues	Nombre de communes pratiquant des activités d'économie verte		
	La protection des zones côtières de la Région du Sahel s'est accrue	Longueur des sites côtiers protégés par pays		
R 2	<i>Les capacités de séquestration du carbone sont améliorées</i>	<i>Taux d'accroissement de la couverture forestière des pays de la Région</i>	<i>Les rapports du ministère de l'environnement et les communications nationales</i>	
	La réhabilitation des forêts classées et d'autres écosystèmes est assurée	Accroissement des superficies des forêts naturelles		
	Le reboisement dans les pays de la Région du Sahel s'est intensifié	Accroissement des superficies des plantations artificielles		
Axe2	Gestion intégrée des ressources en eau			
R3	<i>La préservation et la gestion des ressources en eau sont assurées</i>	<i>Evolution des réserves en eau douce de la Région du Sahel</i>	<i>Rapports des services nationaux et des organismes de bassin</i>	
	Les connaissances dans le domaine des ressources en eau se sont améliorées			
	Des observations et la surveillance des ressources en eau de surface et souterraine sont effectuées			
	La préservation et la gestion des ressources en eau sont effectuées			
R4	<i>Les besoins en eau des secteurs domestiques et productifs sont satisfaits</i>	<i>Nombre d'infrastructures hydrauliques réalisées</i>	<i>Rapports services nationaux et des organismes de bassin</i>	
	Le réseau d'hydraulique urbaine et villageoise s'est amélioré			
	Le réseau d'hydraulique urbaine et pastorale s'est amélioré			

Logique		IOV	Sources de vérification	Hypothèses
R5	<i>La coopération inter-états pour le partage et la gestion des ressources est renforcée</i>	<i>Volume d'informations partagées entre les pays</i>	<i>Rapports des services nationaux et des organismes de bassin</i>	
	Le partage et la gestion des ressources en eau est assuré			
	Les directives et les politiques régionales sont respectées et appliquées au niveau des états	Nombre de directives et de politiques régionales mis en œuvre par les pays		
Axe3	Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux			
R6	<i>Les émissions des gaz à effet de serre dans le secteur agropastoral sont réduites</i>	<i>Proportion d'exploitations agropastorales appliquant de bonnes pratiques sobres en carbone (%)</i>	<i>Les rapports des ministères de l'environnement, de l'agriculture et les communications nationales</i>	
	Les systèmes de productions agricoles sobres en carbone sont promus	Proportion d'exploitations agricoles appliquant de bonnes pratiques d'utilisation des engrais		
	Les systèmes de productions animales sobres en carbone sont promus	Proportion d'exploitations animales appliquant de bonnes pratiques d'alimentation		
R7	<i>Les systèmes de production agropastoraux durables et adoptant des pratiques d'adaptation appropriés sont accrus</i>	<i>Proportion d'exploitation utilisant des modèles d'intensification de l'agriculture et de l'élevage</i>	<i>Les rapports des ministères de l'agriculture et de l'élevage</i>	
	Des modèles d'intensification de production animale et agricole durables sont promus			
Axe4	Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès aux services énergétiques modernes			
R8	<i>L'efficacité énergétique globale est améliorée dans les pays de la Région du Sahel</i>	<i>Taux d'amélioration des rendements énergétiques</i>		
	L'efficacité énergétique des filières biomasse énergie est améliorée	Taux de réduction de la demande finale de bois de feu et de charbon de bois par habitant		

Logique		IOV	Sources de vérification	Hypothèses
	L'efficacité énergétique des modes de production et de transmission de l'énergie électrique est améliorée	Taux d'amélioration du rendement des centrales thermiques et des réseaux de transmission d'énergie électrique		
	La demande d'énergie est maîtrisée			
R9	<i>Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues</i>	<i>Taux d'accroissement de l'offre des énergies nouvelles et renouvelables dans le mix énergétique</i>	<i>Rapport des ministères en charge de l'énergie</i>	
	Le développement d'ouvrage d'hydroélectricité est accéléré et maîtrisé.			
	Le mix énergétique à écobilan positif s'est amélioré			
R10	<i>L'accès aux services énergétiques modernes est amélioré</i>	<i>Taux d'accès à l'électricité et aux combustibles modernes</i>	<i>Rapport des ministères en charge de l'énergie</i>	
	L'électrification rurale et périurbaine est intensifiée			
	Les combustibles domestiques de substitution au bois-énergie sont vulgarisés			
	Accès des ruraux à l'énergie moderne est assuré			
Axe5	Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques			
R11	<i>Des stratégies de communication et de plaidoyer dans le domaine des changements climatiques sont élaborées et mises en œuvre</i>	<i>Pourcentage des institutions disposant d'une stratégie de communication et de plaidoyer</i>	<i>Rapports des ministères en charge de l'environnement et des ministères en charge de la communication</i>	
	Les pays disposent de stratégies de communication et de plaidoyer			
	Des campagnes de plaidoyer sont entreprises dans les pays			
Axe6	Renforcement des capacités dans la lutte contre les changements climatiques			

Logique		IOV	Sources de vérification	Hypothèses
R12	Les capacités institutionnelles des pays et de la Région sont renforcées	Pourcentage d'institutions renforcées dans le domaine des changements climatiques ;	Rapports des ministères en charge de l'environnement	
	Les capacités de production de l'information sur les changements climatiques sont renforcées	Niveau de disponibilité et d'accès à l'information climatique	Rapports des ministères techniques et des institutions	
	Les capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques			
	Les capacités des structures de recherche et de développement			
R13	Les capacités des acteurs sont renforcées	Taux d'amélioration des compétences dans le domaine des changements climatiques ;	Rapports des ministères de différents secteurs et les communications nationales	
	Les capacités des groupes d'acteurs de la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) sont renforcées	% des cadres et autres acteurs ayant bénéficié de formation sur les AME		
	Les capacités dans le domaine des négociations sont renforcées			
	Les capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer sont renforcées			
R14	La gouvernance et la coordination aux niveaux nationaux et régional du PIC-RS sont renforcées	Nombre d'évènements organisés par le GTC	Rapports du GTC et des GTN	
	Les capacités des États en vue de faciliter l'accès aux Fonds climat sont renforcées			
	La coordination par le Groupe de Travail Conjoint (GTC) est renforcée			
	Le plaidoyer en faveur des organismes de bassin est renforcé			
	Le plaidoyer en faveur des organisations régionales est renforcé			

Logique		IOV	Sources de vérification	Hypothèses
	Logique d'intervention	Budget (en million de us \$)		
Axe1	Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes	144152		Les engagements financiers des états ;  Les engagements financiers des partenaires
R 1	<i>Les terres dégradées et les écosystèmes fragiles sont restaurées et réhabilités</i>			
P1	Appui aux programmes nationaux et régionaux de restauration des terres	39 489,165		
P2	Gestion intégrée des écosystèmes sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience	13 837,000		
R 2	<i>Les capacités de séquestration du carbone sont améliorées</i>			
P3	Appui à la reconstitution des écosystèmes naturels d'importance pour la séquestration du carbone	73 368,892		
P4	Promotion des plans de reboisement dans le cadre de la séquestration du carbone	17 456,680		
Axe2	Gestion intégrée des ressources en eau	9 462		
R3	<i>La préservation et la gestion des ressources en eau sont assurées</i>			
P5	Appui au renforcement de la connaissance du domaine de l'eau	1 080,736		
P6	Observation et surveillance des ressources en eau de surface et souterraine	51,433		
P7	Préservation et gestion des ressources en eau.	2 328,208		
R4	<i>Les besoins en eau des secteurs domestiques et productifs sont satisfaits</i>			
P8	Hydraulique urbaine et villageoise	1 164,415		
P9	Hydrauliques pastorale et agricole	4 820,927		

Logique		IOV	Sources de vérification	Hypothèses
R5	La coopération inter-états pour le partage et la gestion des ressources est renforcée			
P10	Coopération pour le partage et la gestion des ressources en eau	16,114		
Axe3	Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux	184 490		
R6	<i>Les émissions des gaz à effet de serre dans le secteur agropastoral sont réduites</i>			
P11	Promotion de systèmes de production agricole sobres en Carbone	36 397,232		
P12	Promotion de systèmes de production animale sobres en Carbone	36 409,157		
R7	<i>Les systèmes de production agropastoraux durables et adoptant des pratiques d'adaptation appropriés sont accrus</i>			
P13	Promotion de modèles d'intensification des productions agricoles et animales durables	37 184,027		
P14	Restauration des terres agricoles et pastorales	37 249,597		
P15	Gestion des risques agricoles et pastoraux	37 249,597		
Axe4	Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès aux services énergétiques modernes	53 597		
R8	<i>L'efficacité énergétique globale est améliorée dans les pays de la Région du Sahel</i>			
P16	Efficacité énergétique	12 007,650		
R9	<i>Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues</i>			
P17	Amélioration du mix énergétique à écobilan positif	30 212,000		
R10	<i>L'accès aux services énergétiques modernes est amélioré</i>			
P18	Amélioration de l'accès à l'énergie moderne	11 377,400		

Logique		IOV	Sources de vérification	Hypothèses
Axe5	Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques	144		
R11	<i>Des stratégies de communication et de plaidoyer sont élaborées et mises en œuvre</i>			
P19	Élaboration d'une stratégie de communication régionale en changements climatiques	70,020		
P20	Mise en œuvre du plaidoyer	73,800		
Axe6	Renforcement des capacités dans la lutte contre les changements climatiques	866		
R12	<i>Les capacités institutionnelles des pays de la Région sont renforcées</i>			
P21	Renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national et régional	532,840		
R13	<i>Les capacités des acteurs sont renforcées</i>			
P22	Renforcement des capacités des acteurs	260,700		
	Plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources techniques et financières en faveur des organismes régionaux			
R14	<i>La gouvernance et la coordination aux niveaux nationaux et régional du PIC-RS sont renforcées</i>			
P23	Renforcement de la coordination aux niveaux national et régional	72,000		
	<b>TOTAL PIC-RS</b>	<b>392 710</b>		



## Annexe 20 : Termes de référence

### Contexte et justification

L'Afrique est le continent qui a le plus faible taux d'émissions des gaz à effet de serre (7%) par rapport au reste du monde, notamment le monde industrialisé, reconnu comme étant à la fois le principal, émetteur et celui qui historiquement, est responsable du réchauffement climatique à cause de la quantité de gaz à effet de serre émise depuis le début de l'ère industrielle.

Cependant en dépit de son faible taux d'émissions à l'échelle mondiale, le continent africain reste le plus vulnérable aux changements climatiques. Cette vulnérabilité touche à la fois les populations et leurs moyens d'existence, à savoir l'agriculture, l'élevage, les forêts, les ressources en eau, l'énergie et la santé, etc. La faible capacité d'adaptation des pays africains, caractérisée par l'absence de politiques plus globales de résiliences climatiques ainsi que le faible financement de l'adaptation climatiques ne permet pas d'apporter des réponses appropriées face aux effets néfastes de la variabilité et du changement climatique.

La recrudescence des phénomènes extrêmes exacerbant les effets néfastes des changements climatiques entraîne une véritable menace sur la sécurité alimentaire de l'Afrique, l'accès à l'eau et à l'énergie, entravant ainsi le développement économique et social du Continent de façon générale.

Face à cette situation, les pays africains ont toujours participé activement aux efforts de lutte contre le réchauffement climatique aux côtés des autres pays du Monde, Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). C'est ainsi que le Continent africain a régulièrement participé de manière active et à tous les niveaux, aux différentes rencontres de négociations sur le climat. C'est le cas notamment de la 22<sup>ème</sup> Conférence des Parties, en marge de laquelle, Sa Majesté le Roi du Maroc a pris l'initiative d'organiser, le 16 novembre 2016 au Palais des Congrès de Marrakech, un Sommet des Chefs d'Etat et de Délégation d'Afrique dénommé « Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale ». A travers cette rencontre, l'Afrique a voulu acter sa volonté « de prendre en main son destin, de parler d'une seule voix et d'unir ses forces pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcer sa résilience ». Elle confirme ainsi « son ambition de s'inscrire dans un sentier de co-émergence durable, en construisant son propre modèle de développement inclusif et durable, répondant aux aspirations légitimes des populations africaines et préservant les intérêts des générations futures ».

Ce Sommet a été sanctionné par une « Déclaration des Chefs d'Etat africains » adoptée à l'unanimité des délégations. Les points forts ont été :

- (i) l'importance d'une mise en œuvre adéquate des Objectifs de Développement Durable, fondés sur les principes de Rio, en particulier celui de « la responsabilité commune mais différenciée », pour relever le défi des changements climatiques et ;
- (ii) l'engagement concret et substantiel des pays africains à contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques.

Le Sommet a relevé la pertinence d'unir la voix du continent pour mieux défendre ses intérêts et a invité le Roi du Maroc, en relation avec le Président en exercice de l'Union Africaine, à œuvrer pour la mise en œuvre de la Déclaration, notamment au niveau de la coordination et du suivi des initiatives prioritaires dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable ainsi que de la mobilisation des partenaires du Continent, bilatéraux ou multilatéraux pour un financement conséquent. A cet effet, il a été décidé, la création de trois (3) commissions dédiées à :

1. La Région du Sahel, présidée par la République du Niger ;
2. La Région du Bassin du Congo, présidée par la République du Congo ;
3. Les États insulaires, présidée par la République des Seychelles.

Les principaux engagements pris par les Chefs d'Etat et de Délégation, issus de la Déclaration de Marrakech, pour la Région du Sahel sont résumés ci-après :

- Promouvoir les politiques et les mesures requises en matière d'adaptation, qui soient aussi des catalyseurs pour une transformation structurelle profonde sur les plans économique et social en Afrique ;
- Consolider les engagements de l'Afrique en matière de lutte contre les effets du changement climatique, pour donner davantage de cohérence aux stratégies en cours ou programmées ;
- Accélérer la réalisation des initiatives déjà identifiées ou lancées, en s'appuyant non seulement sur nos ressources intrinsèques mais également en mobilisant les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ainsi que les acteurs non étatiques ; il s'agit ici d'initiatives (i) visant à renforcer la résilience de l'Afrique face aux menaces du dérèglement climatique, en particulier l'Initiative Africaine pour l'Adaptation, l'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine, le Projet de la Grande Muraille Verte, l'Initiative pour la Sécurité, la Stabilité et la Soutenabilité, l'Initiative pour la Résilience Rurale et l'initiative des Forêts dans la Région Méditerranée et au Sahel (ii) en faveur d'une co-émergence durable africaine, notamment l'Initiative Africaine pour les Énergies Renouvelables, l'Initiative pour la Conservation de l'Écosystème du Bassin du Lac Tchad, l'Initiative pour une Croissance Bleue, l'Initiative sur la réalisation d'un couloir Africain de l'Énergie propre ;
- Encourager et faciliter la participation du secteur privé à la mobilisation des capacités et de financements supplémentaires pour relever le défi des changements climatiques.

Cette Déclaration a été endossée par la vingt-huitième Session de l'Assemblée de l'Union Africaine (UA), tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba, conférant ainsi la base juridique et la légitimité continentale, nécessaires à la création effective de ces trois commissions.

De même, l'Assemblée de l'UA a souligné l'importance d'assurer une coordination, et une coopération pleine et entière avec la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) et le Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains sur les Changements Climatiques (CAHOSCC) afin de consolider la position commune du Continent tant dans la sphère multilatérale que dans la mise en œuvre des décisions y afférentes.

Cette déclaration constitue ainsi le principal mécanisme concret de la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Afrique en général et au Sahel en particulier.

Placée sous la présidence de la République du Niger, la Commission de la Région du Sahel est ainsi chargée de:

- la coordination et du suivi des initiatives prioritaires dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable dans cet espace;
- la mobilisation des partenaires bilatéraux et multilatéraux aux fins de recueillir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ces initiatives entre autres.

La matérialisation de cette mission passe nécessairement par l'élaboration et la mise en œuvre à court, moyen et long terme, d'un Plan d'investissement Climat pour la Région du Sahel (PIC-RS). Les présents termes de référence sont relatifs à l'élaboration de ce PIC-RS.

### **I. Objectif général de l'étude**

L'objectif général est de contribuer, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech, à l'opérationnalisation de la Commission pour la Région du Sahel.

### **II. Objectifs spécifiques**

7. Élaborer un rapport diagnostic sur l'état des lieux ;
8. Élaborer un Plan d'investissement climat pour la Région du Sahel PIC-RS (2018-2030) assorti d'un Programme régional prioritaire PRP-RS (2018-2020) pour la résilience des populations et des écosystèmes de la zone d'étude ;
9. Élaborer un dispositif institutionnel de gouvernance pour la mise en œuvre du PIC-RS (2018-2030) incluant une analyse des parties prenantes ;
10. Élaborer un plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS (2020-2030).

### **III. Tâches de la mission**

#### **➤ Directives générales et Principes directeurs**

- Capitaliser les acquis des programmes et projets ayant eu des résultats et des bonnes pratiques en matière de résilience climatique au cours de la dernière décennie ;
- Participer aux réunions et ateliers régionaux pour la validation des rapports d'études ;

#### **➤ Analyses-diagnostics**

- Analyser dans son ensemble la vulnérabilité des populations et des écosystèmes terrestres, montagneux et côtiers de la zone d'étude ;
- Faire un état des lieux des politiques, stratégies, initiatives, programmes et projets régionaux de résilience climatique exécutés ou en cours d'exécution ainsi que ceux en préparation dans la zone d'étude ;
- Identifier les domaines prioritaires d'intervention pour bâtir la résilience des populations ;
- Examiner et faire la synthèse des CDN des pays de la Commission afin d'identifier les actions à court, moyen et long termes ;
- Examiner les différents plans d'investissement des bassins et autres initiatives des organisations sous régionales (OMVS, OMVG, ABN, CBLT, AP/Grande Muraille Verte, CILSS, de la CEDEAO, UEMOA, IGAD, CEEAC, etc.) pour dégager les synergies et les points de convergence ;
- Faire la cartographie et l'analyse des mécanismes et opportunités liés à la finance climatique dans les pays de la Commission de la Région du Sahel.

#### **➤ Livrables**

- Un rapport diagnostic sur l'état des lieux ;
- un Plan d'investissement climat pour la Région du Sahel PIC-RS (2018-2030) assorti d'un Programme régional prioritaire PRP-RS (2018-2020) pour la résilience des populations et des écosystèmes de la zone d'étude;
- une Stratégie de mobilisation des ressources assortie d'un plan de communication et de plaidoyer du PIC-RS ;
- un dispositif institutionnel de mise en œuvre du PIC-RS (2018-2030) incluant une analyse des parties prenantes ;
- un plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS (2020-2030).

### **IV. Méthodologie de l'étude**

L'étude concerne les pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée Conakry, le Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan, le Tchad. L'étude sera réalisée par un groupe de consultants indépendants et qui travaillera en équipe sous la responsabilité d'un chef de mission. Le groupe de consultants visitera les différentes organisations sous régionales OMVS, OMVG, ABN, CBLT, AP/Grande muraille, CILSS, de la CEDEAO, UEMOA, IGAD, CEEAC, etc.) du champ de l'étude. Il procèdera à la collecte de données primaire (revue documentaire) et secondaire (entretiens) pour accomplir la mission. En outre, il prendra contact avec les institutions de recherche scientifique, les institutions financières régionales et internationales.

L'équipe est composée des consultants individuels sélectionnés suite à un appel à candidatures. Cette équipe travaillera sous l'autorité du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la République du Niger appuyée par le Groupe de Travail Conjoint (GTC).

Le groupe des consultants sous la responsabilité du chef de mission devra communiquer pour validation par le GTC sa méthodologie de mise en œuvre de la mission qui sera soumise à un atelier de cadrage conformément aux clauses du contrat.

### **V. Résultats attendus**

- Un rapport diagnostic sur l'état des lieux est élaboré ;
- un Plan d'investissement Climat pour la Région du Sahel PIC-RS (2018-2030) assorti d'un Programme Régional Prioritaire PRP-RS (2018-2020) pour la résilience des populations et des écosystèmes de la zone d'étude est élaboré ;
- une Stratégie de mobilisation des ressources assortie d'un plan de communication et de plaidoyer du PIC-RS est élaborée ;

- un dispositif institutionnel de gouvernance du PIC-RS (2018-2030) incluant une analyse des parties prenantes est élaboré;
- un plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS (2018-2030) est élaboré;

## **VI. Profils, qualifications et tâches des consultants**

### **Consultant, Socio économiste planificateur, Chef de mission.**

#### Profil et qualifications

Le Chef de la mission doit disposer d'une solide expérience dans les domaines des changements climatiques, gouvernance institutionnelle, de mobilisation des ressources et disposer d'au moins dix (10) ans dans l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, d'élaboration des plans, programmes et projets notamment dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation et des financements climatiques au niveau international, en Afrique et dans la zone d'étude.

#### **Il doit posséder les qualifications suivantes :**

- ✓ Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Ingénieur Bac + 5, Master ou PhD) dans son domaine de compétence.

De plus, il doit :

- ✓ Avoir une très bonne connaissance des défis de développement de la Région du Sahel ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance des organisations communautaires et sociétales au Sahel ;
- ✓ Avoir une connaissance des procédures des fonds climat et en particulier le FVC, FEM, FA et ceux relevant de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance d'arrangement et de définition de mécanisme institutionnel de gouvernance ;
- ✓ Avoir une grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise des langues anglaise et française ;
- ✓ Avoir un bon esprit d'équipe et supporter le travail sous pression.

#### Tâches :

Le Chef de mission assurera la coordination globale de l'étude. Il sera le garant du bon déroulement des différentes activités à mettre en œuvre et assurera le contrôle de qualité des produits à livrer. Il sera par ailleurs le point de contact principal avec le gouvernement du Niger. Il doit en plus :

- Faire la synthèse des analyses de l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, des plans, programmes et projets ;
- Faire la synthèse des CDN des États de la région du Sahel ;
- Examiner les différents plans d'investissement des bassins (OMVS, OMVG, ABN, CBLT, Grande Muraille Verte, CILSS, de la CEDEAO, etc. pour dégager les synergies et les points de convergence ;
- Assurer la mise en cohérence des politiques, stratégies et initiatives africaines, des plans, programmes et projets ;
- Élaborer un dispositif institutionnel de gouvernance de mise en œuvre du PIC-RS (2020-2030) incluant une analyse des parties prenantes ;
- Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources assortie d'un plan de communication et de plaidoyer y compris l'analyse des parties prenantes ;
- Produire les documents du plan d'Investissement Climat (2018-2030) et le Programme Prioritaire Régional (2018-2020),
- Élaborer un plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS (2018-2030) assorti de son programme prioritaire
- Élaborer une méthodologie générale de l'étude à présenter à un atelier de cadrage
- Participer aux ateliers, de cadrage et de validation des produits livrés ;
- Intégrer les observations et commentaires issus de deux ateliers ;

Le niveau d'effort estimé pour le chef de mission est de 3 mois et demi à partir de la date de signature du contrat.

### **Consultant, Environnement-Gestion des Ressources Naturelles, Chef de mission en second**

Le Consultant en Environnement/gestion des ressources naturelles doit avoir une expérience de sept (7) dans les domaines des changements climatiques, de l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, plans, programmes et projets dans les domaines de la gestion intégrée des écosystèmes terrestres, montagneux et côtiers. Il doit justifier des missions similaires notamment dans l'analyse des problématiques et de la gestion des ressources naturelles. Il doit justifier de missions similaires notamment dans les domaines de l'analyse, de la vulnérabilité des populations et des écosystèmes partagés y compris les montagnes et les zones côtières en Afrique et dans la zone d'étude.

#### **Il doit posséder les qualifications suivantes :**

- ✓ Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Ingénieur Bac + 5, Master ou PhD) dans l'un des domaines suivants : sciences de l'environnement, gestion des ressources naturelles, changements climatiques, développement durable, foresterie, aménagement du territoire.

De plus, il doit :

- ✓ Avoir une très bonne connaissance des défis environnementaux continentaux et littoraux de la zone d'étude ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance dans l'évaluation des risques climatiques et de vulnérabilité des populations et des écosystèmes de la zone d'étude ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance des organisations communautaires et sociétales au Sahel;
- ✓ Avoir une connaissance des procédures des fonds climat et en particulier le FVC, FEM, FA et ceux relevant de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- ✓ Avoir une grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise des langues française et anglaise;
- ✓ Avoir un bon esprit d'équipe et supporter le travail sous pression.

### Tâches :

De manière générale, le Consultant en Environnement/gestion des ressources naturelles doit contribuer à la réalisation de l'étude. De manière spécifique il doit, dans son domaine :

- Élaborer en relation avec le chef de mission le rapport de diagnostic ;
- Faire la synthèse des analyses de l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, des plans, programmes et projets ;
- Faire la synthèse des CDN des pays de la zone d'étude pour identifier les composantes régionales ;
- Faire, en collaboration avec les autres consultants, la cartographie et l'analyse de la finance climatique au Sahel ;
- Identifier les actions à court, moyen et long termes à prendre en compte au niveau régional (2018-2030) ;
- Proposer des actions prioritaires pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un Programme régional prioritaire pour la résilience des populations du sahel, PRP-RS (2018-2020) ;
- Analyser dans son ensemble et faire l'étude de vulnérabilité des populations et des écosystèmes de la région du Sahel à la variabilité et aux changements climatiques ;
- Participer aux réunions et ateliers régionaux pour la validation des rapports d'études.

Le niveau d'effort estimé pour le consultant en Environnement /gestion des ressources naturelles est de 2,5 mois à partir de la date de signature de contrat.

### **- Consultant, Agro-Pastoraliste;**

#### Profil et qualifications

Le Consultant agro-pastoraliste doit avoir une expérience de sept (7) dans les domaines des changements climatiques, de l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, plans, programmes et projets notamment dans les domaines de l'agriculture intelligente face au climat, de systèmes de production agricole et pastorale, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'élevage et de la santé animale. Il doit justifier des missions similaires notamment dans l'analyse de l'efficacité et l'efficacité des finances climats dans la zone d'étude. Il doit justifier des missions similaires notamment dans l'analyse des questions de la transhumance transfrontalière, de la gestion des ressources pastorale (points d'eau pastoraux, aires de pâturage, etc.).

L'agro-pastoraliste doit avoir un diplôme d'études supérieures (minimum BAC + 5 ans) dans le domaine de l'agronomie et du pastoralisme.

De plus il doit :

- ✓ Avoir une très bonne connaissance des défis et enjeux du développement agricole et pastoral de la zone d'étude ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance des organisations d'intégration régionale africaine et du Sahel ;
- ✓ Avoir une connaissance des procédures des fonds du développement agro-pastoral, du climat et en particulier le FVC, FEM, FA et ceux relevant de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- ✓ Avoir une grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise des langues française et anglaise;
- ✓ Avoir un bon esprit d'équipe et supporter le travail sous pression.

### Tâches :

De manière générale, le Consultant agro-pastoraliste doit contribuer à la réalisation de l'étude. De manière spécifique il doit, dans son domaine :

- Faire la synthèse des analyses de l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, des plans, programmes et projets ;
- Faire la synthèse des CDN dans le secteur AFOLU des États de la région du Sahel ;
- Identifier les actions à court, moyen et long termes à prendre en compte au niveau régional (2018-2030) ;
- Proposer des actions prioritaires pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un Programme régional prioritaire pour la résilience des populations du sahel PRP-RS (2018-2020) ;
- Analyser dans son ensemble la vulnérabilité des populations et des systèmes de production agro-pastoraux de la région du Sahel ;
- Participer aux ateliers, de cadrage et de validation.

Le niveau d'effort estimé pour le consultant en pastoralisme est de 2 mois à partir de la date de signature de contrat.

### **- Consultant, Énergies et efficacité énergétique.**

#### Profil et qualifications

Le Consultant en énergie et efficacité énergétique doit avoir une expérience de sept (7) dans les domaines des changements climatiques, de l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, plans, programmes et projets dans les domaines de l'énergie en général et des énergies renouvelables en particulier. Il doit justifier des missions similaires notamment dans l'analyse des questions liées à l'efficacité énergétique et des énergies de substitution (solaire, éolienne, hydrique, charbon minéral, gaz etc.).

Le Consultant en énergie et efficacité énergétique doit avoir un diplôme d'études supérieures (minimum BAC + 5 ans) dans le domaine de l'énergie.

De plus, il doit :

- ✓ Avoir une très bonne connaissance des défis et enjeux énergétiques de la zone d'étude ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en matière d'inventaire et de projection de Gaz à Effet de Serre dans le secteur d'Energie ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance des organisations d'intégration régionale africaine et de la zone d'étude en chargées des questions d'énergie ;
- ✓ Avoir une connaissance des procédures des fonds du développement énergétique, du climat et en particulier le FVC, FEM, FA et ceux relevant de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- ✓ Avoir une grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;

- ✓ Avoir une bonne maîtrise des langues française et anglaise;
- ✓ Avoir un bon esprit d'équipe et supporter le travail sous pression.

Tâches :

De manière générale, le Consultant en énergie et efficacité énergétique doit contribuer à la réalisation de l'étude. De manière spécifique il doit, dans son domaine :

- Faire la synthèse des analyses de l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, des plans, programmes et projets ;
- Faire la synthèse des CDN dans le secteur énergétique des États de la région du Sahel ;
- Identifier les actions à court, moyen et long termes à prendre en compte au niveau régional (2018-2030) ;
- Proposer des actions prioritaires pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un Programme régional prioritaire pour la résilience des populations du sahel PRP-RS (2018-2020) ;
- Analyser dans son ensemble la vulnérabilité de la production énergétique de la région du Sahel ;
- Participer aux ateliers, de cadrage et de validation.

Le niveau d'effort estimé pour le consultant en énergie est de 2 mois à partir de la date de signature de contrat.

- **Consultant, en gestion des ressources en eau**

Profil et qualifications

Le Consultant en gestion des ressources en eau doit avoir une expérience de sept (7) dans les domaines des changements climatiques, de l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, plans, programmes et projets dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau. Il doit justifier des missions similaires notamment dans l'analyse des problématiques et de la gestion des ressources en eau transfrontalières notamment dans les bassins du Lac Tchad, du Fleuve Niger, du Fleuve Sénégal, du fleuve Gambie.

Le Consultant en gestion des ressources en eau doit avoir un diplôme d'études supérieures (minimum BAC + 5 ans) en hydrogéologie.

De plus, il doit :

- ✓ Avoir une très bonne connaissance des défis et enjeux en matière de gestion intégrée et durable des ressources en eau dans la Région du Sahel ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance des organisations d'intégration régionale africaine et du Sahel chargées de la gestion partagée des ressources en eau (ABN, CBLT, etc.) ;
- ✓ Avoir une connaissance de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et la vision partagée pour la gestion des ressources en eau.
- ✓ Avoir une connaissance des procédures des fonds dédiés à la gestion des ressources en eau, du climat et en particulier le FVC, FEM, FA et ceux relevant de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- ✓ Avoir une grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise des langues française et anglaise ;
- ✓ Avoir un bon esprit d'équipe et supporter le travail sous pression.

Tâches :

De manière générale, le Consultant en gestion des ressources en eau doit contribuer à la réalisation de l'étude. De manière spécifique il doit, dans son domaine :

- Faire la synthèse des analyses de l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, des plans, programmes et projets ;
- Identifier les actions à court, moyen et long termes à prendre en compte au niveau régional (2018-2030) ;
- Proposer des actions prioritaires pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un Programme régional prioritaire pour la résilience des populations du sahel PRP-RS (2018-2020) ;
- Analyser dans son ensemble la vulnérabilité des populations de la région du Sahel face à l'alimentation en eau de boisson, d'irrigation, de cheptel, des industries et de fourniture en énergie hydroélectrique ;
- Participer aux ateliers, de cadrage et de validation.

Le niveau d'effort estimé pour le consultant en gestion des ressources en eau est de 2 mois à partir de la date de signature de contrat.

- **Consultant, en communication et plaidoyer**

Profil et qualifications

Le Consultant en communication et plaidoyer doit avoir une expérience de sept (7) dans l'élaboration des plans de communication et plaidoyer dans le domaine du développement rural..

Il doit justifier de missions similaires dans les domaines des changements climatiques, l'évaluation de politiques, stratégies et initiatives africaines, plans, programmes et projets.

Le Consultant en communication et plaidoyer doit avoir un diplôme d'études supérieures (minimum BAC + 5 ans) dans son domaine de compétence.

De plus, il doit :

- ✓ Avoir une très bonne connaissance des défis et enjeux sociaux et environnementaux de la zone d'étude ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance des organisations d'intégration régionale africaine et du Sahel chargées de la gestion partagée des ressources en eau (ABN, CBLT, etc.) ;
- ✓ Avoir une connaissance de plaidoyer pour la mobilisation des ressources, en particulier le FVC, FEM, FA et ceux relevant de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- ✓ Avoir une grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;

- ✓ Avoir une bonne maîtrise des langues française et anglaise ;
- ✓ Avoir un bon esprit d'équipe et supporter le travail sous pression.

Tâches:

De manière générale, le Consultant en communication et plaidoyer doit contribuer à la réalisation de l'étude. De manière spécifique il doit, dans son domaine :

- Identifier les actions à court, moyen et long termes à prendre en compte au niveau régional (2018-2030) ;
- Proposer des actions prioritaires pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un Programme Régional Prioritaire pour la résilience des populations du sahel PRP-RS (2018-2020) ;
- Contribuer en relation avec le Chef de mission, à l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources ;
- Élaborer le plan de communication et de plaidoyer ;
- Participer aux ateliers, de cadrage et de validation.

Le niveau d'effort estimé pour le consultant en communication et plaidoyer de 1,5 mois à partir de la date de signature de contrat.

#### VII. Langues de travail

Les langues de travail des consultants sont le français et l'anglais.

#### VIII. Durée de l'étude

L'étude s'étend sur une période maximale de 4 mois selon le calendrier suivant :

Activités	Durée
<b>Atelier régional de Cadrage</b>	<b>2 jours</b>
Livrables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport diagnostic (aspect physique, aspect financier et aspect gouvernance)</li> <li>- un Plan d'investissement climat pour la Région du Sahel PIC-RS (2018-2030) assorti d'un Programme régional prioritaire PRP-RS (2018-2020) pour la résilience des populations et des écosystèmes de la zone d'étude;</li> <li>- une Stratégie de mobilisation des ressources assorties d'un plan de communication et de plaidoyer du PIC-RS ;</li> <li>- un dispositif institutionnel de mise en œuvre du PIC-RS 2018-2030 incluant une analyse des parties prenantes ;</li> <li>- un plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS 2018-2030 ;</li> </ul>	<b>4 mois</b>
<b>Atelier régional de validation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un Plan d'investissement climat pour la Région du Sahel PIC-RS (2018-2030) assorti d'un Programme régional prioritaire PRP-RS (2018-2020) pour la résilience des populations et des écosystèmes de la zone d'étude;</li> <li>- une Stratégie de mobilisation des ressources assorties d'un plan de communication et de plaidoyer du PIC-RS ;</li> <li>- un dispositif institutionnel de mise en œuvre du PIC-RS 2018-2030 incluant une analyse des parties prenantes ;</li> <li>- un plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS 2018-2030.</li> </ul>	<b>3 jours</b>
<b>Rapport final définitif</b>	<b>15 jours</b>

#### IX. Contraintes et risques

Le PIC-RS 2018-2030 et le PRP-RS 2018-2020 sont attendus d'ici fin décembre 2017 soit dans les 10 mois et devront être soumis au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA en janvier 2018.

Cependant, les risques et les contraintes sont à prendre en compte :

- le délai d'approbation des TDR par les parties prenantes ;
- la mobilisation du financement ;
- le processus de la sélection des consultants individuels
- les délais des voyages dans les pays de la sous-région du champ de l'étude.